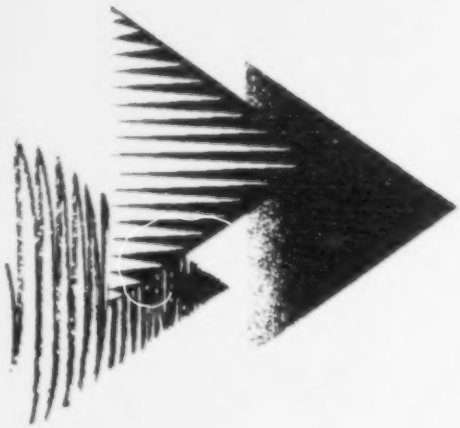

ÉTUDES PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES

MANUEL À L'INTENTION DES ADMINISTRATEURS, CONSEILLERS ET ENSEIGNANTS

Alberta
EDUCATION

2005

Études professionnelles et technologiques

Manuel à l'intention des administrateurs, conseillers et enseignants

2005

DONNÉES DE CATALOGAGE AVANT PUBLICATION – ALBERTA EDUCATION

Alberta. Alberta Education. Direction de l'éducation française.
Études professionnelles et technologiques – Manuel à l'intention des administrateurs, conseillers et enseignants.

ISBN 0-7785-0296-1

1. Formation au choix d'une carrière – Alberta – Guides, manuels, etc.
2. Formation professionnelle – Alberta – Guides, manuels, etc. 3. Orientation professionnelle – Alberta – Guides, manuels, etc. 4. Dynamique de la vie – Alberta – Guides, manuels, etc. I. Titre. II. Titre : Manuel des administrateurs, conseillers et enseignants.

LC1037.8.C2.A333 2005 371.425

Dans cette publication, les termes de genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes. Ils sont utilisés uniquement dans le but d'alléger le texte et ne visent aucune discrimination.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec :

Alberta Education
Direction de l'éducation française
Édifice 44 Capital Boulevard, 9e étage
10044, 108e Rue N.-O.
Edmonton, Alberta T5J 5E6

Téléphone : (780) 427-2940 à Edmonton ou
La ligne sans frais 310-0000 en Alberta
Télécopieur : (780) 422-1947

Cette ressource peut être consultée à l'adresse Web suivante :
<www.education.gov.ab.ca/french/EPT/default.asp>

Cette ressource s'adresse aux :

Administrateurs	✓ ✓
Conseillers et orienteurs	✓ ✓
Parents	
Élèves	
Enseignants	✓

Copyright © 2005, la Couronne du chef de la province d'Alberta, représentée par le ministre d'Alberta Education, Alberta Education, Direction de l'éducation française, Édifice 44 Capital Boulevard, 10044, 108e Rue N.-O., Edmonton (Alberta), T5J 5E6, Téléphone : (780) 427-2940, Télécopieur : (780) 422-1947, Adel : def@edc.gov.ab.ca

Nous nous sommes efforcés de reconnaître ici toutes nos sources et de nous conformer à la réglementation relative aux droits d'auteur. Si vous relevez certaines omissions ou erreurs, veuillez en informer Alberta Education afin que nous puissions y remédier. Sauf pour ce qui est des sections dont Alberta Education ne détient pas le droit d'auteur, le Ministère autorise la reproduction du présent document à des fins pédagogiques et sans but lucratif.

PRÉFACE

En plus de réviser les versions provisoires des documents et de contribuer à l'élaboration du programme d'études, plusieurs membres des 2 400 que comptait (en janvier 1995) le réseau de communication relatif aux ÉPT ont soulevé des questions et fait des suggestions qui peuvent toucher les enseignants, les conseillers, les orienteurs et les administrateurs participant à la mise en œuvre du programme. Les auteurs se sont efforcés de donner suite à ces préoccupations dans le présent manuel.

Ce manuel offre des renseignements et des recommandations sur :

- la nature du programme des ÉPT;
- la planification de sa mise en place à l'échelle des écoles et des systèmes scolaires;
- la prestation des cours des ÉPT en classe.

Il s'accompagne en outre de tableaux, de formulaires et d'annexes offrant des données et des lignes directrices complémentaires utiles pour la mise en œuvre du programme des ÉPT, ainsi que des fiches reproductibles pour son administration.

Le manuel constitue un ouvrage de référence pratique pour les responsables de la planification et de la mise en œuvre du programme des ÉPT à l'échelon tant du système scolaire que de l'école et de la classe.

Remarques :

- Les « modules » des ÉPT sont désormais désignés officiellement comme des « cours » ayant chacun son propre code alphanumérique. Dans le présent manuel, « cours » fait allusion à un cours des ÉPT d'un crédit.
- Cette modification terminologique en a entraîné une autre en ce qui concerne les « attentes pour l'apprenant ». Dans le texte qui suit et dans les diverses éditions du Guide d'implantation et des normes des ÉPT, les « attentes générales pour l'apprenant » sont désormais désignées par l'expression « résultats d'apprentissage généraux » et les « attentes spécifiques pour l'apprenant » le sont par l'expression « résultats d'apprentissage spécifiques ».
- Ce manuel offre un complément d'information aux renseignements donnés dans les autres documents relatifs aux ÉPT, notamment l'édition du *Programme d'études professionnelles et technologiques* et du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* propre à chacun des domaines désignés des ÉPT. Le *Guide de l'éducation : Maternelle – 12e année* et le *Programme d'études professionnelles et technologiques* définissent le cadre législatif et les exigences des ÉPT.
- Il n'apporte pas de réponse à toutes les questions. Il est conseillé de se reporter à l'édition courante du *Guide de l'éducation : Maternelle – 12e année* pour plus de renseignements sur les politiques et lignes directrices en vigueur.

Pour tout autre renseignement concernant les ÉPT ou la planification d'un programme précis, veuillez communiquer avec :

Alberta Education
Direction de l'éducation française
Édifice 44 Capital Boulevard
10044, 108e Rue N.O.
Edmonton, Alberta, Canada T5J 5E6
Téléphone : (780) 427-2940 Télécopieur : (780) 422-1947
Sans frais en Alberta : 310-0000.

© Alberta Education, Canada, 2005

© Alberta Education, Canada, 2005

Qu'en pensez-vous?

Nous aimerions beaucoup savoir ce que vous pensez du présent manuel. En particulier :

Y a-t-il des sujets à propos desquels il faudrait donner plus de renseignements ou de précisions?

_____

_____

_____

Y a-t-il des sujets qui devraient être supprimés?

_____

_____

_____

Y a-t-il d'autres questions dont on devrait discuter?

_____

_____

_____

Remarques complémentaires

_____

_____

_____

_____

_____

Prière d'envoyer vos réponses à la Direction de l'éducation française, Alberta Education, Édifice 44 Capital Boulevard, 10044 - 108e Rue N.O., Edmonton, Alberta, Canada, T5J 5E6. Téléphone : (780) 427-2940; télécopieur : (780) 422-1947. Sans frais en Alberta : 310-0000.

© Alberta Education, Canada, 2005

© Alberta Education, Canada, 2005

TABLE DES MATIÈRES

Le présent manuel consiste en un long exposé introductif, accompagné de tableaux et de formulaires pertinents et suivi de cinq annexes comportant elles-mêmes des appendices. Tableaux, formulaires et appendices peuvent être photocopiés et employés tels quels ou adaptés selon les besoins locaux.

PRÉFACE i

QU'EN PENSEZ-VOUS? iii

APERÇU DU PROGRAMME 1

- Que sont les ÉPT? 1
- À qui s'adressent les ÉPT? 1
- Comment s'est faite l'élaboration des ÉPT? 2
- Pourquoi les ÉPT? 2
- Comment se fait la mise à jour des ÉPT? 3

ORGANISATION DU PROGRAMME 4

- Assemblage des différents éléments 5
- Élaboration des cours 6

CARACTÉRISTIQUES DE BASE DES ÉPT 7

- Apprentissage axé sur la carrière 7
- Intégration de la technologie 7
- Compétences de base 8
- Articulation autour de cours d'un crédit 8
- Résultats clairement définis 8
- Utilisation de ressources variées 8
- Diversité des modes de prestation 9
- Accentuation des liens 9
- Continuité de l'apprentissage 9

ÉNONCÉS DU PROGRAMME D'ÉTUDES ET AUTRE MATÉRIEL 10

- Programme d'études 10
- Guide d'implantation et des normes 10
- Manuel à l'intention des administrateurs, conseillers et enseignants 11

ÉLABORATION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE 11

- Sensibilisation au programme des ÉPT 11
- Préparation d'un plan de mise en œuvre 11
- Sélection des domaines et des cours 12
- Sélection des enseignants 12
- Préparation du programme de l'élève 13
- Détermination de milieux d'apprentissage appropriés 14
- Établissement de l'horaire et du mode de prestation 14
- Préparation de plans d'apprentissage 16

LES ÉPT AU SECONDAIRE 1er CYCLE 18

- Planification du programme 18
- Transitions efficaces 18

© Alberta Education, Canada, 2005

LES ÉPT AU SECONDAIRE 2e CYCLE 20

Planification du programme 20
Transitions efficaces 21

SÉLECTION ET EMPLOI DES RESSOURCES 23

Ressources autorisées 23
Classes s'articulant autour des ressources disponibles 24

INTÉGRATION DE L'APPRENTISSAGE AXÉ SUR LA CARRIÈRE 25

Compétences de base et intérêts personnels 25
Planification de carrière et préparation 26
Transition vers le marché du travail ou vers des études postsecondaires 27
Rôle de l'orienteur ou du conseiller en ÉPT 29

INTÉGRATION DES RÉSULTATS RELATIFS À LA TECHNOLOGIE 29

Technologies de l'information et des communications : Maternelle – 12e année 30
Intégration de la technologie aux ÉPT 31

STRATÉGIES D'ENSEIGNEMENT 33

Apprendre par la pratique : l'apprentissage actif 34
Faire des liens : l'apprentissage appliqué 34
Travailler en équipe : l'apprentissage coopératif 35
L'apprentissage par des activités multiples 35

ÉVALUATION DU RENDEMENT DE L'ÉLÈVE 36

Normes du programme et normes d'évaluation 36
Matériel d'évaluation 37
Évaluation du rendement au secondaire 1er cycle 38
Évaluation du rendement au secondaire 2e cycle 39

FINANCEMENT DES ÉPT 40

PRINCIPES ET LIGNES DIRECTRICES DE LA PRESTATION DE COURS DES ÉPT 41

Tableau

1. Pour une ambiance propice à l'apprentissage en classe 42

Formulaires

1. Efficacité de la participation au groupe 43
2. Modèle de contrat d'apprentissage 44

ANNEXES

A. Planification et marketing des ÉPT à l'école et dans la collectivité A-1
B. Définition des milieux d'apprentissage pour les ÉPT – Paramètres des domaines et cours ... B-1
C. La santé et la sécurité dans le contexte des ÉPT C-1
D. Stratégies d'enseignement pour les ÉPT D-1
E. Planification de la transition des ÉPT vers des études postsecondaires et vers le marché du travail E-1
F. Principes et lignes directrices de la prestation de cours des ÉPT au secondaire 2e cycle F-1

© Alberta Education, Canada, 2005

QUE SONT LES ÉPT?

Se reporter à la section A du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : Raison d'être et philosophie du programme.

Les études professionnelles et technologiques (ÉPT) sont un programme facultatif destiné aux élèves du secondaire en Alberta. Elles aident ceux-ci à :

- développer des habiletés qui leur serviront dans leur vie quotidienne, dans l'immédiat et dans l'avenir;
- se renseigner sur diverses possibilités de carrière et faire un choix judicieux;
- se préparer au monde du travail ou à des études plus poussées.

Le programme des ÉPT est constitué de cours d'un crédit. Élaboré en fonction de niveaux de rendement plutôt que d'années d'études, il est accessible aux élèves à différents stades des études secondaires et leur assure un ensemble de connaissances commun.

Le programme des ÉPT est divisé en domaines et en cours. Chaque domaine est constitué d'un groupe de cours aboutissant à diverses possibilités de carrière. Un grand nombre de cours correspondent aux étapes d'apprentissage de chaque domaine et précisent ce que l'élève est censé savoir et être en mesure de faire.

À QUI S'ADRESSENT LES ÉPT?

Le programme des ÉPT a été établi pour tenir compte des antécédents et besoins variés de tous les apprenants des 1er et 2e cycles du secondaire en Alberta. Il a remplacé, en septembre 1997, le programme des arts appliqués, qui offrait des cours d'études commerciales, d'économie domestique, d'initiation à la technologie et de formation professionnelle.

Se reporter au *Guide de l'éducation : Maternelle – 12e année*, La planification de la programmation.

Les ÉPT font partie des cours facultatifs aux 1er et 2e cycles du secondaire et supposent donc un choix de la part de l'élève. Celui-ci peut recevoir jusqu'à 450 heures de formation en ÉPT au 1er cycle. Les compétences qu'il acquiert ce faisant peuvent constituer un fondement important pour un apprentissage plus poussé au 2e cycle. L'élève du 2e cycle peut s'inscrire à des cours des ÉPT pour satisfaire aux exigences du diplôme d'études secondaires de l'Alberta portant sur les cours facultatifs. D'après les tendances actuelles, environ 75 % des élèves albertains obtiendront au moins 30 crédits en ÉPT en vue de leur diplôme d'études secondaires.

© Alberta Education, Canada, 2005

COMMENT S'EST FAITE L'ÉLABORATION DES ÉPT?

La composition du programme des ÉPT fait suite à un examen de tous les programmes d'arts appliqués offerts auparavant. Les principaux groupes d'intéressés ont été invités, dans le cadre de consultations très poussées, à indiquer les éléments de ces programmes qui devraient être maintenus et les changements à apporter. On a analysé les anciens programmes des arts appliqués des points de vue du milieu d'apprentissage, des tendances d'inscription et des méthodes de prestation.

Se reporter aux documents suivants :

- *A Status Report on the Practical Arts Programs Within Secondary Schools in Alberta*, 1989
- *Trends and Issues Affecting Practical Arts in Alberta Secondary Schools: A Review of Research*, 1989
- *Framework for Change: Career and Technology Studies in Secondary Schools in Alberta*, 1990.

On a en outre fait des recherches pour cerner :

- les tendances et la problématique décisionnelle en ce qui concerne des programmes particuliers des arts appliqués et les études secondaires en général;
- les approches prometteuses qui pourraient servir de modèles à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme d'études.

S'appuyant sur les résultats de ces consultations et de ces recherches, on a établi un cadre énonçant les principes directeurs des ÉPT, ainsi que la méthodologie d'élaboration du programme d'études.

L'élaboration du programme même a supposé des consultations poussées auprès des principaux groupes d'intéressés dans chaque domaine, soit les enseignants, les écoles, les autorités scolaires, les établissements d'enseignement postsecondaire, le secteur des affaires et l'industrie, ainsi que divers ministères. Durant cette période, plus de 2 400 Albertains ont participé d'une façon ou d'une autre à l'élaboration et à la validation du programme d'études proposé pour les 22 domaines des ÉPT.

POURQUOI LES ÉPT?

Se reporter à la section A du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : Raison d'être et philosophie du programme.

Le programme des ÉPT a été élaboré pour accroître la **pertinence** et la **valeur** des programmes facultatifs existants et en faciliter l'**accès** pour tous les élèves des 1er et 2e cycles du secondaire.

Les ÉPT regroupent et élargissent les apprentissages offerts auparavant dans le cadre des cours des arts appliqués et permettent aux éducateurs de s'adapter avec efficacité aux changements rapides se produisant dans la société, notamment :

- à l'importance renouvelée accordée dans le milieu de travail au travail d'équipe, à la créativité, à la résolution de problèmes et à l'adaptabilité;
- aux progrès de la technologie;
- à la demande croissante de travailleurs polyvalents;
- à la transition vers une économie mondiale;
- à la croissance des emplois dans les secteurs des métiers, de la technique et des services.

Le programme des ÉPT permet aux élèves de développer leur capacité de manipuler la technologie et de commencer à examiner sérieusement les possibilités de carrière qui s'offrent à eux. Ses objectifs, arrêtés de

© Alberta Education, Canada, 2005

concert par Alberta Education, les administrateurs des autorités scolaires, les enseignants et d'autres groupes d'intéressés, sont centrés sur les points suivants :

- intégration des compétences de base – c'est-à-dire des aptitudes générales à l'emploi – et de compétences techniques particulières en un programme d'études axé sur les résultats, donc facilitant la transition de l'élève vers le monde du travail ou vers des études postsecondaires connexes;
- formulation de normes plausibles et claires pour la mesure du rendement et de la réussite de l'élève;
- établissement de liens avec le programme d'études d'autres cours obligatoires et facultatifs;
- mise en place de stratégies de prestation souples, admettant l'apprentissage en milieu de travail et les partenariats avec la collectivité et faisant un usage judicieux des ressources de l'école et de la collectivité;
- collaboration accrue des éducateurs, du secteur des affaires, de l'industrie, des établissements d'enseignement postsecondaire, des organismes communautaires et d'Alberta Education.

COMMENT SE FAIT LA MISE À JOUR DES ÉPT?

Une stratégie de renouvellement des ÉPT a été mise en place. Les principaux objectifs de cette stratégie sont de :

- maintenir la valeur et la pertinence du programme d'études et du matériel didactique dont on dispose;
- soutenir une mise en œuvre efficace du programme des ÉPT dans ses diverses formes.

Stratégie de « renouvellement des ÉPT »

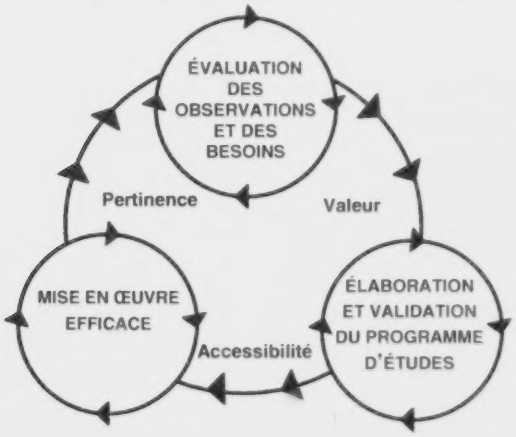

Afin de conserver toute leur pertinence et toute leur valeur au programme d'études et au matériel didactique, on veille chaque année à :

- recueillir les observations des principaux intervenants sur les forces et les lacunes du programme et du matériel;
- établir un ordre de priorité des modifications nécessaires, d'après ce qu'on prévoit pour l'avenir et d'après les observations reçues;

© Alberta Education, Canada, 2005

- revoir les normes du programme et les normes d'évaluation, préparer de nouveaux cours et trouver du matériel nouveau selon les besoins;
- valider la matière et le matériel nouveaux ou révisés en vue de leur approbation et de leur mise en œuvre subséquente.

L'efficacité de la mise en œuvre des ÉPT tient à diverses initiatives continues, dont l'objet est :

- d'apporter un soutien aux enseignants sous la forme du programme d'études et du matériel didactique, de personnes-ressources et d'occasions de développement professionnel;
- de promouvoir une utilisation judicieuse du matériel didactique et pédagogique, des installations et de l'équipement, du temps d'apprentissage et des autres ressources;
- de diversifier les modes de prestation des cours des différents domaines des ÉPT, ex. : télé-enseignement, enchaînements avec des cours obligatoires ou apprentissage hors campus;
- de faciliter la transition des élèves inscrits au programme des ÉPT du 1er cycle au 2e cycle du secondaire et du 2e cycle du secondaire vers des études postsecondaires ou vers le marché du travail;
- d'assurer la continuité des échanges avec les enseignants, les écoles et les autorités scolaires, notamment grâce au *Manuel à l'intention des administrateurs, conseillers et enseignants – Études professionnelles et technologiques*, au bulletin en ligne *Connection : Information pour les enseignants*, au site Web consacré aux ÉPT et à divers documents.

L'apport continuel des enseignants et des autres intéressés, de toute la province, est essentiel à l'efficacité de la démarche de renouvellement.

ORGANISATION DU PROGRAMME

1re remarque : Dans le présent manuel, « cours » fait allusion à un cours des ÉPT d'un crédit.

2e remarque : Dans le présent manuel et les diverses éditions du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT*, les « attentes générales pour l'apprenant » sont désormais désignées par une référence aux résultats d'apprentissage généraux et aux résultats d'apprentissage spécifiques.

© Alberta Education, Canada, 2005

ASSEMBLAGE DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS

Domaines et cours

Se reporter à la section B du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : Raison d'être du domaine.

Le programme des ÉPT comprend 22 domaines, composé chacun d'un groupe de cours destinés à aider l'élève à tirer parti des possibilités d'emploi et de carrière existant sur le marché du travail. Règle générale, ces domaines touchent des secteurs industriels particuliers, tels l'agriculture, la fabrication et la construction, qui sont des industries de production de biens, ou le commerce, la santé et les finances, qui constituent des industries de services. Les apprentissages de divers domaines peuvent mettre en cause des outils, des technologies, une clientèle, un milieu de travail, des produits et des procédés semblables.

Le programme des ÉPT comprend plus de 650 cours. Ces cours correspondent aux étapes d'apprentissage des divers domaines. Ils définissent ce que l'élève est censé savoir et être en mesure de faire à chaque étape, de même que les critères en fonction desquels et les conditions dans lesquelles mesurer son rendement. Chacun suppose, en général, de 17 à 25 heures d'étude. Cependant, certains élèves peuvent avoir besoin de plus de temps – d'autres, de moins – pour l'achever. Les cours sont organisés en fonction de niveaux de rendement, plutôt que d'années d'études. Les élèves peuvent y avoir accès tant au 1er qu'au 2^{e} cycle du secondaire. Les préalables et les autres exigences de prestation du cours sont précisés s'il y a lieu.

Niveaux de rendement

Le programme des ÉPT est structuré en fonction de niveaux de rendement, non des années d'études, ce qui permet aux élèves d'y avoir accès à différents moments au cours du secondaire. Les cours de chaque domaine sont organisés en trois niveaux.

- Les cours du **niveau introduction** aident l'élève à développer des habiletés qui lui serviront dans la vie quotidienne et qui formeront la base d'un apprentissage plus poussé. Ils s'adressent à l'élève qui n'a aucune expérience dans le domaine choisi.
- Les cours du **niveau intermédiaire** favorisent le perfectionnement des compétences acquises au niveau précédent. Ils donnent une meilleure idée des divers aspects du domaine choisi et permettent à l'élève de mieux percevoir les possibilités de carrière qui existent.
- Les cours du **niveau avancé** permettent à l'élève d'affiner ses compétences et l'aident à se préparer au marché du travail ou à des études postsecondaires connexes.

Les normes auxquelles l'élève doit satisfaire et le degré de compétence qu'il doit démontrer, par l'étendue de ses connaissances et la qualité de son rendement, augmentent à mesure qu'il avance dans ses études.

Le graphique reproduit à la page suivante illustre l'importance relative donnée aux divers aspects de la planification de carrière, à chacun des trois niveaux.

© Alberta Education, Canada, 2005

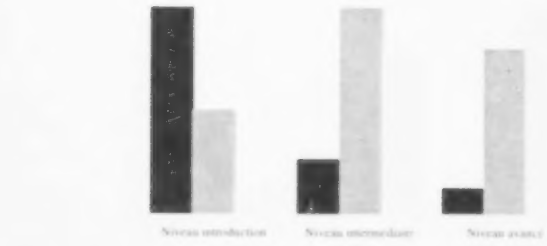

Usage personnel
Sensibilisation au besoin d'une carrière – exploration
Préparation au marché du travail ou à des études plus poussées

À chaque niveau, les cours sont groupés par thème pour assurer une formation plus structurée et faciliter la planification de carrière. En liant les cours à des thèmes, les enseignants peuvent planifier des activités d'apprentissage qui s'harmonisent avec les intérêts et les besoins des élèves, tout en tenant compte des ressources disponibles.

Normes du programme et normes d'évaluation

Se reporter aux sections D, E et F du *Guide d'implantation et des normes des EPT*.

Chaque cours d'ÉPT établit, en termes clairs, un programme d'études et des normes d'évaluation valables et pertinents pour l'élève se destinant à des études postsecondaires ou au marché du travail. L'élève est censé démontrer un degré de compétence supérieur et satisfaire à des normes plus élevées à mesure qu'il progresse dans ses études.

Les normes du programme définissent ce que l'élève est censé savoir et être en mesure de faire. Dans le contexte des ÉPT, ces attentes sont communiquées sous la forme de résultats d'apprentissage généraux et de résultats d'apprentissage spécifiques qui donnent plus de précisions.

Les normes d'évaluation indiquent les conditions et les critères d'évaluation de la compétence de l'élève. Pour chaque cours des ÉPT, le programme d'études indique le rendement minimal attendu de l'élève à l'égard de chaque résultat d'apprentissage général et précise les outils qui permettront d'assurer une évaluation juste et équitable du rendement fourni.

ÉLABORATION DES COURS

Alors que les cours des arts appliqués étaient conçus par Alberta Education, ceux des ÉPT sont élaborés à l'échelle de l'école ou du système scolaire par la combinaison des cours d'un crédit qui répondent le mieux aux besoins des élèves, de l'école ou de l'autorité scolaire et de la communauté.

La structure du programme des ÉPT permet aux écoles et aux enseignants d'élaborer :

- des cours particuliers à un domaine des ÉPT et d'autres, communs à tous;
- des cours particuliers à un niveau et d'autres qui se poursuivent de niveau en niveau.

© Alberta Education, Canada, 2005

Il se peut que des élèves achèvent des cours des ÉPT au 1er cycle du secondaire. En pareil cas, les compétences acquises peuvent être reconnues au 2e cycle.

Les écoles du secondaire 2e cycle peuvent élaborer des cours des ÉPT qui permettent aux élèves de satisfaire aux exigences de cours facultatifs du Diplôme d'études secondaires de l'Alberta et d'acquérir des compétences correspondant à celles qu'on attendra d'eux s'ils passent sur le marché du travail ou poursuivent leurs études dans un établissement d'enseignement postsecondaire.

CARACTÉRISTIQUES DE BASE DES ÉPT

Les paragraphes qui suivent résument les caractéristiques distinctives du programme des ÉPT.

APPRENTISSAGE AXÉ SUR LA CARRIÈRE

Se reporter à l'annexe E : *Planification de la transition des ÉPT à des études postsecondaires et au marché du travail.*

Les ÉPT offrent à l'élève la possibilité de faire un apprentissage dans des cadres de travail variés. L'élève se familiarise ainsi avec la gamme des débouchés professionnels liés à chaque domaine et peut se renseigner sur différentes possibilités de carrière.

Dans le contexte des ÉPT, le concept de carrière comprend les activités de la vie personnelle aussi bien que celles qui ont trait à un emploi ou à une profession. L'élève acquiert des compétences utiles pour :

- vaquer aux activités de la vie courante et développer ses intérêts personnels;
- choisir un domaine de carrière et s'y préparer;
- passer au marché du travail ou à des études postsecondaires.

INTÉGRATION DE LA TECHNOLOGIE

Les résultats d'apprentissage des différents domaines des ÉPT comprennent, s'il y a lieu, un volet « technologie ». Le cas échéant, ce volet met l'accent sur l'acquisition des compétences requises pour assumer le quotidien, occuper un poste de premier échelon et approfondir ses connaissances pendant toute sa vie.

Se reporter aux résultats d'apprentissage généraux du *Programme d'études – Technologies de l'information et de la communication : Maternelle – 12e année.*

Les ÉPT abordent la technologie dans son sens le plus large, en y englobant l'ensemble des procédés, outils et techniques qui ont une incidence sur la vie courante. Le programme permet à l'élève d'apprendre à :

- décider de la meilleure façon d'accomplir une tâche;
- sélectionner les outils et les ressources qui conviennent et les employer comme il se doit;
- évaluer et gérer les effets de la technologie sur son entourage et sur lui-même, ainsi que sur l'environnement.

© Alberta Education, Canada, 2005

COMPÉTENCES DE BASE

Se reporter à la section A du *Guide d'implantation et des normes de ÉPT* : Raison d'être et philosophie du programme.

Tous les domaines et cours des ÉPT assurent l'acquisition des habiletés essentielles pour fonctionner de façon autonome et être apte à l'emploi. Présentées comme des « compétences de base », ces habiletés s'acquièrent en quatre étapes et constituent les normes du rendement attendu quant à :

- la gestion de l'apprentissage;
- la gestion des ressources;
- la résolution de problèmes et l'innovation;
- l'efficacité de la communication;
- le travail en équipe;
- le sens des responsabilités.

ARTICULATION AUTOUR DE COURS D'UN CRÉDIT

Se reporter à la section B du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : Raison d'être du domaine.

Le programme des ÉPT s'articule autour de cours d'un crédit, ce qui permet aux écoles d'élaborer des programmes où l'élève peut :

- sélectionner les domaines et les cours pertinents;
- avancer à son rythme, tout en se donnant des défis;
- faire fond sur ses réussites et explorer de nouvelles options.

Il appartient à chaque école de décider quels domaines et cours offrir et dans quelle mesure l'élève participe à la planification de son propre programme des ÉPT.

RÉSULTATS CLAIREMENT DÉFINIS

Se reporter à la section G du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : Matériel d'évaluation.

L'étalon des cours des ÉPT est le niveau de compétence atteint plutôt que le nombre d'heures d'instruction reçues. Bien qu'il faille, en théorie, environ 25 heures pour achever un cours, certains élèves peuvent avoir besoin de plus ou de moins de temps pour acquérir les compétences définies. Le programme des ÉPT définit :

- ce que l'élève est censé savoir et être en mesure de faire – c'est-à-dire les connaissances, les habiletés et les attitudes qu'il devrait avoir (normes du programme);
- les critères et les conditions d'évaluation du rendement de l'élève (normes d'évaluation).

UTILISATION DE RESSOURCES VARIÉES

Les ÉPT se prêtent à l'établissement de classes s'articulant autour des ressources disponibles, soit d'un assortiment de matériel didactique approprié et à jour, en format imprimé ou autre. Cette approche permet aux élèves d'apprendre :

- à tirer parti de sources d'information variées;
- à évaluer les sources à leur disposition et à les utiliser de façon pertinente;
- à participer à la gestion de leur propre apprentissage.

© Alberta Education, Canada, 2005

Le matériel didactique offert dans la communauté et dans Internet est indiqué dans la documentation des ÉPT.

DIVERSITÉ DES MODES DE PRESTATION

Se reporter au *Off-campus Education Guide for Administrators, Counsellors & Teachers.*

Les ÉPT se prêtent également à diverses formes d'apprentissage et à différents modes de prestation faisant appel à la technologie et à d'autres ressources disponibles à l'école et dans la communauté. L'apprentissage peut se faire à l'école ou à l'extérieur, en classe, en laboratoire, dans un milieu de travail ou par télé-apprentissage.

Les ÉPT reconnaissent l'importance du soutien de la communauté, et de sa participation à la prestation des programmes éducatifs axés sur la carrière. L'organisation du programme est assez souple pour qu'on puisse en planifier la prestation pour qu'elle corresponde aux besoins locaux.

ACCENTUATION DES LIENS

Se reporter à la section H du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : Enchaînements/Transitions.

Les ÉPT lient la théorie à la pratique dans des contextes réels. L'élève prend de l'assurance et devient plus motivé à mesure qu'il apprend à faire des liens entre les notions abstraites qu'on lui enseigne et diverses situations de la vie courante et du monde du travail et qu'il découvre comment appliquer ses nouvelles connaissances dans ces contextes.

La structure même du programme – le fait qu'il s'articule autour de cours d'un crédit – facilite l'établissement de liens entre ses divers domaines, ainsi qu'avec les matières obligatoires et facultatives. Constante du programme, ces liens aident l'élève à transférer ses acquis avec efficacité et à se préparer au choix d'une carrière.

CONTINUITÉ DE L'APPRENTISSAGE

Se reporter à la section H du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : Enchaînements/Transitions.

Les ÉPT permettent à l'élève de faire fond sur les compétences qu'il possède déjà : les acquis issus tant d'initiatives personnelles ou communautaires que d'un enseignement structuré y sont reconnus. Il n'y a pas de ligne de démarcation nette entre le 1er cycle et le 2^{e} cycle du secondaire, et il existe aux niveaux intermédiaire et avancé de nombreux accords d'articulation et d'accréditation qui offrent un moyen efficace de reconnaître les acquis lors de l'entrée sur le marché du travail ou lors de l'inscription à un programme d'études post-secondaires. Cette approche assure à l'élève des transitions en douceur tout au long de ses études.

© Alberta Education, Canada, 2005

ÉNONCÉS DU PROGRAMME D'ÉTUDES ET AUTRE MATÉRIEL

Il existe différents documents juridiques et documents d'appoint, ainsi que d'autre matériel, qui aideront à une mise en œuvre efficace du programme des ÉPT.

Tous les documents se rapportant à la teneur du programme des ÉPT sont offerts sur support imprimé et électronique, même sur le site Web d'Alberta Education, d'où on peut également les télécharger.

Se reporter à la rubrique des ÉPT sur le site Web d'Alberta Education, à <http://www.education.gov.ab.ca> et cliquer sur Français, juste à côté de Kindergarten to Grade 12, puis sur Programmes facultatifs et sur Études professionnelles et technologiques.

PROGRAMME D'ÉTUDES

Sources :
- Learning Resources Centre (LRC) (imprimé et cédérom)
- Site Web d'Alberta Education.

Le *Programme d'études professionnelles et technologiques* est un document juridique qui énonce les exigences des cours de tous les domaines des ÉPT. Il indique :

- la raison d'être et la philosophie du programme (section A);
- la raison d'être et les résultats d'apprentissage généraux du domaine (section B).

Il s'agit d'un document essentiel pour qui planifie le programme des ÉPT à l'échelle de l'école ou de l'autorité scolaire. Les responsables de la prestation des cours d'ÉPT, à l'école ou à l'extérieur, devraient également se reporter aux documents d'appoint indiqués ci-dessous pour obtenir un complément d'information sur des cours et des domaines précis.

GUIDE D'IMPLANTATION ET DES NORMES

Sources :
- LRC (imprimé et cédérom)
- Site Web d'Alberta Education.

Il existe une édition du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* pour chacun des 22 domaines des ÉPT. Ce guide précise les exigences des cours – mises en relief par leur présentation sur fond ombré – et apporte d'autres renseignements utiles pour la prestation de cours de domaines précis à l'école et en classe. Chaque édition comprend :

- une description du programme des ÉPT en général (section A);
- la raison d'être et un aperçu du domaine (section B);
- des indications de planification pour l'enseignement (section C);
- les normes du programme et les normes d'évaluation (sections D, E et F);
- du matériel d'évaluation (section G);
- une indication des enchaînements et transitions (section H).

Il est fortement recommandé à qui donne l'enseignement et fait l'évaluation du rendement des élèves dans des cours et des domaines précis des ÉPT de se procurer l'édition pertinente du guide.

© Alberta Education, Canada, 2005

MANUEL À L'INTENTION DES ADMINISTRATEURS, CONSEILLERS ET ENSEIGNANTS

Source :
- Site Web d'Alberta Education.

Le présent manuel, dont l'édition originelle en anglais a été publiée en 1998, est un document d'appoint destiné à favoriser l'évolution de tous les cours et domaines des ÉPT.

ÉLABORATION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE

La démarche décrite ici aidera à planifier une mise en œuvre efficace du programme des ÉPT à l'échelle de l'école et du système scolaire.

SENSIBILISATION AU PROGRAMME DES ÉPT

Le Ministère encourage les écoles et les systèmes scolaires à se donner un plan de communication pour informer leur clientèle et tous les groupes d'étude des objectifs et de la structure du programme des ÉPT. Ce plan devrait comprendre une initiation aux ÉPT de même qu'une stratégie permanente de sensibilisation au programme et à la façon dont il se développe à l'école et dans la communauté.

Ainsi, on pourrait préparer une trousse d'information, qu'on adaptera selon les besoins des destinataires. Il serait en outre utile de se tenir au courant des mesures prises dans d'autres communautés pour offrir le programme.

Au moment d'établir leur stratégie de communication, les écoles et les systèmes scolaires trouveront sans doute avantageux :

- d'obtenir le matériel publicitaire et les vidéos se rapportant aux ÉPT;
- d'échanger des idées avec les écoles et les autorités scolaires voisines

PRÉPARATION D'UN PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Se reporter à l'annexe A : *Planification et marketing des ÉPT à l'école et dans la communauté.*

La mise en œuvre du programme des ÉPT exige l'effort concerté des administrateurs de l'école et de l'autorité scolaire, des conseillers et des enseignants. La façon de procéder variera selon les particularités de l'école et du système scolaire, mais, pour que la mise en œuvre réussisse, il faut :

- créer une équipe de planification;
- dresser un plan d'action;
- répertorier les ressources de l'école et de la communauté;
- étudier les intérêts et les besoins, de même que les sources potentielles d'appui dans la collectivité;
- déterminer les cours et domaines susceptibles de convenir à une prestation sur place ou hors campus;
- repérer les obstacles éventuels à la mise en œuvre et les solutions possibles;
- obtenir l'engagement, l'appui et l'approbation des divers intéressés;
- suivre la mise en œuvre et évaluer les progrès.

© Alberta Education, Canada, 2005

Se reporter à la section H du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : Enchaînements/Transitions.

Avant d'instaurer le programme des ÉPT, il faudrait examiner avec soin :

- l'ampleur des changements prévus dans la programmation scolaire;
- le rythme auquel on s'attend que ces changements se produisent.

SÉLECTION DES DOMAINES ET DES COURS

Se reporter à l'annexe B : *Définition des milieux d'apprentissage pour les ÉPT – Paramètres des domaines et cours.*

Il appartient à l'école de décider quels domaines et cours des ÉPT offrir d'après les intérêts et les besoins des élèves et les ressources disponibles chez elle et dans la communauté. **La sélection et la conception des cours doivent tenir compte des préalables et des autres exigences de prestation définis dans les paramètres des domaines et cours.**

Chaque école peut sélectionner les domaines des ÉPT qu'elle souhaite offrir. Elle élabore le programme avec son personnel enseignant, en combinant :

- des cours d'un crédit particuliers à un domaine précis à d'autres qui sont communs à plusieurs domaines;
- des cours d'un crédit particuliers à un niveau de rendement précis – introduction, intermédiaire, avancé – à d'autres qui se poursuivent de niveau en niveau.

Au moment d'arrêter le programme des ÉPT, les enseignants doivent être familiarisés avec les cours :

- convenant à des blocs de domaines, tels les cours d'études commerciales, d'économie domestique, de formation industrielle, de ressources naturelles. On peut souvent accroître la pertinence du programme des ÉPT en y incluant des cours de plusieurs domaines connexes;
- des domaines axés sur les méthodes, tels Entreprise et innovation, Design, Traitement de l'information, Gestion et marketing. La combinaison de cours de ces domaines à ceux de domaines plus spécialisés permet de contextualiser avantageusement l'apprentissage qu'ils offrent;
- du domaine Adaptation au travail, tels les cours groupés autour des thèmes Enjeux de l'emploi, Accréditations professionnelles et Sécurité au travail. Ces cours contribuent directement à accroître l'employabilité et peuvent être utilisés avantageusement pour renforcer l'apprentissage dans d'autres domaines des ÉPT.

SÉLECTION DES ENSEIGNANTS

Se reporter aux annexes : *Définition des milieux d'apprentissage pour les ÉPT – Paramètres des domaines et cours.*

La participation d'enseignants compétents et enthousiastes est un facteur déterminant de l'efficacité de la prestation des cours des ÉPT. Quoique beaucoup de cours puissent être donnés par des enseignants brevetés ayant le savoir-faire et l'intérêt voulus pour assurer la formation dans le contexte des ÉPT, certains exigent des compétences allant au-delà de ce que procure le brevet d'enseignement spécialisé usuel. Ainsi, ils peuvent supposer :

© Alberta Education, Canada, 2005

- une reconnaissance professionnelle valide, délivrée par un organisme du secteur des affaires, de l'industrie ou de l'administration publique, ou encore par un organisme communautaire, tel un certificat de compagnon, une attestation *Alberta BEST* ou un certificat de secourisme;
- la production d'une attestation de réussite d'un programme de formation spécialisée ou l'équivalent, ex. : un atelier ou un cours d'un institut technique, d'un collège ou d'une université.

La sélection des enseignants doit tenir compte des compétences pédagogiques spécifiées dans les paramètres des domaines et cours.

L'école peut trouver avantageux d'accroître le bassin de ressources humaines à sa disposition pour la prestation du programme des ÉPT, en :

- offrant sur place, à son personnel enseignant, des séances d'initiation et de perfectionnement efficaces;
- encourageant la collaboration et le travail d'équipe;
- obtenant la participation d'enseignants d'autres matières obligatoires ou facultatives;
- obtenant le concours d'aides-enseignants – partenaires tirés de la communauté – qui ont les connaissances et compétences spécialisées nécessaires;
- établissant des partenariats avec des établissements d'enseignement postsecondaire.

PRÉPARATION DU PROGRAMME DE L'ÉLÈVE

Les ÉPT sont accessibles à tous les élèves du secondaire qui sont aptes à satisfaire aux exigences du Diplôme d'études secondaires de l'Alberta. Même si les écoles déterminent leurs propres stratégies et critères d'inscription aux cours des ÉPT, les méthodes adoptées devraient refléter les intérêts et les besoins des élèves.

Certains élèves ayant des besoins spéciaux peuvent bénéficier d'une formation dans certains domaines et cours des ÉPT, surtout lorsqu'il y a une forte part d'apprentissage pratique et peu de théorie. Les orienteurs et les enseignants peuvent aider ces élèves à faire la transition aux ÉPT, en établissant :

- des milieux d'apprentissage favorables et une formation individualisée;
- des modalités souples pour transférer vers ce programme ou de ce programme à un autre.

L'élève ayant des besoins spéciaux qui s'inscrit à un cours des ÉPT pour en obtenir le crédit doit satisfaire à toutes les exigences de réussite du cours. Lorsque le programme d'études a été modifié et qu'aucun crédit n'est accordé, les modifications apportées doivent être recensées dans le plan d'intervention personnalisé de l'élève.

© Alberta Education, Canada, 2005

DÉTERMINATION DE MILIEUX D'APPRENTISSAGE APPROPRIÉS

Se reporter à l'annexe :
- B : *Définition des milieux d'apprentissage pour les EPT – Paramètres des domaines et cours;*
- C : *La santé et la sécurité dans le contexte des EPT.*

Certains cours des ÉPT peuvent se donner dans une classe ordinaire; d'autres exigent des installations plus spécialisées. Alberta Education encourage les écoles à compléter leurs propres installations par des milieux d'apprentissage extérieurs pour répondre aux besoins des élèves. **Qu'il se trouve à l'école ou ailleurs, le milieu d'apprentissage doit être conforme aux principes et lignes directrices énoncés dans les paramètres des domaines et cours concernant les installations, l'équipement et la sécurité.**

Les écoles peuvent accroître les milieux d'apprentissage à leur disposition pour la prestation du programme des ÉPT par :

- un emploi efficace et novateur des installations et du matériel existants;
- la rénovation d'installations existantes;
- l'utilisation d'installations et d'équipement de la collectivité;
- le partage d'installations et d'équipement avec des écoles et systèmes scolaires voisins;
- le recours au télé-apprentissage et à d'autres moyens de prestation.

Le milieu d'apprentissage employé devrait donner aux élèves la possibilité de travailler seul ou avec d'autres, dans une ambiance constructive où l'on accorde l'importance qui se doit à la santé et à la sécurité. Autant que possible, les aires affectées aux ÉPT devraient :

- être polyvalentes et adaptables, favorisant un apprentissage pratique, de même que la recherche, la prise de notes et la discussion;
- permettre aux enseignants d'observer et de superviser facilement, et d'évaluer le rendement des élèves;
- faciliter une prestation partagée et coopérative de l'enseignement;
- permettre un accès facile aux ressources didactiques, aux ordinateurs et à d'autres technologies;
- comporter un espace d'entreposage suffisant et sûr.

ÉTABLISSEMENT DE L'HORAIRE ET DU MODE DE PRESTATION

Se reporter à la section C du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : Planification pour l'enseignement.

On encourage les écoles et les systèmes scolaires à tenir compte de toute la gamme des modes de prestation qui leur sont accessibles lorsqu'ils planifient les cours des ÉPT. La plupart des domaines et des cours de ce programme se prêtent aux méthodes usuelles de mise à l'horaire, mais la structure même du programme, le fait qu'il est axé sur l'acquisition de compétences plutôt que sur la durée de l'apprentissage et l'utilisation de la formation hors campus et d'outils de télé-apprentissage évolués permettent d'en accroître l'accessibilité pour les élèves.

© Alberta Education, Canada, 2005

Les écoles peuvent maximiser les options à leur disposition pour offrir une gamme de cours des ÉPT, en modifiant les méthodes actuelles d'établissement de l'horaire ou en les combinant à d'autres méthodes. La stratégie adoptée pour la prestation et la mise à l'horaire dépendra :

- des domaines et des cours offerts;
- des antécédents des enseignants et de l'approche pédagogique;
- des ressources disponibles à l'école et dans la collectivité;
- de la liberté de choix et d'autodétermination laissée aux élèves.

Quel que soit le mode de prestation et l'horaire établi pour certains cours, tous les cours au niveau secondaire 2e cycle doivent être enseignés et évalués selon les normes. Les résultats obtenus par les élèves pour ces cours doivent être aussi communiqués à Alberta Education selon les normes.

Méthode usuelle d'établissement de l'horaire

La méthode usuelle d'établissement de l'horaire suppose la préparation de grilles selon le modèle organisationnel Carnegie, fondé sur la relation durée-crédit. D'ordinaire appliquée au niveau de l'école au moyen de divers logiciels, elle établit des tranches de temps d'enseignement bien définies. Ce peut être un moyen efficace de dresser l'horaire des cours des ÉPT, de répartir les élèves et les enseignants et de prendre les présences.

Se servant de cette méthode, l'école peut :

- offrir un cours des ÉPT précis dans une tranche de temps d'enseignement donnée;
- inscrire des cours de différents niveaux dans une même tranche de temps;
- prévoir des tranches de temps au cours desquelles les élèves font un choix parmi un assortiment de cours;
- programmer l'enseignement de domaines et cours particuliers de façon cyclique, au fil des semestres ou des années scolaires.

Les ÉPT mettent l'accent sur l'apprentissage par l'expérience. Il importe donc que l'élève ait la possibilité de démontrer les compétences qu'il acquiert en les mettant en pratique. La durée de la classe devrait lui procurer assez de temps pour effectuer cette mise en pratique, ainsi que pour préparer son poste de travail et le remettre en ordre ensuite. L'enchaînement des classes devrait lui offrir maintes occasions d'appliquer les habiletés qu'il acquiert.

Diversité des modes de prestation

Les écoles peuvent aussi avoir recours à d'autres moyens d'accroître la prestation du programme des ÉPT, dans la mesure où elles prennent soin de ne pas sacrifier la qualité de l'interaction entre l'élève et l'enseignant, laquelle a une profonde influence sur l'apprentissage. Plusieurs des options décrites ci-dessous peuvent servir à compléter l'horaire standard ou y être intégrées.

Prestation partagée

Les écoles peuvent accroître la prestation du programme des ÉPT en faisant appel aux compétences ou aux ressources d'autres écoles. Le partage peut se faire entre écoles d'une même autorité scolaire ou, par suite d'ententes spéciales, avec des écoles d'une autorité voisine. La

© Alberta Education, Canada, 2005

prestation partagée peut se traduire par l'emploi de laboratoires mobiles, l'itinérance de certains enseignants dans plusieurs écoles ou encore le transport des élèves par autobus vers des écoles offrant des programmes et installations complémentaires.

Prestation à l'extérieur de l'école

Se reporter à l'*Off-campus Education Guide for Administrators, Counsellors and Teachers.*

Certains cours ou éléments de cours des ÉPT peuvent se donner à l'extérieur de la classe, du laboratoire ou même de l'école. Des ententes d'apprentissage en milieu de travail et des partenariats avec l'entreprise ou l'industrie locale et des établissements d'enseignement postsecondaire permettront à l'école et à ses élèves de se prévaloir des compétences éducatives ou d'installations spécialisées qui se trouvent dans la communauté. L'« éducation hors campus », comme on appelle ce genre de prestation, peut se présenter sous la forme de partenariats avec la collectivité, de l'observation au poste de travail, du partage d'emploi, de stages dirigés par un mentor ou de projets travail-études.

Télé-enseignement

Les technologies de l'information, des communications et du multimédia peuvent s'avérer un autre moyen efficace d'accroître ou d'améliorer la prestation des cours des ÉPT. Le télé-enseignement peut servir à :

- aider les élèves à maîtriser des concepts difficiles;
- étendre l'enseignement à des endroits où il n'y a pas d'enseignants ayant les compétences nécessaires.

Se reporter à l'annexe B : *Définition des milieux d'apprentissage pour les ÉPT – Paramètres des domaines et cours.*

Toutefois, bien que les possibilités d'emploi du télé-enseignement pour la prestation des cours des ÉPT augmentent rapidement, certains cours centrés sur l'acquisition de compétences en milieu de travail ne peuvent être offerts de façon valable à moins que l'élève ne puisse acquérir aussi de l'expérience pratique, soit en laboratoire, soit dans un lieu de travail concret. De tels cours ne se prêtent pas à l'utilisation de moyens technologiques de prestation à moins que celle-ci ne soit appuyée par d'autres formes d'enseignement et de mise en pratique.

PRÉPARATION DE PLANS D'APPRENTISSAGE

Après avoir établi la stratégie d'organisation indiquant où et comment se fera l'apprentissage, les enseignants peuvent commencer à préparer un plan d'apprentissage. Ce plan détermine comment les compétences définies pour le cours seront acquises et évaluées.

Se reporter aux sections suivantes du *Guide d'implantation et des normes des EPT* :

- D : Niveau introduction
- E : Niveau intermédiaire
- F : Niveau avancé

Le plan d'apprentissage doit faire place à la fois aux compétences de base et aux compétences propres au domaine, qui sont énoncées dans les résultats d'apprentissage généraux. L'enseignant trouvera d'autres indications utiles pour sa préparation dans les résultats d'apprentissage spécifiques fournis dans la documentation des ÉPT. Bien qu'ils ne soient pas normatifs, ces énoncés donnent une idée plus précise de l'étendue et de l'approfondissement de l'apprentissage escompté pour chaque cours.

© Alberta Education, Canada, 2005

En général, le plan d'apprentissage devrait comprendre :

- des travaux, projets et tâches propres à développer les compétences définies;
- une stratégie d'évaluation du rendement et de la réussite de l'élève;
- une indication des ressources disponibles pour aider l'élève à atteindre les résultats d'apprentissage escomptés;
- les échéances et les calendriers d'exécution de tâches ou de travaux en laboratoire.

Guides d'apprentissage de l'élève

Il existe des guides d'apprentissage où l'élève trouvera des renseignements et des conseils qui l'aideront à atteindre les résultats définis dans les cours des ÉPT. Ces guides sont destinés à être employés par l'élève sous la direction d'un enseignant. Ils abordent les questions suivantes :

- Pourquoi choisir ce cours?
- Que dois-tu savoir avant de commencer?
- Que sauras-tu après avoir achevé ce cours?
- Quand ce cours doit-il être achevé?
- Comment seras-tu évalué?
- Quelles seront les ressources accessibles?
- Activités et fiches d'activité.

Même si le Guide d'implantation et des normes des ÉPT propre à chaque domaine offre un schéma d'élaboration et quelques exemples de guides d'apprentissage de l'élève, l'élaboration de ces documents se fait le plus souvent par des individus et des organismes de différents endroits dans la province.

Il serait bon par ailleurs de rappeler aux enseignants que les guides d'apprentissage de l'élève ne sont pas des trousses didactiques complètes.

Matériel de télé-apprentissage

Se reporter à la Learning Technologies Branch sur le site Web d'Alberta Education, à < http://www.education.gov.ab.ca/ltb. >

La Learning Technologies Branch élabore du matériel de télé-apprentissage pour des cours de différents domaines des ÉPT. Il s'agit de trousses didactiques complètes, comprenant typiquement le genre de renseignements fournis dans un guide d'apprentissage de l'élève, ainsi que du matériel didactique complémentaire.

Il est conseillé aux enseignants de consulter la page Web de la direction sur le site d'Alberta Education, pour se renseigner sur l'accessibilité du matériel de télé-apprentissage dans des domaines particuliers et sur le calendrier d'élaboration d'autre matériel.

© Alberta Education, Canada, 2005

PLANIFICATION DU PROGRAMME

Il appartient à chaque école du secondaire 1er cycle de déterminer les domaines et les cours des ÉPT à offrir. Comme peu d'élèves ont des projets de carrière précis à ce stade, ils sont mieux en mesure de se renseigner sur les différentes orientations possibles s'ils peuvent explorer plusieurs domaines des ÉPT parallèlement aux autres cours facultatifs qu'ils suivent.

Il a été démontré que filles et garçons réussissent tout aussi bien les uns que les autres dans le cadre des ÉPT. La planification devrait donc, autant que possible, faciliter les classes mixtes dans la plupart des domaines des ÉPT.

Sélection des domaines et des cours

On encourage les écoles du secondaire 1er cycle à élaborer un programme des ÉPT centré sur les habiletés personnelles utilisées dans la vie courante et dans la prospection des carrières. Bien que tous les domaines des ÉPT puissent être offerts au secondaire 1er cycle, certains sont plus spécialisés et peuvent convenir moins bien à ce niveau.

Les cours d'introduction sont, de l'avis général, ceux qui conviennent le mieux aux élèves du secondaire 1er cycle, puisqu'ils sont centrés sur l'acquisition des compétences utilisées dans la vie quotidienne et constituent le fondement d'études plus poussées dans le domaine choisi. Les écoles du secondaire 1er cycle peuvent également offrir des cours de niveau intermédiaire, particulièrement là où les élèves peuvent avoir déjà acquis certaines compétences.

Elles devraient tenir compte des domaines et des cours offerts aux élèves, au 2e cycle, au moment de sélectionner et d'élaborer leurs propres cours des ÉPT.

Conception des cours

Se reporter à la section C du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : Planification pour l'enseignement.

Les écoles du secondaire 1er cycle peuvent élaborer leur programme des ÉPT en combinant :

- des éléments de cours d'un même domaine ou de domaines différents, afin de permettre aux élèves d'explorer diverses possibilités de carrière;
- des cours complets d'un même domaine ou de domaines différents, afin de permettre aux élèves d'acquérir les connaissances et habiletés nécessaires à des études plus poussées.

Au secondaire 1er cycle, la conception des cours peut supposer que la prestation des divers éléments qui les constituent s'échelonnera sur un, deux ou trois ans.

Les préalables et l'enchaînement recommandé sont indiqués dans le tableau précisant la portée et la séquence de chaque domaine.

© Alberta Education, Canada, 2005

Les cours offerts au 1er cycle du secondaire peuvent être désignés comme des cours des études professionnelles et technologiques (ÉPT), assortis du nom d'un domaine précis, tel Agriculture ou Design, ou encore, ils peuvent porter un titre qui communique adéquatement la nature de l'apprentissage offert.

TRANSITIONS EFFICACES

Les ÉPT incitent l'élève à développer ses acquis, que ceux-ci fassent suite à une formation structurée ou qu'ils découlent d'initiatives personnelles. L'élève du secondaire 1er cycle, qui est inscrit au programme et a déjà les compétences définies dans un cours devrait, par conséquent, avoir la possibilité de les accroître ou de les approfondir à mesure qu'il avance dans ses études secondaires.

De l'élémentaire au secondaire 1er cycle

L'élève qui entre au secondaire peut avoir acquis des compétences pertinentes pour les ÉPT pendant qu'il était à l'élémentaire. Beaucoup d'élèves sont habitués à travailler de façon autonome et à entreprendre des activités multiples quand ils arrivent au secondaire. Il serait bon que les écoles du secondaire 1er cycle consultent les établissements d'où viennent leurs effectifs pour déterminer le degré de savoir-faire des nouveaux arrivants et pouvoir ainsi planifier les cours des ÉPT en conséquence.

Du 1er au 2e cycle du secondaire

Les écoles du secondaire 1er cycle devraient également être au courant des domaines et cours offerts au 2e cycle et aligner leur programme sur ceux-ci. Les enseignants et les administrateurs du 1er et du 2e cycle sont encouragés à échanger de l'information :

- sur les domaines et les cours des ÉPT offerts dans leurs établissements respectifs;
- les locaux où se donnent ces cours et les modes de prestation employés;
- la stratégie d'organisation, ex. : l'horaire établi, la flexibilité du programme et la liberté de choix accordée à l'élève;
- la politique de reconnaissance des acquis.

Le fait de connaître les programmes offerts à l'autre cycle et la souplesse de leur propre planification permettront aux écoles du secondaire de faciliter la transition des élèves du 1er au 2e cycle.

Reconnaissance des acquis

Se reporter au *Guide de l'éducation : Maternelle – 12e année*, Cours et programmes.

Il se peut qu'un élève ait complété des cours des ÉPT au 1er cycle du secondaire. En pareil cas, le directeur de l'école de 2e cycle où il entre peut, sur la recommandation du directeur de l'école de 1er cycle qu'il fréquentait, lui reconnaître les cours qu'il a réussis et inscrire les crédits correspondants à son dossier.

Il incombe aux écoles du secondaire 1er cycle de déterminer comment les écoles du 2e cycle locales procèdent pour la reconnaissance des acquis en ÉPT et de conseiller leurs élèves et les parents à ce propos.

© Alberta Education, Canada, 2005

PLANIFICATION DU PROGRAMME

Si, au 1er cycle du secondaire, le programme des ÉPT met l'accent sur les habiletés utilisées dans la vie courante et dans l'exploration de carrières, au 2e cycle, il est centré sur la préparation de la transition vers le marché du travail ou vers des études postsecondaires.

Il appartient à chaque école du secondaire 2e cycle de déterminer les domaines et les cours des ÉPT à offrir. Certains élèves passant au 2e cycle peuvent souhaiter approfondir les compétences qu'ils ont dans un domaine précis. D'autres préféreront diversifier les leurs, en explorant d'autres domaines.

Sélection des domaines et des cours

Les cours de niveaux intermédiaire et avancé sont, en général, ceux qui conviennent le mieux au 2e cycle, en particulier en 11e et en 12e année, car ils portent plus particulièrement sur les compétences techniques et professionnelles. Les écoles du secondaire 2e cycle peuvent également offrir des cours du niveau introduction, particulièrement dans les domaines où les élèves peuvent ne pas avoir acquis les connaissances et les habiletés préalables.

Elles devraient tenir compte de ce que les élèves ont appris au 1er cycle ou de leur propre initiative, au moment de sélectionner les domaines et les cours des ÉPT qu'elles offriront et d'élaborer leurs cours.

Prestation des cours

Les écoles du secondaire 2e cycle peuvent constituer leur programme des ÉPT en combinant des cours d'un crédit :

- d'un ou de plusieurs domaines et
- de même niveau ou de niveaux différents (introduction, intermédiaire, avancé).

Se reporter au *Guide de l'éducation : Maternelle – 12e année*, La programmation – Secondaire 2e cycle.

L'horaire et l'enseignement de tous les cours du secondaire 2e cycle offerts aux élèves, l'évaluation du rendement des élèves et la communication des résultats à Alberta Education doivent être conformes aux exigences établies.

Les autorités scolaires devraient se reporter à l'édition la plus récente du *Funding Manual for School Authorities* pour connaître les conditions de financement des cours de la 10e à la 12e année.

Les élèves peuvent suivre des cours de niveau avancé pour satisfaire aux exigences du diplôme d'études secondaires de l'Alberta. Il incombe à l'école de s'assurer que les combinaisons de cours qu'elle met à leur disposition leur donnent accès à un nombre suffisant de cours de niveau avancé pour leur permettre de réunir les crédits de niveau 30 nécessaires à l'obtention du diplôme.

© Alberta Education, Canada, 2005

L'école peut combiner des cours en blocs assortis de plusieurs crédits pour les besoins de la mise à l'horaire et de l'enseignement. Toutefois, elle doit communiquer les résultats des élèves qui y sont inscrits à Alberta Education en fonction de cours d'un crédit. Elle peut donner aux cours des titres qui explicitent les résultats d'apprentissage pour les élèves et leurs parents.

TRANSITIONS EFFICACES

Un objectif important du programme des ÉPT est de faciliter la transition de l'élève du 1er au 2e cycle du secondaire et du 2e cycle du secondaire vers le marché du travail ou vers des études postsecondaires dans une discipline connexe. L'élève du secondaire 2e cycle inscrit au programme devrait, par conséquent, avoir la possibilité :

- d'accroître ou d'approfondir les compétences qu'il a acquises par une formation structurée ou de sa propre initiative;
- d'acquérir des compétences qui le prépareront à entrer sur le marché du travail ou à faire des études postsecondaires dans une discipline connexe.

Du 1er au 2e cycle du secondaire

Les écoles du secondaire 2e cycle devraient être au courant des domaines et cours offerts au 1er cycle et tenir compte de ces données dans la planification de leur propre programme des ÉPT. Les enseignants et les administrateurs du 1er et du 2e cycle sont encouragés à échanger de l'information :

- sur les domaines et les cours des ÉPT offerts dans leurs établissements respectifs;
- les endroits où se donnent ces cours et les modes de prestation employés;
- la stratégie d'organisation, ex. : mise à l'horaire, flexibilité du programme et liberté de choix accordée à l'élève;
- la politique de reconnaissance des acquis.

Le fait de connaître les programmes offerts à l'autre cycle et la souplesse de leur propre planification permettront aux écoles du secondaire de faciliter la transition des élèves du 1er au 2e cycle.

Du secondaire 2e cycle au marché du travail

Se reporter à la section H du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : Enchaînements/Transitions.

Beaucoup de jeunes gens ont de la difficulté à entrer sur le marché du travail. Pour les préparer à cette étape cruciale, on peut ménager aux élèves des occasions d'explorer les possibilités d'emploi par le truchement de programmes travail-études, de programmes d'observation au poste de travail, de stages dirigés par un mentor et d'autres formes d'apprentissage hors campus. Chaque domaine des ÉPT s'assortit d'une longue liste de possibilités d'emploi et de carrière.

Grâce aux possibilités d'accréditation offertes par divers organismes communautaires et professionnels, les élèves inscrits à un programme des ÉPT peuvent en outre, dans certains cas, obtenir la reconnaissance partielle ou complète de leurs compétences sur le marché du travail. Les cours des ÉPT peuvent être conçus de manière à permettre aux élèves d'obtenir des titres qui accroîtront leurs débouchés sur le marché du travail.

© Alberta Education, Canada, 2005

Du secondaire 2e cycle à des études postsecondaires

Beaucoup d'élèves inscrits à un programme des ÉPT ont, à la fin d'une séquence de cours particuliers, des compétences correspondant à ce qu'on attend des candidats à un programme d'études postsecondaires. Un sommaire des programmes d'études postsecondaires qui présentent des liens avec les ÉPT et sont offerts dans les collèges, les instituts techniques et les universités, de même que par l'intermédiaire de la Apprenticeship and Industry Training Division, paraît périodiquement dans *It's About Time to Choose a Post-Secondary Education Program 2003-2004*, disponible dans Internet à <http://www.alis.gov.ab.ca/careershop> et on peut l'acheter auprès du Learning Resources Centre (N° 455275).

Se reporter à la section H du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : Enchaînements/Transitions.

Il existe des accords d'articulation avec différents établissements d'enseignement postsecondaire et programmes de formation en Alberta. Ces accords assurent la priorité d'admission aux programmes d'études ou de formation visés, ou une équivalence de cours à l'admission à ces programmes, aux élèves qui réussissent des cours précis des ÉPT.

L'Alberta Heritage Scholarship Fund établit la note moyenne des cours des ÉPT de même niveau (ex. : introduction, intermédiaire) pour attribuer 3 crédits qui peuvent être considérés dans le cadre de l'admissibilité d'un candidat à la bourse Alexander Rutherford. Lorsqu'un élève a suivi plus de trois cours de même niveau, les responsables du fonds retiennent les trois cours où il a obtenu les notes les plus élevées et en font la moyenne.

Reconnaissance des acquis

Il faut encourager les élèves à affiner et accroître les compétences qu'ils ont acquises au secondaire 1er cycle ou de leur propre initiative. Pour cela, les écoles du secondaire 2e cycle doivent établir des mécanismes de reconnaissance des acquis des élèves.

Cours achevés au secondaire 1er cycle

Il se peut qu'un élève achève des cours des ÉPT au 1er cycle du secondaire. En pareil cas, le directeur de l'école de 2e cycle où il entre peut, sur la recommandation du directeur de l'école de 1er cycle qu'il fréquentait, lui reconnaître les cours qu'il a réussis et inscrire les crédits correspondants à son dossier. Les cours crédités font alors partie des résultats communiqués au Ministère selon la filière usuelle et figureront dans son relevé de notes.

Se reporter au *Guide de l'éducation : Maternelle – 12e année*, Cours et programmes.

Le directeur de l'école de 2e cycle fréquentée par l'élève doit faire état de ces cours conformément aux directives données dans le *Guide de l'éducation : Maternelle – 12e année*. **Les crédits accordés sur la recommandation d'un directeur d'école du secondaire 1er cycle ne sont pas reconnus comme des unités de crédit d'inscription pour les besoins du financement.**

La politique locale d'attribution de crédits pour les acquis en ÉPT devrait être établie en collaboration et communiquée à toute la clientèle et à tous les intéressés. Elle peut comprendre des dispositions obligeant l'élève à passer un examen fondé sur l'expérience.

© Alberta Education, Canada, 2005

Se reporter au *Guide de l'éducation : Maternelle – 12e année*, Attribution des crédits.

Examen fondé sur l'expérience

L'examen fondé sur l'expérience peut convenir dans le cas d'un élève qui, en raison d'un apprentissage antérieur, a démontré sa capacité de satisfaire aux normes d'évaluation établies pour des cours particuliers d'un crédit. L'évaluation peut prendre la forme :

- d'un examen de synthèse traditionnel;
- des observations de l'enseignant durant trois ou quatre classes;
- de l'évaluation du portfolio ou d'un échantillon du travail de l'élève par l'enseignant;
- d'une démonstration des habiletés de l'élève par l'exécution d'un ensemble de tâches.

Les cours pour lesquels l'élève se soumet à un examen fondé sur l'expérience, qu'il réussit, doivent être rapportés comme réussis, conformément aux directives énoncées dans le *Guide de l'éducation : Maternelle – 12e année*.

SÉLECTION ET EMPLOI DES RESSOURCES

Là où il existe un assortiment de matériel didactique approprié et à jour, en format imprimé, logiciel, audiovisuel, cédérom ou électronique quelconque, les enseignants sont encouragés à établir des classes s'articulant autour du matériel disponible.

RESSOURCES AUTORISÉES

Alberta Education autorise l'emploi d'un assortiment d'auxiliaires pédagogiques et didactiques dans chaque matière. Les enseignants trouveront utile de parcourir son site Web <www.learning.gov.ab.ca> à intervalles réguliers, pour se tenir au courant :

- du matériel approuvé, tant pour favoriser l'apprentissage de l'élève que pour soutenir l'enseignement;
- des ententes de licence d'utilisation de logiciels existant à l'échelle provinciale;
- des ajouts aux sources d'appoint.

La liste du matériel approuvé qui constituait auparavant l'annexe I du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* a été supprimée. On trouvera une liste à jour du matériel approuvé sur le site Web du Ministère, en consultant :

Se reporter à la base de données, à <www.education.gov.ab.ca/lrdb/>.

Se reporter au *Catalogue de ressources didactiques* du LRC, à <www.lrc.learning.gov.ab.ca>.

- la base de données du Ministère, qui répertorie tout le matériel pédagogique et didactique approuvé pour chaque matière. On peut y faire des recherches en ligne pour chaque cours d'un crédit;
- le Learning Resources Centre, qui offre un matériel accessible, à prix abordable, pour rehausser l'apprentissage de tous les élèves de la province.

© Alberta Education, Canada, 2005

Le site Web du Ministère donne par ailleurs accès à différents documents et sites d'intérêt, notamment :

Se reporter à *Connection : Information pour les enseignants*, à <www.education.gov.ab.ca/connection/>.

- *Connection : Information pour les enseignants*, un bulletin d'information en ligne à l'intention des administrateurs, conseillers, orienteurs et enseignants, où l'on trouve des renseignements sur les programmes d'études, le matériel pédagogique et didactique, les outils d'évaluation et la technologie, ainsi que de nouveaux projets et des initiatives nouvelles.

Se reporter au site Web de la Learning Technologies Branch, à <www.education.gov.ab.ca/ltb/>.

- Le site de la Learning Technologies Branch, direction qui, par le truchement de partenariats, rassemble et diffuse de l'information sur les programmes de télé-apprentissage et les autres moyens d'apprentissage offerts par Alberta Education.

Se reporter au site Web de Telus2Learn, à <www.2learn.ca/>.

- 2Learn.ca, partenariat des milieux éducatifs et de l'entreprise qui assure un encadrement et un soutien professionnel par Internet aux enseignants albertains.

CLASSES S'ARTICULANT AUTOUR DES RESSOURCES DISPONIBLES

La création de classes s'articulant autour du matériel disponible peut convenir à des stratégies d'enseignement et à des styles pédagogiques divers et se prête en outre à un enseignement individualisé ou par petits groupes. Ce type de classe donne à l'élève la possibilité d'employer des sources d'information de toutes sortes dans des cadres d'apprentissage variés.

Les écoles sont encouragées à monter un centre de ressources des ÉPT réunissant :

- des exemplaires du matériel pédagogique et didactique approuvé dans chaque domaine;
- des exemplaires du matériel complémentaire suggéré dans chaque domaine;
- des magazines, des périodiques et des bulletins d'information pertinents;
- des ressources multimédias comme des vidéos et des cédéroms;
- des échantillons de travaux d'élèves.

L'élève qui a accès à un large assortiment de ressources apprend à faire un tri de l'information à sa disposition et à employer celle-ci comme il se doit, à résoudre des problèmes, à répondre à des besoins d'apprentissage précis et à développer ses habiletés de communication.

© Alberta Education, Canada, 2005

INTÉGRATION DE L'APPRENTISSAGE AXÉ SUR LA CARRIÈRE

L'intérêt porté à la « carrière » dans des contextes très variés est un des traits distinctifs des ÉPT. La carrière déborde les activités liées au travail ou à la profession de l'individu. Elle touche toutes les dimensions de sa vie personnelle, à titre de membre d'une famille, d'ami, de bénévole et de citoyen. Il arrive souvent que les compétences acquises dans un domaine d'intérêt personnel au secondaire forment l'assise du choix de carrière.

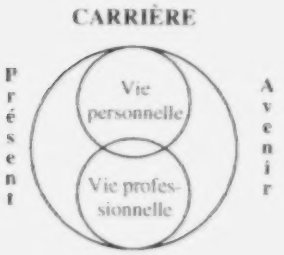

Carrière :
Ensemble du vécu professionnel

Profession ou métier :
Groupe d'emplois de nature semblable

Emploi :
Poste au sein d'une organisation.

Les écoles secondaires, tant du 1er que du 2e cycle, devraient planifier leur programme des ÉPT de manière à permettre aux élèves d'examiner leurs objectifs personnels et professionnels, à court et à long terme. L'apprentissage axé sur la carrière devrait commencer dès le 1er cycle du secondaire et se poursuivre tout au long des études secondaires, afin qu'au moment d'obtenir son diplôme, l'élève ait acquis les compétences lui permettant :

- de se prendre en charge et de développer ses intérêts personnels;
- de planifier sa carrière et de s'y préparer;
- de passer au marché du travail ou à des études postsecondaires.

COMPÉTENCES DE BASE ET INTÉRÊTS PERSONNELS

Beaucoup de cours des ÉPT mettent en valeur des compétences que les gens jugent essentielles au quotidien, tels gestion financière, nutrition, préparation de repas élémentaires, prise de décisions en tant que consommateur et emploi des technologies de l'information et des communications. Les ÉPT donnent en outre accès à des cours favorisant les passe-temps et d'autres activités récréatives.

Se reporter à la section B du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : Raison d'être du domaine et Portée et séquence.

En étudiant la portée et la séquence des domaines des ÉPT offerts, les écoles peuvent repérer les cours qui :

- offrent une initiation à chaque domaine;
- développent les aptitudes de l'élève à se prendre en charge, ainsi que ses dispositions naturelles;
- assurent un fondement de connaissances et d'habiletés favorisant un approfondissement du domaine.

© Alberta Education, Canada, 2005

PLANIFICATION DE CARRIÈRE ET PRÉPARATION

Chaque niveau d'apprentissage par lequel l'élève passe dans le cadre des ÉPT lui procure des habiletés utiles pour la planification d'une carrière et lui permet d'explorer plus à fond les nombreux débouchés liés aux divers domaines, le préparant ainsi à faire des choix, à court et à long terme, en prévision de sa vie professionnelle.

Sensibilisation aux possibilités de carrière

Se reporter aux sites Web pertinents, notamment :

- OCCINFO <www.aecd.gov.ab.ca/occinfo>
- CAREER INFORMATION HOTLINE <www.aecd.gov.ab.ca/hotline>
- DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA <http://roe-ab.hrdc-drhc.gc.ca>.

Se reporter également à la section H du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : Enchaînements/Transitions.

On encourage les écoles à se servir de l'information disponible sur le marché du travail pour sensibiliser les élèves aux possibilités de carrière sur lesquelles débouchent les domaines et les cours des ÉPT. Les résultats d'apprentissage définis pour chaque domaine soulignent les compétences pertinentes dans chaque cas.

Les normes d'évaluation assorties au programme, qui sont clairement définies, de même que le matériel d'évaluation élaboré, fournissent d'autres repères pour établir des niveaux appropriés de sensibilisation aux possibilités de carrière dans le cadre de cours précis des ÉPT.

Il existe par ailleurs pour chaque domaine des ÉPT une longue liste de métiers ou professions et de possibilités de carrière dont la description correspond à celle que fournit la Classification nationale des professions (CNP). Quelque 800 liens avec le marché du travail, tous accompagnés d'une description plus complète des études et de la formation requises, sont indiqués pour les 22 domaines des ÉPT.

Préparation à la carrière

Se reporter à la section B du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT – Adaptation au travail* : Raison d'être du domaine.

Le domaine Adaptation au travail offre à l'élève de nombreuses possibilités de se préparer à la vie de travailleur, par divers cours sur les thèmes « Préparation au monde du travail », « Leadership », « Enjeux de l'emploi », « Accréditations professionnelles » et « Sécurité au travail ».

Le CTR 3010 est particulièrement pertinent sous ce rapport.

Les écoles peuvent élaborer des cours qui préparent les élèves à des professions ou métiers précis, en combinant des cours du domaine Adaptation au travail à d'autres de niveau intermédiaire et avancé dans des domaines axés sur un secteur industriel.

Aptitudes à l'emploi

Se reporter à la section A du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : Raison d'être et philosophie du programme.

L'intégration d'un ensemble de compétences de base ou d'aptitudes à l'emploi aux divers domaines et cours des ÉPT aidera également l'élève à mieux se préparer à la vie active. Les compétences de base enseignées s'harmonisent avec les habiletés essentielles indiquées par le Conference Board du Canada pour rendre une personne apte à l'emploi et sont subdivisées en quatre stades de développement correspondant aux besoins d'apprentissage des élèves du 1er et du 2e cycle du secondaire. Ces compétences de base sont incluses selon les besoins dans les normes du programme et les normes d'évaluation arrêtées pour chaque cours des ÉPT.

© Alberta Education, Canada, 2005

TRANSITION VERS LE MARCHÉ DU TRAVAIL OU VERS DES ÉTUDES POSTSECONDAIRES

L'apport de représentants du secteur des affaires et de l'industrie, d'associations professionnelles et d'établissements d'enseignement postsecondaire à l'élaboration du programme d'études ajoute à la pertinence et à la valeur des ÉPT dans différents contextes professionnels. Beaucoup d'élèves qui suivent des cours de niveau intermédiaire et avancé dans un ou plusieurs domaines des ÉPT acquièrent des compétences comparables à celles qu'on attend du débutant sur le marché du travail ou du candidat à un programme d'études postsecondaires.

Reconnaissance des compétences sur le marché du travail

Les compétences que l'élève acquiert par son travail dans des domaines et cours particuliers des ÉPT peuvent être reconnues, en tout ou en partie, sur le marché du travail ou par les établissements d'enseignement postsecondaire.

L'élève obtient cette reconnaissance lorsqu'il satisfait aux normes du programme et aux normes d'évaluation établies pour :

- des cours précis menant à un titre de compétence;
- des cours généraux du domaine Adaptation au travail qui comportent un stage offrant les apprentissages nécessaires pour obtenir un titre de compétence donné.

Se reporter à l'annexe E : *Planification de la transition des ÉPT vers des études postsecondaires et vers le marché du travail.*

La documentation relative aux divers domaines des ÉPT offre des renseignements sur les possibilités d'accréditation s'y rattachant. Les écoles et les autorités scolaires peuvent se servir de ces renseignements pour faire des recherches plus approfondies et planifier les cours menant à des titres de compétence qu'ils mettront à la disposition des élèves par le biais du programme des ÉPT. Les écoles devraient déterminer quels sont les débouchés existant dans la communauté environnante, ainsi que les compétences y donnant accès et, s'il y a lieu, planifier des cours qui permettront aux élèves d'en tirer parti.

Articulation entre les niveaux secondaire et postsecondaire

Se reporter à la section H du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : Enchaînements/Transitions.

Il existe des ententes d'articulation avec différents établissements d'enseignement postsecondaire et programmes de formation en Alberta. Même si la reconnaissance des acquis issus des ÉPT varie selon l'entente, la plupart assurent, le plus souvent, à l'élève inscrit au programme des ÉPT qui réussit des cours ou des séquences de cours précis, une admission prioritaire ou une forme quelconque d'équivalence de cours à l'admission à ce programme. Les écoles et les systèmes scolaires sont invités à consulter les établissements d'enseignement postsecondaire locaux à propos :

- de la reconnaissance des cours des ÉPT offerts localement;
- des accords d'articulation en vigueur à l'échelle provinciale.

© Alberta Education, Canada, 2005

Articulation avec des programmes d'apprentissage et de formation industrielle

Il existe également des ententes d'articulation entre les domaines des ÉPT et divers programmes d'apprentissage et de formation industrielle relevant de la Apprenticeship and Industry Training Division. Grâce à ces ententes, l'élève qui suit des cours précis du programme des ÉPT et réussit les examens fondés sur l'expérience théorique et pratique d'un métier visé par une entente peut se voir créditer :

- une partie du programme de formation scolaire préparatoire au métier ;
- la formation en cours d'emploi qu'il a reçue dans le métier pendant ses études secondaires.

Se reporter à l'annexe E : *Planification de la transition des ÉPT vers des études postsecondaires et vers le marché du travail.*

On trouvera à l'annexe E, *Planification de la transition des ÉPT vers des études postsecondaires et vers le marché du travail*, un résumé des ententes d'articulation existant avec les programmes d'apprentissage et de formation industrielle en Alberta.

Apprentissage hors campus

Se reporter au *Off-campus Education Guide for Administrators, Counsellors and Teachers.*

Divers modes d'apprentissage hors campus sont suggérés dans le programme d'études des ÉPT – travail-études, formation par stages, observation au poste de travail, stages dirigés par un mentor. Chacun offre aux élèves et aux écoles des occasions précieuses de resserrer leurs liens avec les gens d'affaires et les industriels, les associations professionnelles, les établissements d'enseignement postsecondaire et divers groupes communautaires.

Formation par stages

La formation par stages est destinée à permettre aux élèves du secondaire d'acquérir une expérience pratique dans un milieu de travail. Ces cours se donnent hors campus sous la supervision d'un partenaire dans la communauté et permettent aux élèves :

- de mieux saisir les attentes du marché du travail;
- d'acquérir des connaissances et des habiletés pertinentes pour une profession donnée.

Les écoles peuvent inscrire les élèves à la fois à des cours des ÉPT et à des cours de formation par stages.

Programme enregistré d'apprentissage

Le Programme enregistré d'apprentissage (RAP) s'adresse aux élèves du secondaire qui souhaitent commencer l'apprentissage d'un métier parallèlement à leurs études de diplôme. L'apprenti inscrit au programme accumule des heures de formation en cours d'emploi admissibles au certificat de compagnon et à son diplôme d'études secondaires. Les cours de niveau 15, 25 et 35 du programme se donnent hors campus, en milieu de travail, sous la supervision com-

© Alberta Education, Canada, 2005

mune d'un enseignant breveté et d'un travailleur qualifié (d'ordinaire désigné par le vocable « compagnon »).

Bien que le Programme enregistré d'apprentissage et le programme des études professionnelles et technologiques soient distincts, leurs cours peuvent se compléter.

RÔLE DE L'ORIENTEUR OU DU CONSEILLER EN ÉPT

L'orienteur ou le conseiller en ÉPT a pour tâche d'aider l'élève à faire un choix de carrière réfléchi, en le sensibilisant aux différentes possibilités et en le préparant à ce choix. Il peut aider l'élève à planifier son cheminement dans le cadre du programme des ÉPT aux deux cycles du secondaire, en lui indiquant les domaines et les cours qui conviennent le mieux, compte tenu :

- de ses objectifs à court et à long terme;
- de ses intérêts et de ses aptitudes;
- de sa capacité et de son style particulier d'apprentissage.

Par sa collaboration avec les autres membres du personnel scolaire, il peut jouer un rôle de premier plan auprès de l'élève inscrit aux ÉPT, en le guidant dans :

- l'exploration de débouchés professionnels et de possibilités de carrière;
- la planification des étapes qui lui permettront d'accéder à un poste de premier échelon dans la profession de son choix;
- la préparation de sa transition vers le marché du travail ou vers des études postsecondaires dans la discipline qui l'intéresse.

L'orienteur peut aussi aider les enseignants et les administrateurs responsables des ÉPT à déterminer quels domaines et cours mettre à la disposition des élèves et aider ces derniers, les parents et les partenaires de l'école dans la communauté à saisir la nature et la structure du programme des ÉPT.

INTÉGRATION DES RÉSULTATS RELATIFS À LA TECHNOLOGIE

La place accordée à l'emploi de la technologie est un autre trait distinctif des ÉPT. Au sens large du terme, la technologie englobe tous les procédés, outils et techniques ayant une incidence sur la vie quotidienne. Plus puissante que jamais, elle donne lieu à des modes de vie, de travail et de pensée jamais même envisagés auparavant. Les résultats d'apprentissage s'y rapportant dans le programme des ÉPT ancrent, augmentent et affinent les habiletés acquises dans ce domaine aux niveaux inférieurs ou dans d'autres cours.

© Alberta Education, Canada, 2005

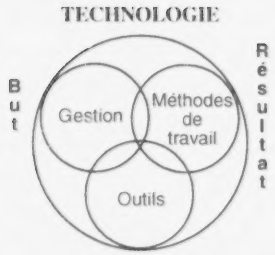

Le programme des ÉPT procure à l'élève maintes occasions d'acquérir les habiletés technologiques nécessaires pour assumer ses responsabilités quotidiennes, occuper un poste de premier échelon et approfondir ses connaissances la vie durant. Ainsi, l'élève apprend à :

- décider de la méthode de travail ou de la technique qui convient le mieux à une tâche particulière;
- sélectionner les outils et les ressources appropriés et les employer avec habileté;
- évaluer et gérer les effets de l'utilisation de la technologie sur son entourage et sur lui-même, ainsi que sur l'environnement.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION : MATERNELLE – 12^{e} ANNÉE

Se reporter aux résultats d'apprentissage énoncés dans le programme d'études *Technologies de l'information et de la communication : Maternelle – 12^{e} année.*

Le programme d'études des Technologies de l'information et de la communication (TIC) offre une vue d'ensemble de la nature de la technologie, de ses différentes formes et applications et de l'incidence des TIC sur l'individu et sur la société. Il incite les élèves, de la maternelle à la 12^{e} année, à affronter les complexités de la technologie et à prendre conscience des avantages et des inconvénients qu'elle présente pour les gens, dans leur vie personnelle et professionnelle.

Les TIC ne constituent pas une matière à part. Le programme d'études s'y rapportant doit être fondu dans celui des matières de base. Les cours des ÉPT devraient offrir aux élèves des occasions complémentaires d'accroître leur maîtrise des TIC et de les appliquer dans des contextes liés au travail.

C'est en effet lorsqu'il est contextualisé que l'apprentissage de la technologie se fait le mieux. Aussi les activités, les projets et les problèmes qui reproduisent des situations réelles constituent-ils d'excellents cadres d'apprentissage de la technologie, car ils enseignent à l'élève :

- que, malgré sa complexité, c'est simplement une « façon de faire les choses »;
- quels sont les effets de la technologie sur l'activité humaine, sur les plans personnel et professionnel;
- comment choisir les procédés, outils et techniques à employer et à quel moment utiliser ceux-ci;

© Alberta Education, Canada, 2005

- comment se servir d'une variété de technologies de l'information et de la communication pour résoudre des problèmes, prendre des décisions et faire des recherches dans diverses matières.

Organisation du programme d'études des TIC

L'apprentissage dans le programme d'études des TIC se subdivise en trois catégories interdépendantes.

Opérations, connaissances et concepts de base

Les résultats d'apprentissage de cette catégorie sont axés sur la compréhension de la nature et des effets de la technologie, le respect des principes de la morale et de l'éthique dans son utilisation et dans l'emploi des médias de masse dans un contexte numérisé, l'ergonomie et la sécurité au travail, et les opérations de base de l'informatique, de la télécommunication et du multimédia.

Procédés de productivité

Les résultats d'apprentissage de cette catégorie sont centrés sur les connaissances et les habiletés nécessaires pour utiliser une variété d'outils et de techniques élémentaires de productivité, telles la composition de textes, l'organisation de données, l'intégration des médias et des procédés, la communication et la collaboration par des moyens électroniques, de même que la composition et la manipulation graphique, audio et multimédia.

Communication, enquête, prise de décisions et résolution de problèmes

Les résultats d'apprentissage de cette catégorie prennent assise sur ceux des deux autres catégories. Ils font appel à la fois aux opérations, connaissances et concepts de base et à la capacité d'utiliser une variété de procédés pour développer l'habileté à soupeser l'information, gérer la recherche, résoudre des problèmes et employer différentes techniques de recherche. Il faudrait les aborder dans le contexte d'autres matières, où les élèves sont appelés à mettre leurs connaissances et leurs habiletés en pratique dans des situations réelles.

INTÉGRATION DE LA TECHNOLOGIE AUX ÉPT

Le programme des ÉPT procure aux élèves les habiletés technologiques nécessaires pour assumer les responsabilités quotidiennes, occuper un poste de premier échelon et parfaire leur formation la vie durant. Dans chaque domaine des ÉPT, l'élève fait l'apprentissage de la technologie et se sert de la technologie pour apprendre.

Apprentissage de la technologie

Bien que l'élève apprenne à manipuler la technologie dans tous les domaines des ÉPT, les cours en Traitement de l'information, Technologies des communications et Électrotechnologies sont expressément axés sur l'acquisition de connaissances et d'habiletés se rapportant aux technologies de l'information, de la communication et du multimédia. Les attentes à cet égard sont clairement énoncées dans les résultats d'apprentissage assortis à chaque cours de ces domaines.

© Alberta Education, Canada, 2005

Elles affermissent et complètent les compétences indiquées dans le programme d'études des TIC, en ce qui a trait aux :

- opérations, connaissances et concepts de base;
- procédés de productivité.

Traitement de l'information

Se reporter au *Guide d'implantation et des normes des ÉPT – Traitement de l'information.*

Les cours en Traitement de l'information permettent à l'élève de s'instruire sur l'électronique et ses applications personnelles et commerciales. L'élève se familiarise avec l'exploitation de systèmes, la saisie de textes et de données, les logiciels de productivité, l'exécution d'un programme, le dynamisme de l'information et la programmation.

Technologies des communications

Se reporter au *Guide d'implantation et des normes des ÉPT – Technologies des communications.*

Les cours en Technologies des communications permettent à l'élève de se faire une idée générale de l'incidence des techniques de présentation et de communication, de la photographie, de l'impression, de l'audiovisuel et du numérique sur la société, en lui apprenant à les manipuler.

Électrotechnologies

Se reporter au *Guide d'implantation et des normes des ÉPT – Électrotechnologies.*

Les cours en Électrotechnologies sont centrés sur les systèmes électriques et électroniques et le rôle de l'électronique dans la vie courante, dans l'exécution de recherches importantes et dans le contexte des progrès scientifiques. L'élève se familiarise avec les principes de fabrication et d'entretien des systèmes, les réseaux électriques, les systèmes logiques en informatique, les systèmes de réseaux informations, les systèmes de communication, la robotique et les systèmes de commande.

Apprentissage à l'aide de la technologie

Le programme des ÉPT reconnaît l'influence grandissante de la technologie sur tous les milieux d'apprentissage. Par l'application de la technologie dans des contextes précis, l'élève apprend à :

- maîtriser des concepts et des relations difficiles à saisir;
- effectuer des tâches faisant appel à la technologie;
- consulter diverses sources d'information actuelle;
- collaborer avec d'autres à la réalisation d'un projet.

L'utilisation de la technologie sous-tend le programme des ÉPT entier, et les résultats d'apprentissage recherchés sous ce rapport s'inscrivent dans le prolongement de ceux du programme des TIC. L'élève inscrit au programme des ÉPT applique et perfectionne des compétences acquises en TIC, notamment en ce qui a trait à l'enquête, à la prise de décisions et à la résolution de problèmes. Beaucoup de domaines et de cours des ÉPT l'amènent en effet :

- à affiner son utilisation de technologies de toutes sortes, de simples outils manuels à des techniques de télécommunication et d'informatique évoluées;
- à faire un choix parmi les technologies à sa disposition et à bien gérer celles qu'il retient pour relever des défis;

© Alberta Education, Canada, 2005

- à se servir des technologies de l'information, de la communication ou du multimédia comme outils d'apprentissage.

STRATÉGIES D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement donné dans le contexte des ÉPT doit faire appel à des stratégies et à des méthodes adaptées aux besoins de l'apprenant et tenant compte de la nature de l'apprentissage qui doit se faire. Il n'y a pas de stratégie universelle convenant à tous les élèves et à tous les cours ou même à tous les apprentissages escomptés dans le cadre d'un cours. Pour aider l'élève à acquérir les compétences de base qui le rendront apte à l'emploi et des compétences particulières au secteur professionnel de son choix, il importe de lui assurer dans le cadre de chaque cours :

- un calendrier d'apprentissage souple;
- une variété de ressources et d'activités d'apprentissage;
- du soutien, des encouragements et des occasions de réussir.

Les enseignants sont encouragés à planifier des expériences d'apprentissage qui aideront l'élève à :

- saisir les résultats et les normes de rendement exigés pour réussir dans chaque cours;
- faire le lien entre les éléments théoriques et pratiques de l'apprentissage dans chaque cours;
- faire le lien entre ce qu'il apprend dans un cours particulier et :
  - ce qu'il apprend dans d'autres domaines des ÉPT et d'autres matières,
  - ses projets d'emploi ou d'études postsecondaires;
- prendre sa formation en main et pouvoir s'adapter au changement en poursuivant toute sa vie sa quête de savoir.

Le tableau 1, *Pour une ambiance propice à l'apprentissage en classe*, à la fin du manuel, offre des suggestions sur la façon de créer un milieu d'apprentissage constructif pour les ÉPT.

Unités de mesure métriques et autres

Beaucoup de domaines et de cours des ÉPT supposent l'acquisition et l'emploi d'habiletés de mesure. Même si le Système international d'unités (SI) est aujourd'hui le principal système de mesure employé dans le programme d'études en Alberta, l'utilisation courante d'unités de mesure anglo-saxonnes et autres dans différents métiers et domaines techniques est inévitable. Les élèves devraient avoir la possibilité d'apprendre à effectuer des mesures selon les méthodes qu'ils auront à employer dans le métier qu'ils choisiront. Les enseignants devraient :

- employer les unités SI dans la mesure du possible;

© Alberta Education, Canada, 2005

- employer les unités de mesure anglo-saxonnes et autres seulement là où cela reflète l'usage courant dans le monde du travail.

APPRENDRE PAR LA PRATIQUE : L'APPRENTISSAGE ACTIF

Il y a apprentissage actif lorsque l'élève apprend par la pratique et réfléchit sur les méthodes ou procédés employés. L'apprentissage actif exige que l'élève ne se contente pas d'absorber l'information et qu'il acquière la capacité de mettre ce qu'il apprend en application.

Se reporter à l'annexe D : *Stratégies d'enseignement pour les ÉPT.*

Les ÉPT mettent l'accent sur l'apprentissage par la pratique. Essentiellement, le rôle de l'enseignant est celui d'un facilitateur, d'un guide et d'un moniteur. L'enseignant doit :

- reconnaître les différentes façons d'apprendre des élèves et planifier des activités qui exposeront ces derniers à des démarches d'apprentissage convenant à leurs besoins;
- prévoir des périodes d'observation et de questionnement qui favorisent la réflexion sur les tâches d'apprentissage;
- encourager les élèves à observer, à verbaliser les relations entre la théorie et la pratique et à en discuter.

FAIRE DES LIENS : L'APPRENTISSAGE APPLIQUÉ

Les cours des ÉPT permettent à l'élève d'approfondir ce qu'il a appris dans d'autres programmes obligatoires et facultatifs, en lui donnant l'occasion de l'appliquer dans des contextes propres à différents secteurs professionnels. À mesure que l'élève prend conscience de la pertinence de ses acquis pour son avenir, il devient plus motivé à augmenter ses compétences. La planification des cours devrait être centrée sur les moyens d'aider l'élève à faire des liens entre les concepts abstraits étudiés dans d'autres matières et leur application dans un contexte pratique.

Se reporter à l'annexe D : *Stratégies d'enseignement pour les ÉPT.*

L'enseignant peut aiguiser la capacité de l'élève à faire des liens entre les différentes composantes du programme d'études :

- en le sensibilisant au contenu des cours donnés dans d'autres matières et en élaborant avec ses collègues des cours, des leçons et des activités qui renforcent ces liens;
- en cernant les apprentissages faits dans d'autres matières qui ont des applications pratiques dans le cadre des ÉPT et en passant en revue ou, s'il y a lieu, en enseignant des concepts et des habiletés de base avant leur emploi dans un cours donné des ÉPT;
- en élaborant des projets et des travaux où l'on fait délibérément des liens entre les apprentissages de diverses matières ou disciplines et en collaborant avec les enseignants chargés de ces matières et disciplines pour aider l'élève à faire les liens pertinents;

© Alberta Education, Canada, 2005

- en se familiarisant avec les méthodes d'enquête, de recherche, de compte rendu et de prise de décisions employées dans d'autres disciplines et en offrant à l'élève la possibilité d'employer des procédés et une terminologie semblables dans des contextes propres aux ÉPT.

TRAVAILLER EN ÉQUIPE : L'APPRENTISSAGE COOPÉRATIF

La capacité de travailler en équipe est un incontournable sur le marché du travail. L'évolution vers une société infoculturelle et technicisée oblige les travailleurs d'aujourd'hui à mettre leurs compétences en commun. Il faut en outre s'attendre à une accentuation de cette tendance dans l'avenir.

L'apprentissage coopératif favorise l'apprentissage actif et encourage l'initiative individuelle et collective. L'apprentissage collectif peut aider l'élève à acquérir de l'autonomie et un sens des responsabilités face à son apprentissage et, ainsi, à devenir plus discipliné.

Les ÉPT offrent de nombreuses occasions de travail en équipe, dans un cadre structuré ou non. Le rôle de l'enseignant, dans le contexte de l'apprentissage coopératif, consiste à :

Se reporter à l'annexe D : *Stratégies d'enseignement pour les ÉPT.*

- indiquer les objectifs, les travaux et les tâches;
- déterminer la taille et la composition des groupes;
- organiser les installations, l'équipement et le matériel nécessaires;
- informer le groupe du comportement qu'on attend de lui;
- tenir lieu de personne-ressource, de guide et de moniteur;
- évaluer le produit du groupe et le rendement de chacun de ses membres.

L'enseignant pourrait se servir du formulaire 1, *Efficacité de la participation au groupe*, présenté à la page 43, pour guider son observation et son évaluation du rendement de l'élève au sein d'un groupe.

L'APPRENTISSAGE PAR DES ACTIVITÉS MULTIPLES

L'apprentissage par des activités multiples se prête à la prestation parallèle de différents cours ou enseignements pendant la même tranche de temps. Il combine des éléments de l'apprentissage actif et de l'apprentissage coopératif. Cette méthode permet aux élèves, travaillant seuls ou en groupe, d'assumer la responsabilité d'achever des cours ou des composantes de cours dans un délai déterminé.

© Alberta Education, Canada, 2005

L'enseignant et l'élève partagent la responsabilité de la gestion de la démarche d'apprentissage. L'élève se transforme graduellement en autodidacte capable de gérer son temps, son énergie et ses ressources de façon efficace. À mesure qu'il progresse et devient plus habile à diriger son propre apprentissage, l'enseignant peut augmenter le nombre de cours et d'activités offerts.

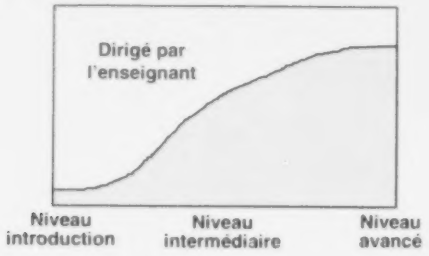

L'apprentissage par des activités multiples exige beaucoup de planification et d'organisation. Il oblige aussi à prendre le temps de bien renseigner les élèves sur ce qu'on attend d'eux et sur la démarche d'apprentissage. La tâche de l'enseignant, dans ce contexte, consiste à :

- planifier et élaborer une gamme d'activités d'apprentissage;
- faciliter et appuyer la démarche d'apprentissage des élèves, qu'ils travaillent seuls ou en groupes;
- évaluer le rendement des élèves et les résultats.

L'enseignant et l'élève pourraient se servir du formulaire 2, *Modèle de contrat d'apprentissage*, présenté à la page 44, pour dresser le plan d'un apprentissage par des activités multiples.

ÉVALUATION DU RENDEMENT DE L'ÉLÈVE

NORMES DU PROGRAMME ET NORMES D'ÉVALUATION

Les ÉPT étant axées sur les compétences, elles comportent à la fois des normes du programme, qui définissent ce que l'élève doit savoir et être en mesure de faire à la fin de son apprentissage, et des normes d'évaluation, qui indiquent les critères et les conditions d'évaluation de son rendement. Collectivement, ces normes :

- établissent le degré de difficulté et de rigueur qui convient pour l'apprentissage prévu dans chaque cours et domaine;
- indiquent les connaissances et les habiletés qui prépareront l'élève à poursuivre ses études ou à passer au marché du travail;
- font ressortir pour l'élève les aspects sur lesquels concentrer ses efforts;
- garantissent une appréciation juste et équitable des efforts de l'élève;

© Alberta Education, Canada, 2005

- offrent un fondement commun à l'interprétation des compétences acquises dans les divers cours des ÉPT.

Il est essentiel d'établir et de maintenir la valeur du programme des ÉPT aux yeux du secteur des affaires, de l'industrie, des établissements d'enseignement postsecondaire et des autres intéressés dans la communauté, de veiller à l'application uniforme des normes du programme et des normes d'évaluation à toute la démarche d'apprentissage.

Les normes du programme et les normes d'évaluation se rapportant à chaque cours des ÉPT sont définies par :

Se reporter aux sections suivantes du *Guide d'implantation et des normes des EPT* :
- D : Niveau introduction
- E : Niveau intermédiaire
- F : Niveau avancé

- les résultats d'apprentissage généraux, soit le type et le degré de compétence que l'élève est censé démontrer pour réussir le cours – Chaque résultat d'apprentissage décrit des comportements d'importance primordiale qui peuvent être mesurés et observés;
- les critères et conditions d'évaluation, soit les comportements que l'élève doit avoir pour être jugé, le degré de compétence escompté à la fin du cours, et les conditions dans lesquelles mesurer les compétences visées. Les conditions et les critères indiqués correspondent au rendement minimal attendu et comprennent, s'il y a lieu, un renvoi à un ou à plusieurs outils d'évaluation;
- l'attribution suggérée, soit une indication de l'importance relative des divers résultats d'apprentissage. Bien qu'il s'agisse d'une suggestion seulement, non d'une exigence, cette valeur peut aider à répartir le temps d'enseignement et à déterminer la notation proportionnelle des différents éléments d'un cours.

MATÉRIEL D'ÉVALUATION

Se reporter à la section G *Guide d'implantation et des normes des EPT* : Matériel d'évaluation.

Divers outils d'évaluation aident les enseignants à mesurer le rendement des élèves dans chaque cours des ÉPT. Chacun s'assortit d'un barème à cinq niveaux, qui indique la norme minimale que l'élève doit respecter pour réussir la tâche d'apprentissage. Employés collectivement dans le cadre d'un cours particulier, ces outils procurent un étalon de mesure de la réussite qui est équitable et uniforme.

Selon la façon dont on a organisé la classe, on peut les employer pour mesurer le rendement de chaque élève à la fin d'une tâche particulière ou pour mesurer celui du groupe entier à la fin du cours.

Bien que ce matériel soit conçu pour une évaluation sommative ou finale, l'enseignant devrait continuer de faire des évaluations formatives tout au long de l'apprentissage, alors qu'il oriente les efforts de l'élève et y réagit. Vu le lien étroit entre les évaluations formatives et sommatives, il pourrait, dans certains cas, être avantageux de modifier les outils d'évaluation fournis pour des cours particuliers, en vue de les employer pendant l'enseignement.

© Alberta Education, Canada, 2005

Les enseignants peuvent élaborer et employer d'autres outils d'évaluation, dans la mesure où ceux-ci se fondent sur des normes conformes aux compétences minimales exigées dans le cadre de chaque cours.

ÉVALUATION DU RENDEMENT AU SECONDAIRE 1er CYCLE

Évaluation du rendement

Au secondaire 1er cycle, l'évaluation du rendement vise à déterminer que l'élève satisfait à la norme minimale fixée pour certains ou pour l'ensemble des résultats d'apprentissage généraux définis pour le cours. L'application uniforme des normes du programme et des normes d'évaluation est d'importance cruciale pour maintenir la valeur de l'apprentissage assuré aux élèves dans le cadre du programme des ÉPT.

Communication du rendement

Comme on le fait pour les autres cours, on informe l'élève et ses parents du rendement de celui-ci dans les cours des ÉPT, conformément à la politique locale à cet égard. La méthode employée pour ce faire devrait renseigner les parents sur :

- ce que nous enseignons à leur enfant dans les cours des ÉPT;
- le degré de réussite de l'enfant dans ces cours.

Le rendement de l'élève du secondaire 1er cycle n'est pas communiqué au Ministère.

Suivi de l'achèvement des cours

Les écoles du secondaire 1er cycle doivent avoir en place une méthode de suivi leur permettant de tenir un dossier complet des cours réussis et des résultats d'apprentissage généraux atteints par chaque élève. Ce peut être :

- une méthode très simple, se résumant à la tenue d'une fiche individuelle sur laquelle sont notés tous les cours suivis et les résultats obtenus par l'élève;
- une méthode plus complexe, faisant appel à un tableur électronique et à une base de données.

La méthode de suivi employée devrait se compléter d'un portfolio ou d'une autre façon d'offrir une vue d'ensemble du travail accompli par l'élève. L'école doit fournir une note, exprimée en pourcentage, à l'école du secondaire 2e cycle dans tout cas de reconnaissance des acquis par attribution de crédits.

© Alberta Education, Canada, 2005

ÉVALUATION DU RENDEMENT AU SECONDAIRE 2e CYCLE

Évaluation du rendement

Au secondaire 2e cycle, l'évaluation du rendement vise à déterminer que l'élève satisfait à la norme fixée pour chacun des résultats d'apprentissage généraux définis pour le cours. L'application uniforme des normes du programme et des normes d'évaluation est d'importance cruciale pour maintenir la valeur de l'apprentissage assuré aux élèves dans le cadre du programme des ÉPT.

Lorsqu'un élève est en mesure de démontrer qu'il a la compétence demandée, c'est-à-dire qu'il respecte la norme établie à l'égard de tous les résultats d'apprentissage généraux d'un cours des ÉPT, l'enseignant indique dans son dossier qu'il a réussi le cours et lui attribue une note d'au moins 50 %.

Communication du rendement

Toute école du secondaire 2e cycle doit communiquer les résultats des élèves inscrits à des cours des ÉPT à la Information Service Branch, en indiquant chaque cours d'un crédit réussi au moyen du code alphanumérique à sept caractères correspondant dans le tableau de *Portée et séquence* de chaque domaine des ÉPT. Ce compte rendu se fait par voie électronique au moyen des formats de fichier appropriés et précise :

- tous les cours réussis, c'est-à-dire les cours où l'élève a atteint tous les résultats d'apprentissage généraux conformément à la norme établie, et la note obtenue dans chaque cas, laquelle ne peut être inférieure à 50 %;
- tous les cours échoués, c'est-à-dire les cours où l'élève n'a pas atteint tous les résultats d'apprentissage généraux selon la norme établie.

Se reporter au *Guide de l'éducation : Maternelle – 12e année*.

Le directeur d'une école du secondaire 2e cycle peut accepter la recommandation d'un collègue du secondaire 1er cycle selon laquelle un élève a atteint tous les résultats d'apprentissage d'un cours des ÉPT et devrait en recevoir le crédit. En pareil cas, il porte le cours au dossier de l'élève, en lui attribuant la note « P » signifiant sa réussite ou une note en pourcentage. Le cours fait, dès lors, partie des résultats communiqués au Ministère selon la filière usuelle et figurera dans le relevé de note de l'élève.

Se reporter au *Funding Manual for School Authorities*.

Il faut par ailleurs indiquer, pour les besoins de l'admissibilité à du financement, les cours des ÉPT qui ont été échoués. Pour plus d'informations, consulter le *Funding Manual for School Authorities*.

Pour savoir comment faire état des cours pour lesquels l'élève a passé un examen de défi et des cours réussis au secondaire 1er cycle, se reporter à la section « Les ÉPT au secondaire 2e cycle – Transitions efficaces ».

© Alberta Education, Canada, 2005

Par ailleurs, comme on le fait pour les autres cours, on informe l'élève et ses parents du rendement de celui-ci dans les cours des ÉPT, conformément à la politique locale à cet égard.

Suivi de l'achèvement des cours

Se reporter à l'*Electronic Data Exchange User Guide* ou au *Manual Forms User Guide*.

Le système de suivi utilisé au secondaire 2e cycle pour faire état des cours des ÉPT achevés devrait s'harmoniser avec celui du EIE pour communiquer le rendement de l'élève. L'école peut compléter son suivi des cours achevés par des renseignements sur le rendement de l'élève au secondaire 1er cycle.

Il faudrait en outre compléter le suivi des cours et le dossier de chaque élève par un portfolio ou par une autre façon de donner une vue d'ensemble de ses compétences et de ses expériences d'apprentissage.

FINANCEMENT DES ÉPT

Les sources de financement décrites ci-dessous rendent compte de la réorientation du Ministère vers une gestion par l'école. Il incombe à l'autorité scolaire locale d'évaluer les besoins et de faire les demandes de financement nécessaires. Il lui appartient également de veiller à la répartition équitable des fonds reçus parmi les écoles.

Financement de l'enseignement de base

Se reporter au *Funding Manual for School Authorities*.

Le financement de l'enseignement de base au secondaire 1er cycle est indépendant des cours achevés. Le financement accordé se fonde sur l'effectif scolaire, le montant en étant rajusté de temps à autre.

Au secondaire 2e cycle, le financement de l'enseignement de base s'appuie sur le principe de la prestation de services éducatifs et de l'achèvement des cours. Tous les cours suivis à ce niveau pour lesquels il y a demande de financement doivent satisfaire aux conditions de financement énoncées dans le *Funding Manual for School Authorities*. Pour tout renseignement sur le financement de l'enseignement de base, s'adresser à la School Finance Branch du Ministère.

Financement des immobilisations

Des fonds de dépenses en immobilisations sont débloqués chaque année pour des constructions nouvelles et des travaux de modernisation importants. Ce financement est offert aux conseils scolaires pour des dépenses en immobilisations visant, par exemple, l'actualisation d'un laboratoire des ÉPT existant, l'aménagement de nouveaux locaux ou l'acquisition de matériel.

Pour de plus amples renseignements sur le financement des immobilisations, s'adresser à Alberta Infrastructure and Transportation.

© Alberta Education, Canada, 2005

PRINCIPES ET LIGNES DIRECTRICES DE LA PRESTATION DE COURS DES ÉPT

Se reporter à l'annexe F : *Principes et lignes directrices de la prestation de cours des ÉPT au secondaire 2e cycle.*

L'annexe F ci-jointe résume les principes et lignes directrices énoncés dans le *Guide de l'éducation : Maternelle – 12e année* et dans le *Funding Manual for School Authorities* en ce qui concerne la planification, la prestation et l'achèvement des cours des ÉPT au secondaire 2e cycle.

Se reporter au *Funding Manual for School Authorities.*

Les renseignements qui y sont fournis explicitent les pratiques que doivent adopter les écoles du secondaire 2e cycle en ce qui concerne :

- l'accès à l'enseignement;
- les préalables des cours des ÉPT;
- l'évaluation de l'achèvement de ces cours;
- l'admissibilité d'un cours des ÉPT à du financement;
- les documents requis à l'appui des demandes de financement;
- la communication de l'achèvement des cours des ÉPT;
- la programmation favorisant l'application et le transfert des apprentissages.

© Alberta Education, Canada, 2005

Tableau 1 : Pour une ambiance propice à l'apprentissage en classe

Les stratégies de gestion de la classe indiquées ci-dessous peuvent aider à créer une ambiance propice à l'apprentissage.

- ❑ Accueillir les élèves chaleureusement.
- ❑ S'assurer que les élèves sont au courant de l'objectif des activités de la journée.
- ❑ Centrer l'attention de la classe ou d'élèves particuliers sur les activités de la journée.
- ❑ Récapituler les concepts importants vus au cours de la séance précédente.
- ❑ Expliquer l'objet de la leçon ou de l'activité de la journée de façon claire et précise.
- ❑ Poser des questions tout au long de la leçon pour s'assurer du cheminement des élèves et de leur compréhension.
- ❑ Réserver cinq minutes à la fin de la classe pour permettre aux élèves de résumer les apprentissages de la journée.
- ❑ Commenter oralement ou par écrit les devoirs remis.
- ❑ Donner l'exemple en se conformant aux normes.
- ❑ Appliquer les règles de base de façon uniforme.
- ❑ Faire un effort conscient pour soutenir les élèves, en soulignant leurs qualités et en les félicitant de leurs efforts.
- ❑ Résoudre les problèmes rapidement et discrètement, en traitant les élèves avec respect et justice.
- ❑ Créer un milieu sûr et encourageant où les élèves peuvent s'épanouir et apprendre.
- ❑ Insister sur l'individualité de chaque élève et du groupe entier et sur le caractère unique du cours même.
- ❑ Encourager sincèrement la participation des parents et de la communauté.

© Alberta Education, Canada, 2005

Formulaire 1 : Efficacité de la participation au groupe

Nom : _____ **Date :** _____

Projet : _____ **Groupe :** _____

Observation : 4 = Toujours **3** = Souvent **2** = À l'occasion **1** = Jamais

Comportement	Observation			
L'élève :	**4**	**3**	**2**	**1**
était à temps.	❑	❑	❑	❑
a assisté aux séances de groupe.	❑	❑	❑	❑
a participé activement et apporté des idées et des renseignements.	❑	❑	❑	❑
a adopté une attitude positive, plutôt que négative ou critique.	❑	❑	❑	❑
a été attentif lorsque les autres parlaient.	❑	❑	❑	❑
a respecté ses collègues et échangé des idées avec eux.	❑	❑	❑	❑
a respecté les particularités de chacun.	❑	❑	❑	❑
a évité les préjugés et s'est montré impartial.	❑	❑	❑	❑
a été réceptif aux idées et aux suggestions des autres.	❑	❑	❑	❑
a encouragé la participation de ceux qui demeuraient passifs.	❑	❑	❑	❑
a accepté la responsabilité des conséquences de son comportement.	❑	❑	❑	❑
s'est montré sensible aux sentiments et aux préoccupations des autres.	❑	❑	❑	❑
a agi avec sincérité et ouverture d'esprit.	❑	❑	❑	❑
a soutenu les autres et les a aidés à communiquer leurs idées.	❑	❑	❑	❑
a aidé le groupe à accomplir son travail par des résumés, des éclaircissements, la médiation, des félicitations et des encouragements.	❑	❑	❑	❑
Stratégies d'amélioration				

© Alberta Education, Canada, 2005

Formulaire 2 : Modèle de contrat d'apprentissage

L'enseignant peut se servir d'une entente du genre de celle qui est reproduite ici pour centrer l'attention de l'élève sur les résultats escomptés. Le modèle qui suit peut être modifié au besoin.

Élève : _____ Date : _____

Bloc ou cours : _____ Enseignant : _____

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE (pour le cours) :

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____

TRAVAUX À MENER À BIEN (pour réussir le cours) :

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____

INDICATEURS DE RENDEMENT (comportements précis nécessaires pour réussir le cours) :

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____

Je comprends les exigences indiquées pour réussir le cours et ferai mon apprentissage de la manière indiquée ci-dessus.

_____	_____	_____
Date	Signature de l'élève	Témoin (parent ou tuteur)

© Alberta Education, Canada, 2005

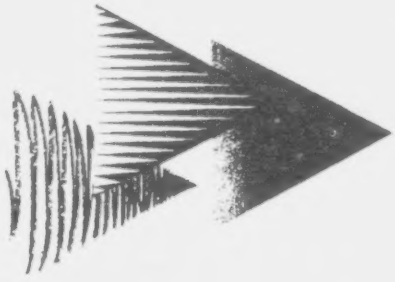

Manuel à l'intention
des administrateurs, conseillers et
enseignants —

ÉTUDES PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES

Annexe A

Planification et marketing des ÉPT à l'école et dans la collectivité

2005

TABLE DES MATIÈRES

OBJET A-3

STRATÉGIE D'IMPLANTATION DES ÉPT A-4

1. Constituer une équipe de planification A-4
2. Dresser un plan d'action A-5
3. Faire l'inventaire des ressources A-6
4. Faire une étude des besoins de la communauté A-7
5. Déterminer les domaines et les cours à offrir A-7
6. Repérer les obstacles éventuels et les solutions possibles A-7
7. Obtenir des engagements de participation et les approbations nécessaires A-8
8. Suivre les progrès A-8

MARKETING DES ÉPT À L'ÉCOLE ET DANS LA COLLECTIVITÉ A-9

Matériel publicitaire A-9

APPENDICES

Appendice 1 : Modèle de plan de mise en œuvre A-10

Appendice 2 : Modèle de profil de l'école et de la communauté A-14

Appendice 3 : Modèle de sondage auprès de la communauté A-18

Appendice 4 : Modèle de sondage sur les champs d'intérêt des élèves A-19

Appendice 5 : Liste de documents publicitaires reproductibles A-21

Les renseignements et recommandations que renferme la présente annexe sont d'ordre général et ne sauraient se substituer aux services et conseils professionnels nécessaires à une mise en œuvre efficace à l'échelle de l'école et du système scolaire.

© Alberta Education, Canada, 2005

OBJET

Les pages qui suivent procurent aux écoles et aux administrateurs des autorités scolaires les outils de base, à savoir la marche à suivre et des exemples de ressources pertinentes, pour implanter et développer le programme des ÉPT.

La prestation du programme des ÉPT variera selon l'école et l'autorité scolaire. Cependant, pour être efficace, elle doit être fondée sur la volonté des administrateurs, des conseillers, des orienteurs et des enseignants d'avoir recours à de nouvelles façons d'élaborer les cours et d'en dresser l'horaire. Les ÉPT se prêtent à des corrélations avec les cours obligatoires et facultatifs et, de ce fait, à l'élaboration d'un programme unique répondant aux besoins locaux.

Il appartient à l'école et à l'autorité scolaire d'établir des plans de mise en œuvre conformes aux besoins locaux, il importe d'entreprendre une bonne planification.

La démarche d'implantation suggérée dans ce document comporte huit étapes :

1. Constituer une équipe de planification.
2. Dresser un plan d'action.
3. Faire l'inventaire des ressources.
4. Faire une étude des besoins de la communauté.
5. Déterminer les domaines et les cours à offrir.
6. Repérer les obstacles éventuels et les solutions possibles.
7. Obtenir des engagements de participation et les approbations nécessaires.
8. Suivre les progrès.

Chacune de ces étapes est décrite en détail dans les pages qui suivent, et plusieurs s'accompagnent de stratégies et de questionnaires utiles, qui sont joints en appendice. On encourage les écoles et les systèmes scolaires à adapter les méthodes et stratégies suggérées en fonction des besoins locaux afin d'assurer l'efficacité de la prestation.

© Alberta Education, Canada, 2005

STRATÉGIE D'IMPLANTATION DES ÉPT

1. CONSTITUER UNE ÉQUIPE DE PLANIFICATION

L'équipe de planification devrait réunir les principaux intervenants à l'école et au sein de l'autorité scolaire, notamment des administrateurs, des conseillers, des orienteurs, des enseignants et des élèves. Elle pourrait également comprendre des membres de la collectivité, notamment des parents, des gens d'affaires et des industriels, des établissements d'enseignement postsecondaire et des organismes communautaires. Sa composition doit tenir compte du rôle et de l'optique des principaux intervenants, à l'école et dans la communauté. Certains de ceux-ci pourraient ne participer qu'au premier stade de la planification, alors que d'autres seront responsables de la mise en œuvre du plan au jour le jour.

Voici un résumé du rôle et de l'optique de certains des principaux intervenants, à l'école et au sein de l'autorité scolaire.

Représentants du milieu scolaire

- Les administrateurs de l'école et de l'autorité scolaire contribuent essentiellement de deux façons aux possibilités qu'ont les élèves de passer du secondaire à une vie active et productive, en tant qu'adultes. D'une part, ils aident à déterminer les domaines et les cours des ÉPT à mettre à leur disposition. D'autre part, ils ont la charge de réunir les compétences éducatives, les installations et les ressources nécessaires à la prestation des séquences de cours des ÉPT choisies.
- Les conseillers et les orienteurs dispensent des services d'orientation scolaire et professionnelle. Dans bien des cas, ils aident aussi à mieux harmoniser les objectifs de l'école et ceux des élèves et de leurs parents.
- Les enseignants jouent un rôle essentiel dans la réalisation du plan de mise en œuvre. Quelle que soit la matière qu'ils enseignent, il faudrait les encourager à participer à la planification. L'expérience d'apprentissage des élèves peut être enrichie par de meilleurs enchaînements entre les ÉPT et les autres programmes, une approche collaborative de l'enseignement et le partage des ressources.

Représentants de la communauté

D'autres membres de la communauté peuvent aussi, par leur participation à l'équipe de planification, aider beaucoup à cerner les besoins auxquels le programme doit répondre et à diversifier les options de prestation.

- Les parents sont, bien entendu, fortement intéressés à aider les élèves à exploiter leur potentiel au maximum.
- L'entreprise et l'industrie offrent des débouchés aux élèves, dans l'immédiat et dans l'avenir. Divers membres du secteur des affaires et de l'industrie ont souligné le besoin de travailleurs compétents,

© Alberta Education, Canada, 2005

hautement spécialisés, qui possèdent un ensemble de compétences de base et de compétences techniques et professionnelles particulières. Beaucoup souhaitent pouvoir intervenir davantage dans le choix de la matière et de la méthode d'enseignement et aider à la prestation des cours. Ces gens sont des éléments précieux au sein d'une équipe de planification.

- La présence de représentants d'établissements d'enseignement postsecondaire au sein de l'équipe de planification favorise la coordination des programmes et, de ce fait, facilite le passage du secondaire au postsecondaire.
- Les organismes communautaires et les associations professionnelles sont également des intervenants importants de l'équipe de planification des ÉPT, car ils encouragent les professionnels et le grand public à appuyer les initiatives se rapportant aux ÉPT.

Une fois sur pied, l'équipe de planification devrait énoncer ce qu'elle envisage pour l'avenir et fixer des objectifs. Il importe de réserver du temps à ces tâches, mais il est tout aussi important de s'attaquer à la préparation du plan lui-même dès qu'on s'est entendu sur le cadre général.

2. DRESSER UN PLAN D'ACTION

Se reporter à l'appendice 1 : *Modèle de plan de mise en œuvre.*

Il faut définir ce qu'il faut accomplir (les produits à fournir), quand on doit y parvenir et comment on y parviendra (les responsabilités et les ressources nécessaires).

Prise de décisions à l'échelle de l'autorité scolaire

Il importe d'établir tôt au cours de la planification quels sont les principes et les lignes directrices qui, à l'échelle de l'autorité scolaire, influent sur la mise en œuvre. Ainsi, il faut prendre des décisions, qui s'appliqueront au système entier, concernant :

- la marge de manœuvre à donner aux écoles;
- l'étendue et l'approfondissement des cours offerts dans le cadre des ÉPT;
- le financement accordé aux écoles;
- la coordination de la formation en cours d'emploi;
- la transition du 1er au 2^{e} cycle du secondaire et du 2^{e} cycle du secondaire vers le postsecondaire ou vers le marché du travail.

Prise de décisions à l'échelle de l'école

L'école a elle aussi des décisions à prendre. Ainsi, elle doit déterminer, sous réserve des paramètres fixés pour l'autorité entière :

- quels cours des ÉPT offrir :
  - combinaisons de cours,
  - cours pluridisciplinaires,
  - crédits attribués au niveau avancé pour l'obtention du diplôme,
  - autres stratégies de prestation;
- comment offrir ces cours, compte tenu :
  - des exigences d'accès à l'enseignement,

© Alberta Education, Canada, 2005

  - des moyens à sa disposition pour accroître l'accès à ces cours à l'école et par le biais de l'apprentissage hors campus,
  - des politiques et lignes directrices visant l'évaluation,
  - de la méthode de suivi de l'achèvement des cours;
- quels mesures et services d'orientation professionnelle assurer pour aider les élèves à prendre des décisions concernant leur passage à des études postsecondaires ou au marché du travail.

Les responsables de l'élaboration du plan d'implantation devraient tenir compte du fait que :

- l'introduction de nouveaux cours ou de nouvelles méthodes de prestation devrait être graduelle;
- trop d'ambition et de hâte peut causer des difficultés et du stress ou même un échec;
- tous les intervenants doivent participer à la démarche et être tenus au courant des progrès.

3. FAIRE L'INVENTAIRE DES RESSOURCES

Inventaire à l'échelle de l'autorité scolaire

Le plan de mise en œuvre devrait prévoir l'examen des ressources existantes et possibles. Faire l'inventaire des ressources disponibles au sein de l'autorité scolaire permettra de déterminer :

- les installations et l'équipement existants;
- les sites de prestation hors campus actuels et possibles;
- les capacités et les besoins à l'égard de la formation des enseignants et du perfectionnement en cours d'emploi dans les domaines des ÉPT;
- les stratégies en place pour établir l'horaire des cours, de même qu'évaluer et communiquer le rendement des élèves;
- la politique de répartition des fonds parmi les écoles.

Profil de l'école et de la communauté

Se reporter à l'appendice :
- 2 : *Modèle de profil de l'école et de la communauté*
- 3 : *Modèle de sondage auprès de la communauté*

Il faut tracer un profil de l'école et de la communauté, en prenant soin d'indiquer les ressources dont on pourrait se servir pour répondre aux besoins des élèves. Il faudrait également veiller à préciser les ressources matérielles et humaines qui sont ou pourraient être accessibles à l'école et par l'intermédiaire de l'apprentissage hors campus. Un profil bien conçu de l'école et de la communauté peut aider à déterminer :

- l'intérêt et la demande manifestés à l'égard du programme – inscription des élèves aux cours d'arts appliqués dans le passé, intérêt actuel des élèves et des parents et soutien éventuel de la part du secteur des affaires et de l'industrie;
- le cheminement professionnel suivi par d'anciens élèves sur le marché du travail ou au postsecondaire;
- les cours que les élèves trouvent les plus utiles et les compétences que les jeunes adultes aimeraient avoir acquis lorsqu'ils étaient au secondaire;

© Alberta Education, Canada, 2005

- les compétences que les enseignants, les administrateurs, les parents, les membres de la communauté et les partenaires du milieu des affaires estiment essentielles à une bonne préparation à la vie active.

4. FAIRE UNE ÉTUDE DES BESOINS DE LA COMMUNAUTÉ

Se reporter à l'appendice 4 : *Modèle de sondage sur les intérêts des élèves.*

Il faudrait évaluer l'intérêt des élèves et de leurs parents pour les différents domaines des ÉPT. Cela peut se faire par un sondage portant sur tous les domaines ou uniquement sur ceux que l'école envisage d'offrir. On trouvera ci-joint un modèle de questionnaire qui conviendrait pour sonder l'opinion des élèves. Ce modèle peut être adapté pour être utilisé auprès des parents ou d'autres membres de la communauté.

La tenue d'un tel sondage offre par ailleurs une excellente occasion de commencer à résumer les renseignements tirés de l'inventaire et de sondages précédents et d'étudier les répercussions de l'information recueillie sur la prestation des cours.

5. DÉTERMINER LES DOMAINES ET LES COURS À OFFRIR

Se reporter à l'annexe B : *Définition des milieux d'apprentissage pour les ÉPT – Paramètres des domaines et cours.*

Aucune école n'est tenue d'offrir tous les domaines et tous les cours des ÉPT. Pour répondre aux besoins de la plupart de leurs élèves, les écoles doivent centrer leur attention sur certains domaines et certains cours. À cette fin, il est utile de tenir compte :

- des cours connexes offerts auparavant dans le cadre des arts appliqués;
- des motifs de la prestation du choix actuel de cours;
- des vues des élèves et de la communauté concernant la pertinence des cours offerts actuellement;
- des intérêts et des besoins des élèves, ainsi que de l'expérience et du savoir-faire du personnel scolaire;
- des nouveaux domaines et cours qui pourraient être offerts aux élèves, si on maximisait l'utilisation des ressources actuelles et potentielles de l'école et de la communauté;
- des lignes directrices relatives aux installations et à l'équipement pour les domaines et cours projetés;
- des compétences pédagogiques requises pour offrir les domaines et cours projetés, et des besoins de formation ou de perfectionnement en cours d'emploi des enseignants.

6. REPÉRER LES OBSTACLES ÉVENTUELS ET LES SOLUTIONS POSSIBLES

Les obstacles à la mise en œuvre d'un programme des ÉPT qui sont susceptibles de se poser sont particuliers à chaque école et à chaque autorité scolaire. Ils peuvent tenir, entre autres :

© Alberta Education, Canada, 2005

- à la valeur donnée au programme dans l'école et dans la communauté, à savoir à l'acceptation par la collectivité, les parents et les élèves de programmes axés sur des secteurs professionnels particuliers;
- à l'accès aux ressources nécessaires, à savoir compétences et matériel pédagogiques, installations et équipement.

Bien que la plupart des cours des ÉPT peuvent vraisemblablement être offerts au moyen des laboratoires existants, on peut accroître la prestation du programme en ayant recours à l'apprentissage hors campus, à des ententes avec des écoles voisines et au télé-apprentissage. La participation de membres de la communauté à la planification des cours peut s'avérer un moyen efficace de cerner des solutions novatrices aux obstacles à l'implantation.

7. OBTENIR DES ENGAGEMENTS DE PARTICIPATION ET LES APPROBATIONS NÉCESSAIRES

Il est essentiel à sa réussite que le programme ait l'appui du plus grand nombre, à l'école et dans la communauté. Il est recommandé d'obtenir l'approbation et l'engagement de participation de tous les intervenants, en particulier des enseignants, du directeur d'école et des administrateurs de l'autorité scolaire.

Des échanges continuels avec les principaux intervenants accroîtront l'appui apporté localement aux mesures prises par l'école ou par l'autorité scolaire pour offrir un programme des ÉPT.

8. SUIVRE LES PROGRÈS

Il faut prendre le temps de revoir périodiquement les objectifs de mise en œuvre arrêtés initialement dans le cadre de l'étape 2 – Dresser un plan d'action. Il faudrait également revoir le modèle de plan de mise en œuvre suggéré à l'appendice 1.

© Alberta Education, Canada, 2005

MARKETING DES ÉPT À L'ÉCOLE ET DANS LA COMMUNAUTÉ

On encourage les écoles et les autorités scolaires à monter un programme de communication pour informer la clientèle entière et tous les intéressés des objectifs et de la structure des ÉPT. Ce programme devrait comprendre une séance d'initiation aux ÉPT et divers moyens de faire mieux connaître et comprendre à un public toujours plus nombreux le programme d'études et son évolution, à l'école et dans la communauté.

Une trousse d'information peut être préparée et modifiée selon les besoins des différents groupes visés, pour aider à faire connaître les ÉPT. Il existe déjà de la documentation qui peut être distribuée à l'école et dans la communauté.

MATÉRIEL PUBLICITAIRE

Se reporter à l'appendice 5 : *Liste de documents publicitaires reproductibles.*

Les dépliants présentés à la fin de cette annexe sont offerts aux écoles en vue d'être reproduits :

- *Études professionnelles et technologiques – Introduction*
- Série de dépliants sur les différents domaines des ÉPT.

© Alberta Education, Canada, 2005

Modèle de plan de mise en œuvre

Objectif : Confirmer que tout le personnel participant à la prestation du programme des ÉPT a reçu la formation en cours d'emploi nécessaire.

MESURE	RESPONSABLE	DATE DE DÉBUT	ÉCHÉANCE PRÉVUE	DATE D'ACHÈVEMENT
1. Organiser un atelier d'une journée sur des thèmes d'ordre général et d'autres qui sont propres à diverses matières.				
2. Veiller à distribuer le matériel de cours et la documentation relative aux ÉPT aux enseignants à toutes les occasions qui se présentent.				
3. Encourager les enseignants à évaluer et, s'il y a lieu, à actualiser leurs compétences techniques pour faciliter la prestation des cours des ÉPT.				
4. Inciter les enseignants à évaluer et, s'il y a lieu, à diversifier leurs méthodes d'enseignement pour favoriser la prestation des cours des ÉPT.				
5. Établir un réseau d'enseignants en ÉPT pour assurer un échange constant sur les questions d'intérêt pour la mise en œuvre du programme.				
6. Ménager des occasions de perfectionnement professionnel et les coordonner à l'échelle de l'école ou du système scolaire, pour que les enseignants y aient accès en temps voulu.				
7. S'assurer que les possibilités de perfectionnement professionnel touchant les ÉPT s'harmonisent avec les autres initiatives et priorités établies à l'école ou au niveau de l'autorité scolaire.				
8. Organiser, à l'intention des enseignants, des visites d'autres écoles qui innovent par leur emploi de l'équipement et des ressources, leurs méthodes pédagogiques ou leur organisation scolaire.				

© Alberta Education, Canada, 2005

Objectif : Établir, au sein de l'école et de l'autorité scolaire, des méthodes administratives facilitant la mise en œuvre des ÉPT.

MESURE	RESPONSABLE	DATE DE DÉBUT	ÉCHÉANCE PRÉVUE	DATE D'ACHÈVEMENT
1. Former les principaux administrateurs aux diverses options de prestation du programme des ÉPT.				
2. Analyser d'autres modèles d'établissement des horaires.				
3. Établir l'horaire des cours des ÉPT.				
4. Tenir chaque automne, à l'école, un exercice de planification des ÉPT.				
5. Inventorier les intérêts des élèves, les compétences du personnel et les ressources et installations disponibles.				
6. Déterminer les cours des ÉPT à offrir l'an prochain.				
7. Assurer un appui aux enseignants qui assument la responsabilité de la prestation de nouveaux cours des ÉPT.				
8. Élaborer des moyens de favoriser l'intégration des cours du programme des ÉPT et d'autres matières.				
9. Veiller à la coordination constante des ÉPT au sein de l'autorité scolaire.				
10. Surveiller la qualité du programme afin d'assurer l'excellence de l'enseignement et de l'apprentissage.				
11. Promouvoir les ÉPT auprès des élèves et des parents, à l'échelle de l'école et de l'autorité scolaire.				

© Alberta Education, Canada, 2005

Objectif : Veiller à ce que toutes les ressources humaines et matérielles nécessaires soient en place.

MESURE	RESPONSABLE	DATE DE DÉBUT	ÉCHÉANCE PRÉVUE	DATE D'ACHÈVEMENT
1. Déterminer les biens d'équipement nécessaires pour les divers cours, avant leur introduction.				
2. Déterminer les achats à faire et en arrêter le budget.				
3. Au besoin, modifier les installations pour permettre la prestation des cours.				
4. Déterminer la nécessité de nouveau matériel didactique, sur support imprimé, audiovisuel, logiciel ou autre.				
5. Déterminer les achats à faire et en arrêter le budget.				
6. Voir quels sont les moyens disponibles d'appuyer l'apprentissage géré par l'élève.				
7. Dresser le budget d'achats de tout le matériel et de toutes les fournitures nécessaires.				
8. Monter des banques de tests pour tous les cours des ÉPT donnés par plus d'une personne.				
9. Se tenir au courant des technologies de pointe, afin d'assurer que les achats s'y rapportant font suite à des décisions éclairées.				
10. S'assurer que la planification de nouvelles installations prend en compte la technologie actuelle et les méthodes de prestation recommandées.				

© Alberta Education, Canada, 2005

Indicateurs possibles de la réussite de la mise en œuvre

Indicateur de réussite	0	1	2
1. La prestation des ÉPT à l'école (et au sein de l'autorité scolaire) se fonde sur un plan à long terme.			
2. Les administrateurs, les conseillers, les orienteurs et les enseignants sont bien renseignés sur les ÉPT et en ont intégré la philosophie au programme de l'école.			
3. Les enseignants planifient de concert les cours et domaines et appuient l'intégration du programme.			
4. Les enseignants perfectionnent leurs compétences pour offrir le programme des ÉPT.			
5. Le programme établi par l'école permet aux élèves d'avoir accès à plusieurs domaines des ÉPT et s'assortit de différentes méthodes de prestation.			
6. Les installations sont organisées de manière à assurer un apprentissage et un enseignement efficaces.			
7. L'école a l'équipement et le matériel nécessaires pour assurer la prestation des cours des ÉPT.			
8. La technologie fait partie intégrante du programme des ÉPT et est utilisée de façon efficace par les enseignants et les élèves.			
9. Les élèves sont des apprenants responsables et ont la possibilité d'exercer un choix quant à leurs activités d'apprentissage en ÉPT.			
10. Les élèves font montre de leur habileté à résoudre des problèmes et à prendre des décisions dans le cadre des activités d'apprentissage en ÉPT.			
11. Les activités d'apprentissage présentées aux élèves sont appropriées et axées sur une norme de rendement élevée.			
12. La communauté fait une contribution valable au programme des ÉPT.			

Échelle d'évaluation :

0 Aucune indication de planification ou de mesures prises à ce stade.
1 La planification nécessaire est en cours; les premières étapes ont été franchies.
2 Des méthodes et stratégies efficaces sont en place.

© Alberta Education, Canada, 2005

Modèle de profil de l'école et de la communauté

A. Profil de l'élève

1. Quand les élèves quittent l'école :

_____% s'inscrivent à l'université.
_____% s'inscrivent à un institut technique.
_____% s'inscrivent à un collège.
_____% suivent une formation d'apprenti.

_____ % passent au marché du travail :
__ % commerce de détail
__ % tourisme
__ % agriculture
__ % autre : _____
__ % autre : _____

2. Pendant qu'ils sont à l'école :

_____% ont déjà des projets de carrière arrêtés.
_____% projettent des études postsecondaires, mais n'ont pas encore décidé du domaine.
_____% sont indécis quant à leurs projets de carrière.
_____% fréquentent l'école à plein temps.
_____% travaillent à temps partiel et fréquentent l'école.
_____% travaillent à plein temps et fréquentent l'école.
_____% participent à des activités parascolaires.
_____% sont membres de clubs.
_____% autre : _____
_____% autre : _____
_____% autre : _____

3. Indiquer les compétences que les élèves peuvent acquérir à l'extérieur de l'école.

Culture informatique : _____
Compétences techniques : _____
Autre : _____

4. ____% des élèves se prévalent des cours des ÉPT.
____% des élèves se prévalent d'autres cours facultatifs.
____% des élèves se prévalent des cours de formation par stages.

5. En ce qui concerne les élèves inscrits à des cours des ÉPT, la répartition des unités de crédit d'inscription parmi les différents domaines est la suivante :

___ Adaptation au travail
___ Agriculture
___ Alimentation
___ Design
___ Droit
___ Électrotechnologies
___ Énergie et mines
___ Entreprise et innovation
___ Fabrication
___ Faune
___ Foresterie
___ Gestion des finances
___ Gestion et marketing
___ Logistique
___ Mécanique
___ Mode
___ Santé communautaire
___ Soins esthétiques
___ Technologie des communications
___ Technologies de la construction
___ Tourisme
___ Traitement de l'information

© Alberta Education, Canada, 2005

B. Profil de l'école

1. Niveau :

   ☐ M–12 ☐ 7–12 ☐ 9–12 ☐ 7–9 ☐ 10–12

2. Lieu :

   ☐ Milieu rural ☐ Milieu urbain

3. Effectif :

   ☐ Moins de 300 élèves (prière de préciser le nombre)
   ☐ De 301 à 800 élèves
   ☐ De 801 à 1 200 élèves
   ☐ Plus de 1 200 élèves

4. Effectif par année :

   7e _____
   8e _____
   9e _____
   10e _____
   11e _____
   12e _____

5. L'effectif est constitué des groupes suivants :

   ☐ Élèves ordinaires
   ☐ Élèves inscrits au PIFP
   ☐ Élèves inscrits en adaptation scolaire
   ☐ Autres _____

6. Quels clubs y a-t-il à l'école?

7. Quels grands projets ou quelles productions importantes l'école entreprend-elle?

8. À quelles occasions les parents et d'autres membres de la communauté viennent-ils à l'école?

© Alberta Education, Canada, 2005

Horaire

1. Durée et fréquence des classes :

   Secondaire, 2e cycle : _____ minutes par _____

   ☐ semestre ☐ autre

   Secondaire, 1er cycle :

   - cours obligatoires : _____ minutes par _____
   - cours facultatifs : _____ minutes par _____

2. Comment se fait l'inscription des élèves aux cours d'ÉPT?

   ☐ Décision de l'école ☐ Choix de l'élève

3. Quels domaines des ÉPT sont offerts?

   ___ Adaptation au travail
   ___ Agriculture
   ___ Alimentation
   ___ Design
   ___ Droit
   ___ Électrotechnologies
   ___ Énergie et mines
   ___ Entreprise et innovation
   ___ Fabrication
   ___ Faune
   ___ Foresterie
   ___ Gestion des finances
   ___ Gestion et marketing
   ___ Logistique
   ___ Mécanique
   ___ Mode
   ___ Santé communautaire
   ___ Soins esthétiques
   ___ Technologie des communications
   ___ Technologies de la construction
   ___ Tourisme
   ___ Traitement de l'information

4. Combien de cours d'ÉPT différents sont offerts? _____

Installations et équipement

Quelles installations et quel équipement l'école a-t-elle?

a) Laboratoires polyvalents : _____

_____

b) Laboratoires spécialisés : _____

_____

c) Équipement général : _____

_____

d) Équipement particulier à un domaine : _____

_____

e) Autre : _____

_____

© Alberta Education, Canada, 2005

Ressources humaines

Quels types de compétences le personnel enseignant a-t-il dans les domaines des ÉPT?

a) Formation structurée : _____

_____

b) Loisirs et intérêt personnel : _____

_____

c) Expérience professionnelle antérieure : _____

_____

C. Profil de la communauté

Recueillir auprès des bureaux locaux de l'administration publique des renseignements sur les tendances économiques et les perspectives d'emploi. Déterminer les programmes d'études postsecondaires accessibles dans la région et recueillir des statistiques sur les inscriptions à ces programmes. On trouvera un modèle de sondage auprès de la communauté à l'appendice 3.

1. Existe-t-il déjà des partenariats entre l'école et la communauté, ex. : formation par stages, programme enregistré d'apprentissage ou programmes d'enseignement hors campus?

   ☐ Non
   ☐ Oui. Prière d'énumérer ces partenariats.

   _____
   _____
   _____
   _____
   _____

2. Comment peut-on qualifier les possibilités de partenariat avec la communauté?

   ☐ Restreintes
   ☐ Moyennes
   ☐ Nombreuses

3. Le programme scolaire fait-il déjà usage de ressources et de compétences existant dans la communauté?

   ☐ Non
   ☐ Oui. Prière de préciser.

   _____
   _____
   _____
   _____
   _____

© Alberta Education, Canada, 2005

Modèle de sondage auprès de la communauté

Nom : _____ Téléphone : _____

Adresse : _____

Entreprise : _____

Veuillez cocher, parmi les énoncés qui suivent, ceux qui indiquent dans quelle mesure vous seriez prêt(e) à vous porter volontaire pour aider des élèves de _____ (nom de l'école) à se familiariser avec votre entreprise ou organisation.

_____ J'accueillerai volontiers des élèves supervisés par un enseignant pour une visite guidée sous la direction d'un responsable de mon entreprise ou organisation.
Nota : Les arrangements seraient pris à l'avance avec l'enseignant.

_____ Je suis disposé(e) à faire un exposé en classe sur les procédés de travail ou de production de mon entreprise ou dans un autre domaine de l'industrie que je connais. (L'exposé pourrait faire appel à une vidéo, un diaporama, des dépliants ou d'autre matériel).
Nota : Les arrangements nécessaires seraient pris à l'avance avec l'enseignant.

_____ Je suis disposé(e) à donner des renseignements à un enseignant sur l'entreprise ou l'industrie dans laquelle je travaille, par téléphone ou au cours d'un entretien personnel.

_____ Ma compagnie ou mon organisation serait disposée à envisager de former un partenariat avec l'école ou avec les responsables d'un programme de l'école, ex. : ÉPT, lettres et sciences humaines, mathématiques, sciences, beaux-arts, éducation physique.

_____ Ma compagnie ou mon organisation serait disposée à :

☐ fournir des ressources,

☐ parrainer des élèves,

☐ autre : _____

_____ Je ne suis pas disposé(e) à participer.

1. Veuillez indiquer ci-dessous les domaines de compétence où vous seriez disposé(e) à échanger avec les élèves.

   _____

   _____

   _____

2. Veuillez donner une brève description de votre entreprise ou organisation, en indiquant le nombre d'employés.

   _____

   _____

   _____

© Alberta Education, Canada, 2005

Modèle de sondage sur les champs d'intérêt des élèves

Tu peux aider ton école à décider quels domaines des ÉPT offrir, en indiquant tes préférences ci-dessous et remettant le tableau à ton enseignant ou au directeur de l'école. Tes réponses permettront à l'école de déterminer quels domaines intéressent le plus les élèves, leurs parents et la communauté.

Domaine des ÉPT	Exemples de professions connexes★	Très intéressé	Passablement interessé	Pas intéressé
Adaptation au travail	Complète d'autres domaines ainsi que des programmes d'apprentissage hors campus et de formation par stages			
Agriculture	Agronome, agent technico-commercial, décorateur fleuriste, serriste, rédacteur, scientifique, agriculteur, commissaire-priseur, acheteur de bétail, paysagiste, entraîneur de chevaux, vétérinaire			
Alimentation	Chef cuisinier, diététiste ou nutritionniste, chef des approvisionnements ou directeur des banquets, directeur des achats, boulanger, boucher ou commis-boucher			
Design	Architecte, stylicien, travailleur en conception et dessin assisté par ordinateur, travailleur en cartographie assistée par ordinateur, photographe, ingénieur, estimateur, créateur de produits			
Droit	Avocat, agent de la paix, assistant juridique			
Électrotechnologies	Ingénieur, instructeur, électricien, utilisateur d'informatique, roboticien, stylicien			
Énergie et mines	Écologiste, ingénieur, chimiste, mécanicien, technicien, superviseur en sécurité, géologue, concessionnaire de station-service			
Entreprise et innovation	Entrepreneur, agent de financement, organisateur de rencontres, conseiller en ventes, gestionnaire, propriétaire d'entreprise, mercaticien			
Fabrication	Mécanicien-monteur, monteur de charpentes métalliques, ingénieur, technologue, stylicien			
Faune	Garde-pêche, agent de la protection de la faune, conservateur de parc, biologiste, ingénieur écologue, vétérinaire, trappeur ou chasseur, guide de plein air			
Foresterie	Garde forestier, ingénieur écologue, biologiste, technicien en sylviculture, arpenteur-géomètre, bûcheron, travailleur sylvicole, guide de plein air			
Gestion des finances	Gestionnaire, propriétaire d'entreprise, commis-comptable, gérant du crédit et des prêts, comptable			
Gestion et marketing	Propriétaire d'entreprise, conseiller en publicité, analyste de marché, chef de direction			
Logistique	Contrôleur de l'air, conducteur d'autobus, facteur, messager, cheminot, travailleur des transports			
Mécanique	Ingénieur, mécanicien motoriste, ouvrier carrossier, technicien d'entretien d'aéronef, opérateur ou mécanicien de machinerie lourde			

★Bien que certains des métiers indiqués soient accessibles dès la sortie de l'école secondaire, d'autres peuvent exiger des études postsecondaires, voire même une expérience pratique considérable.

© Alberta Education, Canada, 2005

Domaine des ÉPT	Exemples de professions connexes★	Très intéressé	Passablement intéressé	Pas intéressé
Mode	Étalagiste, décorateur de théâtre, dessinateur de mode, directeur de production, acheteur en gros et au détail, couturier, tailleur			
Santé communautaire	Travailleur social, infirmier, assistant dentaire, médecin, puériculteur, physiothérapeute, directeur de maison de soins infirmiers, technicien de laboratoire			
Soins esthétiques	Propriétaire de salon, coiffeur, maquilleur, esthéticien, conseiller en ventes			
Technologie des communications	Rédacteur, photographe, personnalité des ondes, vendeur, imprimeur, opérateur en éditique, journaliste, animateur			
Technologies de la construction	Ingénieur, menuisier, entrepreneur, architecte, inspecteur des bâtiments, dessinateur, instructeur, homme à tout faire, électricien, couvreur, plombier, estimateur, installateur, mécanicien-monteur			
Tourisme	Agent de voyages, interprète de l'histoire, guide touristique, directeur d'hôtel			
Traitement de l'information	Technicien en traitement de textes, commis au soutien administratif, programmeur, chef de bureau, analyste fonctionnel			

★Bien que certains des métiers indiqués soient accessibles dès la sortie de l'école secondaire, d'autres peuvent exiger des études postsecondaires, voire même une expérience pratique considérable.

© Alberta Education, Canada, 2005

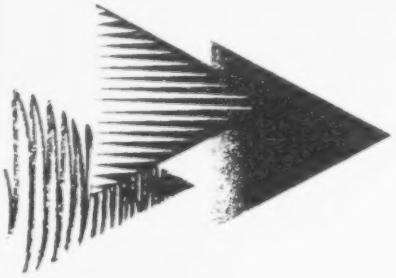

Manuel à l'intention
des administrateurs, conseillers et
enseignants —

ÉTUDES PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES

Annexe B

Définition des milieux d'apprentissage pour les ÉPT – Paramètres des domaines et cours

2005

TABLE DES MATIÈRES

OBJET B-3

PARAMÈTRES DES DOMAINES ET DES COURS B-4

Installations et équipement B-4

Sécurité B-5

Compétences professionnelles B-5

Possibilités d'accréditation B-6

AMÉNAGEMENT D'INSTALLATIONS À L'APPUI DES ÉPT B-7

Principes de planification B-7

Lignes directrices pour la construction et la modernisation d'installations B-7

LES ÉPT EN CLASSE B-9

EXPANSION DE L'ACCÈS AUX ÉPT B-10

Emploi des installations et de l'équipement B-10

Emploi du télé-enseignement B-10

APPENDICES

Appendice 1 : Paramètres des domaines et des cours B-11

Appendice 2 : Élaboration d'un plan d'amélioration des installations B-137

Appendice 3 : Modèle de liste de contrôle pour la planification des installations B-138

Appendice 4 : Les ÉPT sans laboratoire B-140

Les renseignements et recommandations que renferme la présente annexe sont d'ordre général et ne sauraient se substituer aux services et conseils professionnels nécessaires à une mise en œuvre efficace à l'échelle de l'école et du système scolaire.

©Alberta Education, Canada, 2005

OBJET

La présente annexe est destinée à aider les administrateurs du système scolaire, la direction de l'école et les enseignants à planifier la prestation de cours des ÉPT à l'école et dans la communauté. Elle offre un aperçu de ce qui constitue un milieu d'apprentissage convenable pour les divers domaines et cours des ÉPT, ainsi que des lignes directrices pour l'aménagement des installations nécessaires. L'école et l'autorité scolaire peuvent se servir de ces renseignements pour :

- décider des domaines et des cours à mettre à la disposition des élèves;
- organiser l'apprentissage :
  - en sélectionnant des sites appropriés à l'école et ailleurs,
  - en établissant un horaire d'utilisation des installations et de l'équipement qui maximise l'accès des élèves aux cours,
  - en déterminant les éléments de cours et les cours entiers pour lesquels le télé-enseignement peut être un moyen de prestation efficace;
- planifier des changements, dont la mise en œuvre peut supposer :
  - l'actualisation des installations et de l'équipement en usage,
  - la conception de nouvelles installations,
  - l'achat de nouvel équipement.

© Alberta Education, Canada, 2005

PARAMÈTRES DES DOMAINES ET DES COURS*

On trouvera aux pages qui suivent les paramètres généraux établis pour l'enseignement des cours de chacun des domaines suivants des ÉPT :

- Agriculture
- Alimentation
- Design
- Électrotechnologies
- Énergie et mines
- Fabrication
- Faune
- Foresterie
- Gestion et marketing
- Logistique
- Mécanique
- Mode
- Santé communautaire
- Soins esthétiques
- Technologie des communications
- Technologies de la construction
- Traitement de l'information

Se reporter à l'appendice 1 : *Paramètres des domaines et des cours.*

Chaque ensemble de paramètres décrit les caractéristiques essentielles du milieu à aménager pour favoriser un bon apprentissage. Il donne :

- des renseignements généraux sur les installations, l'équipement, les mesures de sécurité et les compétences professionnelles à prévoir, de même que les possibilités d'accréditation existant dans chaque domaine;
- les exigences précises, ainsi que des recommandations, en ce qui concerne les installations, l'équipement et les compétences professionnelles nécessaires à chaque cours et les possibilités d'accréditation qui existent.

Les paramètres indiqués s'appliquent aux cours donnés à l'école et dans le cadre d'un apprentissage hors campus. En général, les exigences de prestation des cours sont plus nombreuses aux niveaux intermédiaire et avancé qu'au niveau introduction.

INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENT

Les paramètres font mention d'installations et d'équipement spécialisés pour la prestation d'un cours, lorsque leur utilisation est recommandée pour :

- mener à un ou plusieurs des résultats d'apprentissage recherchés;
- assurer le niveau de sécurité approprié;
- favoriser les possibilités d'accréditation ou l'articulation du cours avec des programmes de formation postsecondaire.

* Ne comprend que les domaines des ÉPT exigeant des installations, de l'équipement ou des compétences professionnelles spécialisés.

©Alberta Education, Canada, 2005

Dans certains cas, les installations et l'équipement indiqués sont considérés comme nécessaires à la réalisation des résultats recherchés; dans d'autres, ils sont jugés d'emploi facultatif pour assurer un milieu d'apprentissage propice. Lorsqu'il y a lieu, les paramètres précisent également les exigences relatives aux installations et à l'équipement requis pour la mise en œuvre de programmes à caractère commercial, notamment dans le domaine de l'alimentation.

SÉCURITÉ

Se reporter à l'annexe C : *La santé et la sécurité dans le contexte des ÉPT.*

Les paramètres des domaines et des cours comportent en outre des lignes directrices générales pour la création d'un milieu d'apprentissage et d'enseignement sûr. Ces lignes directrices sont centrées sur la sensibilisation à la sécurité et la mise en pratique des règles de sécurité. Elles indiquent au besoin les éléments précis qui doivent être en place pour garantir un apprentissage sans risque.

Les recommandations offertes en ce qui a trait à la sécurité et à la gestion des risques sont d'ordre général et ne sauraient, en aucune façon, se substituer aux conseils d'experts dans des cas précis.

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Lorsqu'un cours suppose des compétences techniques ou des mesures de sécurité qui débordent les compétences professionnelles du titulaire d'un simple brevet d'enseignement, les paramètres du cours le précisent. C'est le cas, entre autres, lorsque le responsable du cours devrait détenir :

- un titre de compétence précis attribué par le secteur des affaires, un secteur industriel, l'administration publique ou un organisme communautaire, ex. : certificat de compagnon, certificat de formateur Alberta Best ou certificat de secourisme;
- une attestation de réussite à un programme de formation spécialisée ou son équivalent, ex. : cours ou atelier d'un institut technique, d'un collège ou d'une université.

Ces compétences professionnelles complémentaires sont tantôt obligatoires, notamment lorsque l'apprentissage présente manifestement des dangers pour les élèves, tantôt recommandées en raison de circonstances particulières, telles la prestation d'un service au public ou l'admissibilité des élèves à un titre de compétence.

© Alberta Education, Canada, 2005

POSSIBILITÉS D'ACCRÉDITATION

Se reporter à l'annexe E : *Planification de la transition des ÉPT vers des études postsecondaires et vers le marché du travail.*

Les paramètres de cours indiquent en outre les cours qui offrent à l'élève la possibilité de faire reconnaître une partie ou la totalité de ses acquis sur le marché du travail ou par des établissements d'enseignement postsecondaire. En pareil cas, un organisme indépendant de l'école produit une attestation écrite de la maîtrise de compétences particulières par l'élève.

Les possibilités d'accréditation ne se limitent pas à celles qu'indiquent les paramètres de cours et dépendent des ressources disponibles dans la localité et dans les communautés avoisinantes. L'école pourrait se servir des renseignements fournis pour faire des recherches plus poussées à ce propos et planifier les cours qu'elle offrira aux élèves.

©Alberta Education, Canada, 2005

AMÉNAGEMENT D'INSTALLATIONS À L'APPUI DES ÉPT

L'aménagement d'installations propices aux ÉPT suppose la collaboration des enseignants, des administrateurs, des élèves et de la communauté. Les décisions relatives aux installations et à l'équipement doivent tenir compte des besoins des élèves, du programme d'études et des possibilités d'études plus poussées et d'emploi.

Quiconque doit planifier la construction de nouvelles installations ou la rénovation d'installations existantes devrait communiquer avec le Ministère de l'infrastructure pour obtenir les lignes directrices établies quant à l'aménagement d'installations à l'appui des ÉPT.

PRINCIPES DE PLANIFICATION

Se reporter à l'appendice 2 : *Élaboration d'un plan d'amélioration des installations.*

La planification des installations des ÉPT au niveau de l'école ou de l'autorité scolaire devrait tenir compte des points suivants :

- sécurité des élèves et du personnel et protection de l'environnement;
- prestation d'installations et d'un espace qui favorisent la réalisation des résultats d'apprentissage recherchés;
- adaptabilité des installations, à savoir facilité avec laquelle on pourrait les modifier au besoin;
- polyvalence des installations, à savoir adaptabilité à des styles d'apprentissage et méthodes d'enseignement variés;
- expansion de l'accès à des cours et à des programmes scolaires grâce à des partenariats avec la communauté et à l'apprentissage hors campus;
- tendances démographiques concernant l'utilisation à long terme des installations.

LIGNES DIRECTRICES POUR LA CONSTRUCTION ET LA MODERNISATION D'INSTALLATIONS

L'enseignement et l'apprentissage des ÉPT étant axés sur l'élève et nécessitant des ressources très variées, les installations devraient permettre de répondre à un assortiment des besoins des élèves et de la communauté. Les locaux employés devraient être plus spacieux et plus polyvalents. On peut subdiviser des locaux plus spacieux en postes de travail, centres de recherche, centres informatiques et salles de rencontre, de manière qu'ils conviennent au travail en autonomie et en groupe dans divers secteurs des ÉPT. L'expansion du programme des ÉPT pourrait par ailleurs amener les élèves à passer plus de temps à l'extérieur de l'école, à utiliser des ressources qui se trouvent dans la communauté.

© Alberta Education, Canada, 2005

Se reporter à l'appendice 3 : *Modèle de liste de contrôle pour la planification des installations.*

Voici la démarche recommandée pour planifier la construction de nouvelles installations ou la modernisation d'installations existantes au niveau de l'école :

- définir les buts précis visés, en s'assurant qu'ils concordent avec la mission de l'école et de l'autorité scolaire, les besoins des élèves et les ressources locales;
- déterminer les domaines et les cours des ÉPT qui seront offerts par l'école ou à l'école;
- faire l'inventaire des locaux disponibles à l'école et dans la communauté dont on pourrait se servir tels quels pour atteindre les buts visés et offrir des domaines et des cours des ÉPT;
- déterminer les locaux supplémentaires dont on peut avoir besoin pour atteindre les buts visés et offrir des domaines et des cours des ÉPT;
- tenir compte de la proximité des locaux d'enseignement les uns par rapport aux autres et de la façon dont ils seront vraisemblablement employés par les enseignants et les élèves;
- cerner les travaux de menuiserie, le mobilier, l'équipement et les services nécessaires à la prestation des apprentissages envisagés;
- déterminer les caractéristiques ambiantes qui sont importantes pour assurer le milieu d'apprentissage qui convient.

©Alberta Education, Canada, 2005

LES ÉPT EN CLASSE

Se reporter à l'appendice 4 : *Les EPT sans laboratoire.*

Si de nombreux cours des ÉPT ne peuvent être offerts avec efficacité sans que l'élève n'ait accès à un apprentissage pratique soit en laboratoire, soit en milieu de travail, d'autres sont de nature plus théorique et peuvent aisément se donner en classe. Ces cours supposent qu'on ait accès au matériel pédagogique et didactique approprié et peuvent également exiger que les élèves :

- acquièrent une expérience pratique par le biais de sorties éducatives;
- effectuent des simulations par ordinateur et emploient d'autres logiciels multimédias.

© Alberta Education, Canada, 2005

EXPANSION DE L'ACCÈS AUX ÉPT

On peut accroître considérablement l'accès des élèves au programme des ÉPT en veillant à un emploi efficace des installations et de l'équipement et en tirant avantage d'autres moyens de prestation, à l'école et ailleurs. Les questions qui suivent visent à aider à dépister les moyens d'accroître la prestation des cours.

EMPLOI DES INSTALLATIONS ET DE L'ÉQUIPEMENT

Quels sont les cours offerts à l'heure actuelle?

Il se peut qu'une installation particulière puisse appuyer la prestation de cours d'autres domaines que ceux qu'on envisage en ÉPT.

Quels autres cours pourraient être offerts :

- ici?
- dans une installation voisine?

Le soutien technique existant est-il adéquat?

Les enseignants qui doivent passer beaucoup de temps à installer, entretenir et réparer le matériel sont souvent incapables de mettre le temps qu'il faudrait à organiser l'apprentissage, travailler directement avec les élèves et évaluer les compétences des élèves.

Y a-t-il des installations et de l'équipement auxquels on pourrait avoir accès :

- dans la communauté, grâce au concours d'une entreprise ou de l'industrie?
- par l'entremise d'écoles ou des autorités scolaires des environs, d'établissements d'enseignement postsecondaire ou d'autres partenaires?

EMPLOI DU TÉLÉ-ENSEIGNEMENT

Les technologies de l'information, des communications et du multimédia peuvent offrir un autre moyen efficace d'accroître l'accès à divers cours des ÉPT pertinents pour tous les élèves.

©Alberta Education, Canada, 2005

Pourrait-on avoir recours au télé-enseignement pour :

- aider les élèves à apprendre des concepts difficiles?
- offrir des cours dans des régions où il n'y a pas d'enseignants ayant les compétences nécessaires?

Le télé-enseignement peut constituer un outil de valeur pour accroître l'accès à certains des cours des ÉPT. Toutefois, il faut sélectionner avec soin les cours donnés de cette façon. Beaucoup de cours des ÉPT sont centrés sur l'acquisition de compétences pour le milieu de travail et supposent que l'élève fasse un lien entre la théorie et la pratique dans un contexte réel. *Ces cours ne peuvent être offerts de façon valable, à moins que l'élève n'ait accès à un apprentissage pratique, soit en laboratoire, soit en milieu de travail sous la direction de personnes ayant les compétences techniques nécessaires.*

© Alberta Education, Canada, 2005

©Alberta Education, Canada, 2005

Élaboration d'un plan d'amélioration des installations

La liste qui suit indique ce qu'on pourrait qualifier des huit grandes étapes de l'élaboration d'un plan d'amélioration des installations pour les ÉPT, ainsi que les tâches qu'elles supposent. L'ordre séquentiel dans lequel apparaissent les étapes et les tâches peut être modifié selon les besoins locaux.

Étape 1 : Définir les buts visés

- ☐ indiquer les domaines à offrir
- ☐ délimiter la portée du projet
- ☐ examiner les facteurs externes à respecter, ex. : les considérations économiques et politiques

Étape 2 : Constituer un comité consultatif

- ☐ repérer les candidats possibles
- ☐ tenir compte de tous les intervenants
- ☐ évaluer les qualités des candidats
- ☐ déterminer la participation et le pouvoir décisionnel du personnel
- ☐ dresser un plan de communications

Étape 3 : Cerner les besoins du programme

- ☐ faire une évaluation des besoins
- ☐ confirmer les domaines et cours à offrir
- ☐ déterminer les modifications à apporter aux installations et à l'équipement
- ☐ obtenir un appui de principe

Étape 4 : Établir le calendrier du projet

- ☐ fixer les jalons et les échéances du projet
- ☐ arrêter un calendrier de planification et de mise à exécution
- ☐ confirmer le programme proposé avec le personnel de l'école

Étape 5 : Achever la planification

- ☐ examiner l'équipement et le matériel existants
- ☐ arrêter les besoins de matériel et d'équipement additionnels
- ☐ proposer un budget détaillé

Étape 5 : Achever la planification (suite)

- ☐ voir quelles sont les sources de financement possibles
- ☐ parachever le plan de rénovation
- ☐ confirmer le plan avec la direction de l'école et l'administration de l'autorité scolaire
- ☐ préparer des présentations officielles

Étape 6 : Présenter le plan aux autorités

- ☐ obtenir l'appui des principaux intervenants, ex. : comité consultatif, directeur de l'école
- ☐ présenter le plan à la direction de l'école et de l'autorité scolaire
- ☐ modifier le plan, le calendrier et le budget s'il y a lieu
- ☐ obtenir l'approbation officielle
- ☐ présenter une demande de financement

Étape 7 : Mettre le plan à exécution

- ☐ améliorer le programme et les installations conformément au plan établi
- ☐ suivre et évaluer la mise à exécution
- ☐ adapter et modifier le plan au besoin

Étape 8 : Faire un suivi récapitulatif

- ☐ examiner, avec les autorités scolaires, les améliorations apportées
- ☐ comparer les résultats obtenus au plan initial
- ☐ arrêter un plan de sécurité et un programme d'entretien
- ☐ établir un plan stratégique afin de poursuivre les améliorations

© Alberta Education, Canada, 2005

Modèle de liste de contrôle pour la planification des installations

La liste de contrôle qui suit peut être modifiée pour assurer la planification d'installations qui rehaussent l'enseignement, l'apprentissage et la sécurité dans le contexte des ÉPT.

Définition des besoins	**Oui**	**Non**
• A-t-on fait une évaluation des besoins?	_____	_____
• A-t-on planifié comment parvenir aux résultats d'apprentissage souhaités?	_____	_____
• Peut-on obtenir ces résultats à l'aide des ressources existantes à l'école?	_____	_____
• Y a-t-il dans la collectivité des ressources qui répondent à ces besoins?	_____	_____
• La modernisation des installations de l'école permettra-t-elle de répondre aux besoins?	_____	_____
• A-t-on besoin de nouveaux locaux?	_____	_____

Élaboration du concept	**Oui**	**Non**
• A-t-on obtenu le point de vue de la communauté, des élèves, du personnel, du milieu des affaires, de l'industrie, d'organismes extérieurs et de l'administration publique locale?	_____	_____
• A-t-on communiqué avec d'autres écoles ou conseils scolaires?	_____	_____
• A-t-on discuté du projet avec les enseignants, les administrateurs et les membres du conseil local?	_____	_____
• A-t-on discuté du projet avec des experts-conseils indépendants?	_____	_____
• Les laboratoires et postes de travail ressemblent-ils à ceux qu'on trouve dans les secteurs professionnels représentés?	_____	_____
• Y a-t-il lieu d'avoir directement accès à l'extérieur pour la prestation d'un service au public ou la livraison de matériaux?	_____	_____
• A-t-on tenu compte des rapports entre les espaces prévus à l'intérieur et à l'extérieur de l'installation?	_____	_____
• Y a-t-il une façon logique d'organiser l'enseignement et la gestion du laboratoire afin de ménager assez d'espace à la fois pour un enseignement personnalisé et un enseignement collectif?	_____	_____
• Y a-t-il de l'espace pour un poste de travail réservé à l'instructeur?	_____	_____
• Y a-t-il un centre de ressources pédagogiques ou conviendrait-il d'en établir un?	_____	_____
• A-t-on prévu assez de postes de travail pour les élèves?	_____	_____
• A-t-on discuté des possibilités d'intégration du programme d'études?	_____	_____
• A-t-on tenu compte de l'accessibilité de l'installation pour tous les élèves, y compris les handicapés?	_____	_____
• Est-ce, dans l'ensemble, un milieu sûr?	_____	_____

Ameublement et équipement	**Oui**	**Non**
• Emploiera-t-on un mobilier et des armoires modulaires?	_____	_____
• Prévoit-on utiliser autant que possible des éléments modulaires mobiles?	_____	_____
• Les surfaces de travail et le revêtement de plancher conviennent-ils aux activités projetées?	_____	_____

© Alberta Education, Canada, 2005

Ameublement et équipement (suite)	**Oui**	**Non**
• Les aires de préparation, de fabrication et de montage sont-elles adéquates?	_____	_____
• A-t-on prévu assez de tableaux blancs, de tableaux d'affichage, de tableaux de présentation et d'écrans de projection?	_____	_____
• Y a-t-il un espace où exposer les ouvrages tridimensionnels?	_____	_____
• Y a-t-il assez de rangement pour l'équipement, le matériel pédagogique et les fournitures?	_____	_____
• Y a-t-il des casiers pour tous les élèves?	_____	_____
• Y a-t-il assez de prises de courant, de sorties d'eau, de sorties de gaz, etc.?	_____	_____
• A-t-on déterminé la marque, le modèle et les accessoires de l'équipement à utiliser, et l'espace et l'alimentation électrique qu'il faut prévoir?	_____	_____
• A-t-on pris les moyens d'assurer l'évacuation des fumées, la ventilation, l'isolement acoustique et l'éclairage nécessaires?	_____	_____
• A-t-on prévu le nécessaire pour l'emploi du multimédia, ex. : son, commande de l'éclairage?	_____	_____
• A-t-on produit un schéma de la disposition de l'ameublement et de l'équipement dans les postes de travail (tant individuels que collectifs)?	_____	_____
• L'équipement et les fournitures sont-ils adéquats pour les tâches indiquées dans le contexte du programme?	_____	_____
• Respecte-t-on la réglementation fédérale, provinciale et locale en matière de sécurité et d'hygiène?	_____	_____
• Y a-t-il assez d'espace entre les postes de travail et les divers éléments d'équipement pour qu'on puisse circuler en toute sécurité?	_____	_____
• Est-ce, dans l'ensemble, un milieu sûr?	_____	_____

Ambiance	**Oui**	**Non**
• Le choix de couleurs contribue-t-il au bien-être physique et mental des élèves et du personnel?	_____	_____
• L'éclairage naturel et en spectrum continu est-il suffisant?	_____	_____
• Les murs, le plafond et le plancher sont-ils durables et attrayants?	_____	_____
• Y a-t-il des endroits où travailler en petits groupes?	_____	_____
• Y a-t-il des endroits tranquilles où les élèves peuvent se retirer pour réfléchir?	_____	_____
• Y a-t-il un endroit bien en vue et accueillant pour le « client », où la collectivité peut communiquer avec l'école?	_____	_____

© Alberta Education, Canada, 2005

© Alberta Education, Canada, 2005

Les ÉPT sans laboratoire

Le tableau qui suit vise à aider les écoles à déterminer quels cours des ÉPT peuvent être offerts dans une classe ordinaire. Pour satisfaire aux normes du programme d'études et aux normes d'évaluation dans le cadre d'un cours donné, les élèves doivent avoir accès à des ressources didactiques et pédagogiques appropriées. De plus, il peut être nécessaire de leur ménager des occasions d'acquérir de l'expérience pratique, notamment au moyen de sorties éducatives, de simulations par ordinateur ou de l'utilisation d'autres logiciels multimédias.

DOMAINE	NIVEAU INTRODUCTION	NIVEAU INTERMÉDIAIRE	NIVEAU AVANCÉ
Adaptation au travail	CTR1010, 1110, 1120, 1210	CTR2010, 2020, 2030, 2110, 2120, 2130, 2140, 2150, 2210	CTR3010, 3020, 3030, 3110, 3120, 3130, 3150, 3210
Agriculture	AGR1010, 1060, 1090, 1110	AGR2050, 2090	AGR3010, 3050, 3090, 3110, 3130
Design		DES2060	DES3170, 3180
Droit	LGS1010, 1020	LGS2010, 2020, 2030, 2050	LGS3010,3020, 3040, 3050, 3060, 3070, 3080
Électrotechnologies	ELT1050	ELT2050, 2060, 2070, 2080	ELT3110
Énergie et mines	ENM1010, 1100	ENM2010, 2080, 2100	ENM3010, 3050, 3080, 3100
Entreprise et innovation	ENT1010, 1020	ENT2010, 2020, 2030, 2040	ENT3010, 3020
Fabrication		FAB2020	
Faune	WLD1010, 1020, 1050	WLD2020, 2040, 2060, 2090	WLD3020, 3050, 3060, 3090
Foresterie	FOR1010, 1020, 1100	FOR2010, 2030, 2070, 2100, 2120	FOR3010, 3060, 3070, 3080, 3120
Gestion des finances	FIN1010, 1020, 1030	FIN2010, 2020, 2030, 2050	FIN3010, 3020, 3030, 3040, 3060, 3070
Gestion et marketing	MAM1010, 1020	MAM2010, 2030, 2040, 2080	MAM3010, 3020, 3030, 3040, 3050, 3060
Logistique	LOG1010		
Mécanique			MEC3010, 3080
Mode	FAS1070	FAS2010, 2020, 2040, 2140	FAS3010, 3070, 3140
Santé communautaire	CMH1010, 1040, 1050, 1080	CMH2010, 2030, 2050, 2070, 2080, 2090, 2100, 2110, 2120, 2130	CMH3010, 3020, 3030, 3040, 3050, 3070, 3080, 3090, 3100, 3110, 3120, 3130
Technologie des communications	COM1010, 1020, 1030	COM2010, 2020, 2030	COM3010, 3020, 3030
Technologies de la construction		CON2190	CON3080, 3110
Tourisme	TOU1010, 1020, 1030, 1040, 1050, 1060, 1070	TOU2010, 2050, 2060, 2070, 2080, 2090, 2100	TOU3030, 3040, 3050, 3060, 3080, 3090, 3100, 3110

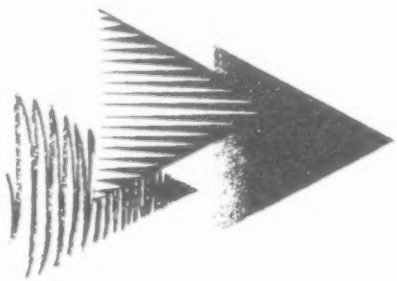

Manuel à l'intention
des administrateurs, conseillers
et enseignants —

ÉTUDES PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES

Annexe C

La santé et la sécurité dans le contexte des ÉPT

2005

TABLE DES MATIÈRES

OBJET C-3

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DANS LE PROGRAMME DES ÉPT C-5

La santé et la sécurité, compétences de base C-5
La santé et la sécurité, résultats d'apprentissage C-5
La sécurité, un paramètre de cours C-6

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DANS LE MILIEU D'APPRENTISSAGE DES ÉPT C-7

Prévention : Éviter les accidents C-7
Gestion des risques C-7
Plan d'intervention C-11
Intervention : Quoi faire en cas d'accident C-14
Blessure C-14
Déversement de matières dangereuses C-15
Incendie C-15
Fuite de gaz naturel ou de propane C-15
Suivi : Enquêter et faire rapport après un accident C-15

SOURCES D'APPUI : RÉGLEMENTATION, SURVEILLANCE ET CONSULTATION C-17

Législation et réglementation C-17
Rôles et responsabilités des principaux intervenants C-17
Diligence raisonnable C-19

APPENDICES

Appendice 1 : Composition du programme de santé et de sécurité C-20
Appendice 2 : Santé, sécurité et dangers dans les domaines des ÉPT C-21
Appendice 3 : Modèle de liste de contrôle en matière de santé et de sécurité C-22
Appendice 4 : Mesures d'ingénierie C-30
Appendice 5 : Équipement de protection individuelle C-31
Appendice 6 : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail C-34
Appendice 7 : Transport des marchandises dangereuses C-37
Appendice 8 : Aperçu de la législation et des principaux intervenants en matière de santé et de sécurité dans le programme des ÉPT C-39
Appendice 9 : Diligence raisonnable dans une classe d'ÉPT : Création d'un milieu de travail sûr C-40

Les renseignements et recommandations que renferme la présente annexe sont d'ordre général et ne sauraient se substituer aux conseils d'experts dans des cas particuliers.

© Alberta Education, Canada, 2005

OBJET

La présente annexe se veut un ouvrage de référence auquel se reporter pour cerner les principales questions et mesures législatives concernant la santé et la sécurité dans les milieux d'apprentissage des ÉPT. Elle est destinée à aider les enseignants et les administrateurs des autorités scolaires à :

- comprendre comment le programme des ÉPT aborde la sécurité;
- examiner les pratiques de sécurité en place dans les milieux d'apprentissage des ÉPT, à l'école et hors campus;
- élaborer et maintenir un programme de santé et de sécurité efficace;
- planifier la création ou l'actualisation de milieux d'apprentissage des ÉPT;
- planifier des activités de perfectionnement professionnel et de formation en cours d'emploi se rapportant à la santé et à la sécurité.

Se reporter à l'appendice 1 : *Composition du programme de santé et de sécurité.*

Les renseignements fournis sont centrés sur les principaux éléments de tout programme de santé et de sécurité efficace, soit sur :

- *la prévention*, à savoir ce qu'on fait pour éviter les accidents ou en réduire le nombre (mise en place d'un programme de sécurité et d'installations sûres, respect des précautions d'usage);
- *l'intervention*, à savoir ce qu'on fait en cas d'accident pour limiter les atteintes aux personnes touchées;
- *le suivi*, à savoir ce qu'on fait pour déterminer les causes de l'accident et les mesures correctives indiquées.

Les programmes et les règles de sécurité en place dans les écoles appuient la mise en œuvre du programme des ÉPT, ainsi que des autres programmes scolaires, telles les sciences et l'éducation physique. À mesure que l'élève gagne de l'autonomie et apprend à maîtriser les outils qu'il emploie, il adopte, face à la sécurité des autres et à sa propre sécurité, un comportement qui se transposera dans sa vie personnelle et professionnelle à l'âge adulte. Le sens de la prudence et les bonnes habitudes s'acquièrent au fil d'un enseignement structuré et par l'intégration des règles de sécurité à l'apprentissage quotidien. La réussite du programme de santé et de sécurité dépend de la coopération des élèves, de même que de la compréhension et de l'intervention active des enseignants, des administrateurs et des conseils scolaires.

À titre d'employeurs, les conseils scolaires sont tenus d'assurer à leurs employés et à ceux dont ces derniers ont la charge un lieu de travail et d'apprentissage conforme à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux pertinents en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement. Ils doivent en outre veiller à ce que leurs employés :

- soient conscients de leurs responsabilités;
- aient conscience des dangers associés à leur travail;

© Alberta Education, Canada, 2005

- soient en mesure d'exécuter leur travail en toute sécurité;
- soient formés aux mesures qui assureront leur propre sécurité.

Pour établir des politiques et un programme de santé et de sécurité efficaces, il faut tenir compte des installations et de l'équipement, de la planification de l'enseignement, de la gestion de la classe et du principe de la diligence raisonnable dans une optique personnelle, professionnelle et économique.

Optique personnelle

- Possibilité – Acquisition, par l'individu, d'assurance quant à la façon d'agir pour limiter les accidents et d'intervenir avec efficacité en cas d'accident, ainsi que face à ses droits et responsabilités quant à la sécurité des autres et à la sienne.
- Défi – Adaptation au bien-être physique, psychologique et social – présent et futur – de l'individu à la suite d'un accident.

Optique professionnelle

- Possibilité – Création d'une équipe vouée à assurer la sécurité et la santé des autres et de ses propres membres.
- Défi – Difficulté pour les enseignants de gérer les nombreuses variables entrant en jeu, à savoir ce que les élèves savent, les outils qu'ils doivent apprendre à manier et leurs relations avec les autres.

Optique économique

- Possibilité – Création de milieux de vie plus sains et de milieux de travail plus productifs, possibilité de réattribuer des ressources servant jusque-là à limiter les dommages à des projets susceptibles de stimuler la croissance économique.
- Défi – Coûts directs d'un accident pour l'individu et son employeur, et coûts indirects à long terme pour l'individu, sa famille et la société dans son ensemble, en raison de la réduction du potentiel de l'individu et des débouchés à sa portée.

© Alberta Education, Canada, 2005

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DANS LE PROGRAMME DES ÉPT

Le programme des ÉPT aborde la sécurité et la gestion des risques en indiquant les éléments précis qui doivent être en place pour permettre un apprentissage sûr, de même que les résultats d'apprentissage qui exigent un sens de la prudence et la démonstration de l'utilisation des précautions d'usage.

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ, COMPÉTENCES DE BASE

Se reporter à la section A du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : Raison d'être et philosophie du programme.

L'élève est censé devenir plus apte à démontrer les compétences de base à mesure qu'il progresse dans chaque domaine et dans chaque cours. Le « sens des responsabilités » qui fait partie des compétences de base qu'il est censé acquérir, et qui est défini dans *Compétences de base : Tableau de référence*, suppose qu'il reconnaisse et adopte les précautions d'usage pour lui-même et pour les autres. L'enseignant doit observer et évaluer ces comportements dans tous les cours des ÉPT.

L'évaluation du rendement de l'élève et de sa capacité grandissante de se prendre en main et de travailler en équipe dans un milieu sûr se fait par l'observation de sa façon d'agir face à ses collègues, à l'enseignant et à d'autres personnes tandis qu'il accomplit les tâches qu'il doit exécuter pour répondre aux exigences du cours.

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ, RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE

Se reporter au *Guide d'implantation et des normes des ÉPT.*

Les résultats d'apprentissage se rapportant à la santé et à la sécurité font partie intégrante du programme des ÉPT.

Se reporter au *Guide d'implantation et des normes des ÉPT – Adaptation au travail.*

De plus, les cours d'Adaptation au travail indiqués ci-dessous mettent expressément l'accent sur l'acquisition de compétences relatives à la sécurité au travail :

- CTR1210 – Sécurité personnelle
- CTR2210 – Pratiques de sécurité au travail
- CTR3210 – Gestion de la sécurité au travail.

Se reporter au *Guide d'implantation et des normes des ÉPT – Santé communautaire.*

Certains cours de Santé communautaire offrent en outre la possibilité d'une reconnaissance des acquis en secourisme. Ce sont :

- CMH2120 – Secourisme et RCR
- CMH2130 – Secourisme et sports 1
- CMH3120 – Secourisme et RCR 2

© Alberta Education, Canada, 2005

LA SÉCURITÉ, PARAMÈTRE DE COURS

Se reporter à l'annexe B : *Définition des milieux d'apprentissage pour les ÉPT – Paramètres des domaines et cours.*

Les paramètres des cours décrivent les éléments requis – notamment, les installations, l'équipement et les compétences professionnelles que doit avoir l'enseignant – pour favoriser un bon apprentissage.

L'acquisition des compétences entrant en jeu dans certains cours peut poser un risque plus grand, en raison soit du genre d'équipement employé, soit du type de rendement escompté, telle l'exécution de travail pour des clients. Dans ce cas, les responsables de la prestation du programme peuvent avoir besoin d'une formation complémentaire en ce qui concerne les mesures de sécurité qui s'imposent.

© Alberta Education, Canada, 2005

PRÉVENTION : ÉVITER LES ACCIDENTS

Gestion des risques

La gestion des risques oblige à détecter, évaluer et limiter les dangers pour la santé, ainsi que les dangers d'autre nature. Selon les lois provinciales, l'administration scolaire et les enseignants sont tenus de prendre des mesures pour repérer les dangers et les limiter le plus possible.

Détection des dangers

Peut poser un danger dans toute situation ou pratique susceptible de causer une maladie, une blessure ou l'endommagement de biens. Le tableau qui suit résume des dangers courants dans les classes des ÉPT.

Type de danger	Causes usuelles
Biologique : • bactéries • moisissures • virus • parasites	hygiène et tenue des locaux inadéquates; contact avec des liquides organiques; systèmes de climatisation et de chauffage mal entretenus
Chimique : • matières inflammables • substances toxiques • réactifs • matières corrosives	produits chimiques sous la forme de solides, de liquides, de vapeur, de brouillard ou de fumée propres à nuire à un organe lorsque ingérés, absorbés, inhalés ou injectés
Ergonomique : • force excessive • répétition excessive • défaut de posture • mauvais éclairage	claquages musculaires et entorses; éclairage inadéquat; poste de travail mal conçu
Physique : • coupures et contusions • fractures • brûlures et engelures • choc électrique • perte auditive	impact d'un projectile ou d'un objet en chute; pression excessive, extrêmes de température, courant électrique, rayonnements ou bruit
Autre	stress lié au travail et difficultés personnelles

© Alberta Education, Canada, 2005

Le tableau qui suit indique les domaines des ÉPT où le risque est plus grand.

Se reporter à l'appendice 2 : *Santé, sécurité et dangers dans les domaines des ÉPT.*

Domaines des ÉPT	Biologique	Chimique	Ergonomique	Physique	Autre
★ Adaptation au travail					
Agriculture	X	X	X	X	
Alimentation		X	X	X	
★ Design			X		
Électrotechnologies		X	X	X	
Énergie et mines	X	X	X	X	
★ Entreprise et innovation					
Fabrication		X	X	X	
★ Faune					
Foresterie	X	X	X	X	
Gestion et marketing				X	
Logistique			X	X	
Mécanique		X	X	X	
Mode			X	X	
Santé communautaire	X				X
Soins esthétiques		X	X		
Technologie des communications		X	X		
Technologies de la construction		X	X	X	
★ Tourisme					
Traitement de l'information			X		X

★ Les dangers varient selon le type de programme et le contexte de l'apprentissage hors campus.

On peut détecter les dangers en faisant :

- une inspection, officielle ou non, des laboratoires;
- l'analyse des accidents survenus et de ceux qu'on a évités de peu;
- une analyse des tâches;
- un examen des étiquettes et des fiches signalétiques des produits;
- l'étude des recommandations des fabricants d'équipement et d'outils;
- un examen des préoccupations exprimées par les élèves participant à une tâche précise.

Par principe, il faudrait enseigner à chaque élève à reconnaître les dangers associés à son travail, à les signaler et à prendre les précautions qui s'imposent pour éviter les accidents.

© Alberta Education, Canada, 2005

Se reporter à l'appendice 3 : *Modèle de liste de contrôle en matière de santé et de sécurité.*

L'un des moyens les plus efficaces de repérer les situations dangereuses est d'inspecter régulièrement la classe ou le laboratoire. Cette inspection aidera à déterminer :

- les préoccupations relatives à la tenue des locaux;
- les anomalies de l'équipement;
- les problèmes se rapportant à l'éclairage, au chauffage et à la ventilation;
- les modifications de la manière de procéder qui sont susceptibles de nuire à la santé et à la sécurité;
- les mesures correctives qui auraient déjà dû être apportées.

Les accidents sont, de nature, perturbateurs et peuvent causer des blessures ou endommager des biens. Les élèves peuvent ne pas songer à signaler les incidents où personne n'a été blessé ni aucun bien, endommagé. Toutefois, ces accidents évités de justesse pourraient se concrétiser dans l'avenir. Il importe donc d'en prendre note et d'apporter les mesures correctives nécessaires.

L'analyse des travaux de laboratoire suppose l'examen de l'interaction des élèves, du milieu dans lequel ces derniers travaillent et de l'équipement et du matériel qu'ils emploient. Elle permet aux enseignants de déterminer :

- les connaissances et les habiletés que l'élève doit avoir pour exécuter une tâche, un procédé ou une opération donné en toute sécurité;
- les actes et les situations qui ne répondent pas aux normes, et les mesures offrant un moyen efficace de modifier :
  - le comportement de l'élève;
  - l'état du laboratoire ou de l'atelier ou les façons de procéder qu'on y emploie.

Évaluation des dangers

L'évaluation d'un danger consiste à en coter l'importance et l'imminence pour ensuite prendre les mesures qui conviennent. Il faudrait parer aux pires dangers d'abord. Pour cela, il faut se pencher sur :

- les effets possibles du danger détecté, à court et à long terme, sur les enseignants et sur les élèves;
- les moyens de le supprimer;
- les moyens de protéger les personnes;
- les moyens de limiter, voire d'éliminer l'exposition des personnes au danger en question.

Limitation des dangers

On peut limiter les dangers détectés et évalués par :

- des mesures administratives efficaces, à savoir des mesures visant principalement l'observation des politiques et des règlements, la supervision et l'enseignement en classe. Dans une classe bien gérée, l'enseignant s'efforce :

© Alberta Education, Canada, 2005

- de donner des directives adéquates concernant la façon usuelle de procéder en laboratoire, le mode d'exécution d'une tâche et le fonctionnement de l'équipement;
- de mettre en place des mesures d'hygiène appropriées;
- de planifier un déroulement sûr des activités;
- d'établir l'horaire de manière à éviter qu'il y ait trop d'élèves qui utilisent les installations en même temps;
- de repérer et d'obtenir des matières moins toxiques et moins nuisibles pour l'élève et pour l'environnement;
- de repérer et de commander de l'équipement qui satisfait aux normes de sécurité acceptées et même les dépasse;

Se reporter à l'appendice 4 : *Mesures d'ingénierie.*

- des mesures d'ingénierie, à savoir des mesures axées sur les systèmes qui aident à éliminer les matières dangereuses ou à protéger contre un danger connu. Cela peut supposer, par exemple, la mise en place de systèmes de ventilation, d'équipement de dépoussiérage et d'extraction des fumées, ainsi que de dispositifs de protection;

Se reporter à l'appendice 5 : *Équipement de protection individuelle.*

- l'emploi d'équipement de protection individuelle, à savoir le port de vêtements et d'accessoires destinés à limiter le risque de maladie ou de blessure, en protégeant les yeux et le visage, l'ouïe, la tête et les cheveux, les pieds, les mains et l'appareil respiratoire. Au moment de choisir l'équipement de protection individuelle qui convient, il faut chercher à :
  - apparier le type et les caractéristiques de l'équipement au type et à l'ampleur du danger;
  - obtenir de l'équipement qui ne nuira pas au rendement de l'élève;
  - obtenir de l'équipement approuvé et facile à entretenir.

  Il est à noter que l'emploi d'équipement de protection individuelle n'élimine pas la nécessité des autres mesures de limitation, telle la substitution d'un produit moins dangereux, l'évacuation des fumées nocives, l'extraction des particules de poussière et l'emploi de dispositifs de protection de l'équipement.

Se reporter à l'appendice 6 : *Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.*

Les moyens employés à l'école pour limiter les dangers doivent également prendre en compte la gestion des produits chimiques. Le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) vise à garantir que les travailleurs reçoivent des renseignements exacts et complets sur les matières dangereuses qu'ils emploient et que ces renseignements servent à créer un milieu de travail sûr. Comme tous les travailleurs du milieu scolaire sont tenus de respecter les exigences du SIMDUT, les politiques et les renseignements s'y rapportant concernent :

- les administrateurs scolaires;
- les enseignants, particulièrement en sciences, en ÉPT et en arts;
- les aides et les adjoints à l'enseignement de ces matières;
- le personnel responsable du nettoyage et du fonctionnement des installations;
- le personnel de secrétariat et de bureau.

© Alberta Education, Canada, 2005

Bien que les élèves ne soient pas considérés comme des travailleurs du milieu scolaire, il importe qu'ils connaissent et observent, eux aussi, les dispositions du SIMDUT.

Se reporter à l'appendice 7 : *Transport des marchandises dangereuses.*

Autre considération très importante pour la planification des moyens de limiter les dangers, quiconque intervient dans la manutention, la demande de transport ou le transport de marchandises dangereuses au Canada doit satisfaire aux exigences du règlement d'application de la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* adoptée pour promouvoir la sécurité du public en pareil cas.

Les marchandises dangereuses les plus susceptibles d'être transportées par les véhicules ou le personnel d'un système scolaire sont les produits chimiques employés dans le cadre de l'enseignement, les nettoyants et autres produits d'entretien, des solvants, des produits pétroliers, des peintures et divers résidus chimiques. Le personnel scolaire indiqué ci-dessous devrait, en conséquence, bien connaître le *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses* :

- administrateurs scolaires;
- enseignants responsables de secteurs techniques;
- techniciens de laboratoire;
- exploitants des installations.

Plan d'intervention

Une planification efficace peut atténuer beaucoup les répercussions d'un accident. Elle assure en outre qu'on a à sa disposition, le moment venu, les ressources nécessaires pour faire face à l'imprévu.

Les élèves et les enseignants du programme des ÉPT doivent être prêts à intervenir en cas d'urgence. Pour être efficace, le plan d'intervention devrait :

- reposer sur un ensemble de procédures clairement définies et comprises;
- prévoir l'affichage, bien en vue, des numéros de téléphone des services de secours locaux;
- définir la marche à suivre pour obtenir de l'aide extérieure et préciser où l'afficher;
- comporter un plan d'évacuation en cas d'incendie, de déversement de produits chimiques ou de fuite de gaz;
- assurer l'existence de fournitures de premiers soins facilement accessibles;
- faire en sorte que les personnes concernées aient une connaissance pratique de l'application des techniques de secourisme.

© Alberta Education, Canada, 2005

Plan de secourisme

Conformément à la politique du conseil scolaire, chaque école doit élaborer un plan de secourisme adapté aux blessures ou atteintes aiguës qui peuvent se produire à l'intérieur de son périmètre. Ce plan devrait fournir à tout enseignant participant à la prestation du programme des ÉPT les indications nécessaires pour :

- déterminer les blessures ou atteintes aiguës susceptibles de se produire dans son secteur de responsabilité.
  Ces renseignements peuvent se fonder sur le travail effectué dans le secteur et sur les types et la fréquence des blessures ou atteintes survenues antérieurement;
- comprendre son rôle et ses responsabilités en matière de sécurité.
  Tout le monde, à l'école, doit connaître son propre rôle en ce qui a trait à la mise en œuvre du plan de secourisme;
- cerner et obtenir la formation appropriée, compte tenu des blessures ou atteintes aiguës pouvant se produire dans son secteur. À tout le moins, la formation offerte devrait faire en sorte que l'enseignant ait facilement accès à une personne compétente en secourisme.
  La formation requise varie selon le domaine des ÉPT. Les écoles situées loin des services de secours doivent avoir sur place des personnes qui ont les compétences voulues pour stabiliser un blessé qui devra être transporté à un hôpital de soins intensifs de courte durée;
- pourvoir son secteur du matériel de secourisme approprié, compte tenu des blessures ou atteintes aiguës susceptibles de s'y produire et de la proximité des services de secours. Il faut, à tout le moins, prévoir une trousse de secours de base renfermant le nécessaire précisé par l'agence responsable des normes et de la formation au secourisme.
  Le matériel de secourisme nécessaire varie considérablement selon le domaine des ÉPT. Au minimum, il devrait se trouver dans tous les lieux de travail une forme quelconque de trousse de secourisme de base. Dans les endroits éloignés des services de secours, il appartient à l'école de fournir l'équipement nécessaire pour apporter les premiers secours;
- intervenir en cas de blessure ou d'atteinte aiguë son secteur de responsabilité.
  La procédure doit détailler ce qu'il faut faire sur-le-champ. Les écoles peuvent communiquer avec les autorités locales du secteur de la santé pour obtenir leur aide;
- tenir un registre des blessures ou atteintes aiguës se produisant dans son secteur. Ce registre doit contenir, à tout le moins, le nom de la personne blessée ou atteinte, le nom et les titres de compétences de la personne apportant les premiers secours, une description de la blessure ou de l'atteinte, le moment et le lieu où elle s'est produite, ainsi qu'une description de ses causes et des mesures prises pour empêcher qu'un cas semblable ne se produise dans l'avenir. Il faut le garder trois ans.
  On a besoin d'un registre de la sorte pour avoir les données pertinentes pour l'examen du programme;

© Alberta Education, Canada, 2005

- revoir ses compétences en secourisme dans le contexte des ÉPT tous les trois ans ou chaque fois qu'on apporte des modifications importantes au milieu dans lequel se fait l'apprentissage.
  Il importe de revoir périodiquement les compétences disponibles pour apporter les premiers secours dans le contexte des ÉPT afin de s'assurer de leur efficacité et de cerner toute possibilité d'amélioration. Il faudrait laisser aux enseignants participant à la prestation du programme des ÉPT une certaine marge de manœuvre quant à la façon dont ils exécutent cet exercice, tout en veillant à ce qu'ils y procèdent périodiquement.

Prévention et extinction des incendies

Il y a plus de risques d'incendie dans une installation servant aux ÉPT que dans celles qu'on emploie pour d'autres matières, en raison de la nature de beaucoup des activités menées dans le cadre du programme. Des combustibles comme le papier, le plastique, le bois, la peinture, les chiffons gras, les solvants de nettoyage et les agents oxydants utilisés pour favoriser la combustion sont des articles courants dans les laboratoires d'ÉPT. Plusieurs activités comportent également d'autres facteurs de risque comme une flamme nue, des étincelles et la possibilité d'un défaut de l'équipement électrique ou de dispositifs de chauffage.

On peut prévenir les incendies en éliminant les sources de combustible et les causes possibles d'inflammation par un bon entretien, l'entreposage adéquat des matières et produits utilisés et le bon emploi de l'équipement.

Les incendies ne présentent pas tous les mêmes caractéristiques. Il importe donc de savoir les classer et de connaître le type d'extincteur recommandé dans chaque cas.

- Les feux de classe A sont des feux de matières courantes, tels le bois, le papier, le caoutchouc et la plupart des plastiques. On peut les éteindre en abaissant la température des matières en combustion au-dessous du point d'inflammation par aspersion d'eau ou par étouffement du foyer au moyen d'un extincteur à poudre ou à neige carbonique.
- Les feux de classe B sont des feux alimentés par un liquide inflammable, un gaz ou une graisse. La meilleure façon de les éteindre est de limiter l'apport d'air de combustion. Les poudres chimiques, la neige carbonique et la mousse sont les agents extincteurs recommandés dans ce cas. Il n'est pas conseillé d'employer de l'eau, car, à moins d'être aspergée sous forme de brouillard, elle tend à propager l'incendie.

© Alberta Education, Canada, 2005

- Les feux de classe C sont surtout causés par un mauvais usage ou un défaut d'appareils électriques. La première chose à faire dans ce cas est de couper l'alimentation électrique. Seuls les extincteurs de classe C sont recommandés pour combattre ce type de feu.
- Les feux de classe D sont des feux de métaux combustibles comme le magnésium, l'aluminium en poudre et le zinc. Dans ce cas, du sable sec ou un extincteur de classe D peut servir à étouffer le foyer.

Dégagement de substances dangereuses

Vu les dommages que le dégagement de substances dangereuses peut causer à l'environnement et les dangers qu'il présente pour la santé et le bien-être des gens, il faudrait avoir en place un plan approprié.

S'il se produit un déversement important hors campus, les personnes en cause sont tenues de le signaler aux autorités compétentes sans délai, règle générale en communiquant avec la Pollution Emergency Response Team, à savoir l'équipe d'intervention d'urgence, au 1 (800) 222-6514, ou en faisant le 911.

Il faut par ailleurs contenir et nettoyer le plus rapidement possible tout déversement mineur se produisant en laboratoire ou en atelier. À cette fin, on gardera à portée de la main une trousse de nettoyage comportant ce qui suit :

- sac de granulat absorbant;
- matériaux de retenue;
- agents neutralisants;
- sacs à ordures;
- poubelles en plastique;
- lunettes à coques étanches et respirateur;
- gants de latex, combinaisons et bottes de caoutchouc;
- balai et porte poussière.

INTERVENTION : QUOI FAIRE EN CAS D'ACCIDENT

Blessure

Lorsqu'il se produit un accident, il importe d'agir rapidement tout en prenant le temps d'évaluer la gravité de la blessure ou de l'accident et la possibilité d'empirer les choses. Il faut :

- prendre charge de la situation par des techniques de gestion efficaces;
- s'assurer qu'on prend soin de la ou des personnes blessées;
- veiller à ce qu'il ne se produise pas d'autre blessure ni dommage;
- appeler des secours.

© Alberta Education, Canada, 2005

Déversement de matières dangereuses

S'il se produit un déversement majeur, il faut avertir les autres, évacuer la zone et signaler l'incident aux autorités compétentes en faisant le 911 ou le numéro du service des incendies.

En cas de déversement mineur, il faut :

- interdire l'accès à la zone où s'est produit le déversement;
- obtenir de l'aide;
- contenir le déversement;
- le nettoyer.

Il faut par ailleurs, avant d'entreprendre le nettoyage, se reporter à la fiche signalétique du produit en cause, pour voir quelle est la méthode recommandée. Il faut traiter toutes les matières ramassées, ainsi que le granulat absorbant utilisé et les vêtements contaminés, de la même façon que le produit déversé et en disposer dans un contenant clairement étiqueté, comme on le fait pour celui-ci.

Incendie

Règle générale, quand il se déclare un incendie, il faut :

- dès qu'on aperçoit de la fumée ou un foyer d'incendie, évacuer la zone et isoler l'incendie en fermant les portes;
- informer l'enseignant ou l'administration;
- déclencher l'alarme la plus proche;
- s'il s'agit d'un petit incendie confiné, essayer de l'éteindre au moyen de l'extincteur approprié.

Fuite de gaz naturel ou de propane

Le propane est plus lourd que l'air et peut, lorsqu'il y a une fuite, se répandre dans le système de ventilation ou d'égout. S'il arrivait qu'il prenne feu, l'incendie se répandrait rapidement et pourrait, en milieu clos, causer une explosion. Aussi faut-il, quand on détecte une fuite :

- évacuer la zone;
- repérer et stopper la fuite si possible;
- couper l'alimentation aux appareils électriques;
- avertir le personnel compétent;
- amener toute victime à un endroit où il y a de l'air frais et, s'il y a lieu, procéder à une réanimation cardiorespiratoire (RCR).

SUIVI : ENQUÊTER ET FAIRE RAPPORT APRÈS UN ACCIDENT

Le but principal de l'enquête n'est pas de découvrir qui est à blâmer, mais plutôt de repérer les causes de l'accident ou d'un incident qui aurait pu être dangereux afin de prendre les mesures correctives nécessaires pour empêcher qu'une situation semblable ne se produise dans l'avenir.

© Alberta Education, Canada, 2005

L'enquêteur doit :

- se faire une idée d'ensemble de ce qui est arrivé;
- déterminer les circonstances qui ont favorisé l'accident;
- examiner les indices physiques, tels l'équipement et le matériel;
- prendre des photos et, s'il y a lieu, recueillir et conserver toute preuve tangible;
- s'entretenir avec les personnes directement en cause et, le cas échéant, avec les témoins, en obtenant, s'il y a lieu, des déclarations écrites;
- cerner les causes et déterminer les mesures correctives appropriées;
- tenir un registre des incidents et des mesures correctives qui ont été prises, conformément à la politique de l'école ou du conseil.

© Alberta Education, Canada, 2005

SOURCES D'APPUI : RÉGLEMENTATION, SURVEILLANCE ET CONSULTATION

Se reporter à l'appendice 8 : *Aperçu de la législation et des principaux intervenants en matière de santé et de sécurité dans le programme des ÉPT.*

LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION

La santé et la sécurité des gens et l'environnement sont protégées par la loi. Tous les travailleurs ont le droit d'être informés des matières dangereuses avec lesquelles ils peuvent venir en contact, d'être protégés contre les blessures et autres atteintes qui peuvent en découler et de recevoir les soins et l'attention nécessaires s'ils subissent un accident.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PRINCIPAUX INTERVENANTS

La mise en œuvre d'un programme de santé et de sécurité efficace exige la collaboration et l'appui de tous les responsables du milieu d'apprentissage, de l'élaboration du programme d'études et de la prestation de l'enseignement, autrement dit, de la collectivité éducative comme des ministères et organismes gouvernementaux qui sont chargés de divers aspects de la santé et de la sécurité.

Alberta Education :

- travaille en collaboration avec les conseils scolaires à l'établissement de politiques et directives sur la sécurité à l'école;
- prend, au besoin, des mesures législatives et diffuse des renseignements en expliquant la pertinence pour les écoles;
- indique les activités comprises dans le programme d'études qui peuvent être dangereuses.

Le conseil scolaire :

- élabore une politique de sécurité en collaboration avec les éducateurs compétents;
- veille à sa conformité avec les règlements et codes en vigueur;
- en facilite la mise en œuvre;
- demande ou dirige l'exécution d'enquêtes sur la santé et la sécurité;
- prévoit et gère des fonds suffisants pour l'aménagement et le maintien d'un milieu sûr et sain;
- s'assure que les exigences des organismes responsables de la santé et de la sécurité au travail, de la prévention des incendies et des normes du bâtiment sont respectées dans les écoles et dans les autres lieux de travail relevant de ses compétences;
- fournit le matériel et l'équipement nécessaire pour assurer le respect de normes adéquates en matière de santé et de sécurité;
- établit des modalités pour surveiller la mise en œuvre de la politique de sécurité et guider la tenue d'enquête, s'il y a lieu.

© Alberta Education, Canada, 2005

Le directeur général des écoles :

- formule la politique du conseil scolaire et veille à sa mise en œuvre;
- communique cette politique, et en particulier les normes minimales qu'elle établit, au personnel scolaire, aux élèves, aux parents et au public;
- instaure un système de surveillance de l'efficacité de la politique et des règles de sécurité dans les écoles;
- prend des mesures correctives au besoin;
- établit une procédure d'appel qui déborde le milieu local et met en cause des organismes gouvernementaux, ce qui peut mener à une intervention locale ou gouvernementale;
- s'assure qu'il y a, dans chaque école, un enseignant breveté ou un membre du personnel de soutien qui est formé aux premiers secours et aux soins d'urgence.

La direction de l'école :

- offre des programmes éducatifs et des ressources pédagogiques qui favorisent l'acquisition d'habitudes et de comportements contribuant à la sécurité;
- nomme un responsable de la coordination des programmes et ressources de santé et de sécurité à l'école;
- tient un registre exact des accidents survenus à l'école et des suites données;
- donne des directives aux enseignants concernant la supervision de la sécurité des élèves et les infractions en la matière, et les appuie sous ce rapport;
- cerne les situations qui peuvent présenter des dangers et met en place des modalités et règles de sécurité pour y remédier;
- veille à ce que l'école soit représentée au sein des comités de sécurité appelés à prendre part aux inspections de sécurité;
- fait régulièrement des inspections de sécurité ou en facilite la tenue;
- s'assure que les enseignants communiquent aux élèves les consignes de sécurité qui s'appliquent dans les cours qu'ils donnent;
- signale les accidents au conseil scolaire et, s'il y a lieu, à la Workers' Compensation Board.

Le personnel enseignant :

- assume la responsabilité de sa propre protection, des points de vue de la santé et de la sécurité, et de celle des élèves dont il a la charge;
- donne, par sa démarche et ses interventions pédagogiques, l'exemple d'un comportement sûr;
- reconnaît qu'il fait partie de ses obligations professionnelles de former les jeunes à la sécurité et de mettre l'accent sur la sécurité en classe;

© Alberta Education, Canada, 2005

- mène à bien les programmes de formation à la sécurité conformément à la politique du conseil scolaire et aux règlements et normes des organismes de réglementation compétents;
- évalue les mesures de formation à la sécurité, observe le comportement des élèves et prend les mesures correctives nécessaires;
- repère les sources de danger et y remédie ou les signale, par écrit, à qui de droit.

Les élèves :

- sont bien renseignés sur les facteurs qui influent sur la sécurité d'un environnement et sur les comportements sûrs;
- sont censés se conduire d'une manière qui démontre le respect des règles de sécurité établies, notamment par le port de vêtements protecteurs et de la tenue qui convient;
- sont censés reconnaître les façons de faire et les conditions ambiantes dangereuses et les signaler au personnel de l'école;
- devraient informer le personnel de l'école de tout facteur se rapportant à leur état de santé qui peut influer sur leur sécurité personnelle.

Les parents :

- devraient informer l'école des problèmes médicaux de leur enfant;
- devraient indiquer à l'école s'ils souhaitent que leur enfant soit exclu d'activités particulières pouvant poser un danger.

DILIGENCE RAISONNABLE

Faire preuve de diligence raisonnable signifie qu'on fait tout ce qui est raisonnablement possible pour assurer la santé et la sécurité des élèves et des enseignants et protéger l'environnement. Essentiellement, cela suppose une vigilance de tous les instants et le respect constant de la politique en vigueur localement et des règlements des organismes gouvernementaux.

Se reporter à l'appendice 9 : *Diligence raisonnable dans une classe d'ÉPT : Création d'un milieu sûr.*

Tout programme de sécurité suppose :

- l'établissement de principes directeurs, de règles et de procédures clairement définis;
- la mise en place de mécanismes de surveillance pour assurer le respect de ces principes, règles et procédures;
- la diffusion de renseignements sur les questions relatives à la santé et à la sécurité;
- la vérification et l'inspection du milieu d'apprentissage;
- une formation aux questions touchant la santé et la sécurité;
- la tenue d'enquêtes et la préparation de rapports sur les accidents.

© Alberta Education, Canada, 2005

Composition du programme de santé et de sécurité

PRÉVENTION : Éviter les accidents

Ce qu'on fait pour prévenir les accidents ou en réduire le nombre :

- créer un milieu sûr;
- veiller au respect des procédures et règles de sécurité;
- donner de la formation.

INTERVENTION : Quoi faire en cas d'accident

Ce qu'on fait quand il se produit un accident ou un incident, notamment en cas de :

- blessure;
- déversement de produits chimiques;
- incendie;
- fuite de gaz.

SUIVI : Enquêter et faire rapport après un accident

Ce qu'on fait pour déterminer les causes d'un accident ou d'un incident et les mesures correctives nécessaires :

- enquêter;
- observer;
- documenter;
- faire rapport;
- indiquer les mesures correctives.

© Alberta Education, Canada, 2005

Santé, sécurité et dangers dans les domaines des ÉPT

DOMAINE	PHYSIQUE										CHIMIQUE												BIOLOGIQUE				ERGONOMIQUE			
	Bruit	Extrêmes de température	Rayonnements	Levage	Chute d'un point élevé	Coincement entre deux objets ou sous un objet	Choc électrique	Grippage par du matériel	Impact d'un projectile	Incendie et explosion	Fumées de soudage ou de brasage	Peintures	Poussière de bois	Poussière siliceuse et abrasive	Amiante	Solvants et nettoyants	Produits chimiques de laboratoire	Adhésifs	Combustibles liquides et liquides de refroidissement	Pesticides et herbicides	Fibre de verre et résines	Gaz	Bactéries et virus	Parasites	Moisissures et champignons	Plantes et pollens	Force excessive	Répétition excessive	Mauvaise posture	Mauvais éclairage
Adaptation au travail																														
Agriculture																														
Alimentation																														
Design																														
Droit																														
Électrotechnologies																														
Énergie et mines																														
Entreprise et innovation																														
Fabrication																														
Faune																														
Foresterie																														
Gestion des finances																														
Gestion et marketing																														
Logistique																														
Mécanique																														
Mode																														
Santé communautaire																														
Soins esthétiques																														
Technologie des communications																														
Technologies de la construction																														
Tourisme																														
Traitement de l'information																														

Danger : faible moyen élevé

© Alberta Education, Canada, 2005

Modèle de liste de contrôle en matière de santé et de sécurité

École : _____

Programme : _____ Installation : _____

Inspecteur : _____ _____
(Nom en lettres moulées) Titre

Signature : _____ Date : _____

Questions générales :

1. Qui est responsable du programme de santé et de sécurité dans cette installation?
   _____
   Administrateur
   _____
   Enseignant(s)
2. A-t-on déjà fait un rapport écrit d'une inspection de sécurité de cette installation? ☐ Oui ☐ ☐ Non ☐
3. Si oui, qui était l'inspecteur? _____
4. Date de l'inspection : _____
5. Les recommandations issues de cette inspection ont-elles été mises en œuvre? Sinon, indiquez ci-dessous où en sont les choses. ☐ Entièrement ☐ ☐ En partie ☐ ☐ Aucunement ☐

Date d'avis	Préoccupation(s)	Mesure(s) corrective(s) et date d'achèvement prévue

© Alberta Education, Canada, 2005

Détection et limitation des dangers

Repérer les dangers que présente le milieu d'apprentissage est un des aspects les plus importants de tout programme de santé et de sécurité. La personne ou l'équipe chargée de l'inspection devrait évaluer avec soin l'état et l'à-propos de l'ensemble des installations, des aires de travail, de l'équipement et des méthodes d'enseignement. Elle devrait noter tout ce qui présente un danger (acte ou état) et faire une recommandation pour éliminer le danger repéré. Comme le milieu d'apprentissage est un milieu dynamique, il est essentiel de demeurer vigilant et de toujours surveiller les dangers qui peuvent exister.

Méthode de vérification

Encercler ◯ le chiffre pertinent, compte tenu de l'échelle suivante :

Satisfaisant				Insatisfaisant	
4	3	2	1	0	S/O

Indiquer les mesures à prendre dans l'espace prévu à cette fin à la suite de chaque sujet, dans tous les cas où on encercle le chiffre 2 ou une cote inférieure.

Section I : Installations

A. Tenue des locaux

Évaluer l'état des éléments suivants :	Satisfaisant				Insatisfaisant	
1. murs, fenêtres et plafond (ex. : propreté, fissures, écaillage)	4	3	2	1	0	S/O
2. planchers, couloirs et escaliers (ex. : propreté, absence d'obstacles)	4	3	2	1	0	S/O
3. postes de travail des élèves (ex. : établis, tables et pupitres)	4	3	2	1	0	S/O
4. rayons et aires de rangement du matériel et des outils	4	3	2	1	0	S/O
5. tableaux d'affichage et vitrines	4	3	2	1	0	S/O
6. installations sanitaires et vestiaires	4	3	2	1	0	S/O
7. aires et contenants d'élimination des déchets (Les matières incompatibles ne devraient jamais être en contact les unes avec les autres.)	4	3	2	1	0	S/O
8. lieux où se trouve le tableau de distribution et le compteur de gaz (ex. : absence d'obstacles, proximité de matières combustibles)	4	3	2	1	0	S/O
9. autre : _____	4	3	2	1	0	S/O

Observations (préoccupations, mesures requises, recommandations) :

_____

_____

_____

_____

© Alberta Education, Canada, 2005

B. État général

Déterminer l'existence et l'état des éléments suivants :	Satisfaisant				Insatisfaisant	
1. sorties accessibles et clairement indiquées	4	3	2	1	0	S/O
2. éclairage de secours	4	3	2	1	0	S/O
3. couvre-marches et rampes d'escalier	4	3	2	1	0	S/O
4. balises délimitant la zone de sécurité autour de l'équipement dangereux	4	3	2	1	0	S/O
5. revêtements de plancher antidérapants devant les machines	4	3	2	1	0	S/O
6. qualité de l'air (systèmes de ventilation, d'extraction des fumées et de dépoussiérage)	4	3	2	1	0	S/O
7. orientation de l'éclairage et niveau d'éclairement	4	3	2	1	0	S/O
8. niveau de bruit	4	3	2	1	0	S/O
9. autre : _____	4	3	2	1	0	S/O

Observations (préoccupations, mesures requises, recommandations) :

_____

_____

_____

_____

C. Alimentation électrique

Déterminer l'existence et l'état des éléments suivants :	Satisfaisant				Insatisfaisant	
1. prises de courant (Elles ne devraient pas être surchargées.)	4	3	2	1	0	S/O
2. disjoncteurs du tableau de distribution et étiquetage des circuits	4	3	2	1	0	S/O
3. interrupteurs principaux et commutateurs de sûreté	4	3	2	1	0	S/O
4. canalisations, câbles, connexions et cordes d'extension électrique	4	3	2	1	0	S/O
5. signalisation des hautes tensions	4	3	2	1	0	S/O
6. interrupteurs et appareils fixes antidéflagrants (ex. : dans une salle de peinture)	4	3	2	1	0	S/O
7. autre : _____	4	3	2	1	0	S/O

Observations (préoccupations, mesures requises, recommandations) :

_____

_____

_____

_____

© Alberta Education, Canada, 2005

D. Approvisionnement de gaz

Déterminer l'existence et l'état des éléments suivants :	Satisfaisant				Insatisfaisant	
1. canalisations, soupapes et régulateurs de gaz et codage couleur	4	3	2	1	0	S/O
2. instructions d'allumage de l'équipement et des appareils alimentés au gaz	4	3	2	1	0	S/O
3. veilleuses et systèmes d'allumage électronique	4	3	2	1	0	S/O
4. pare-étincelles entre tout appareil et équipement à gaz et les murs, établis et autres matériaux combustibles adjacents	4	3	2	1	0	S/O
5. alimentation en air de combustion	4	3	2	1	0	S/O
6. autre : _____	4	3	2	1	0	S/O

Observations (préoccupations, mesures requises, recommandations) :

_____

_____

_____

_____

Section II : Mobilier et équipement

A. Mobilier et équipement de laboratoire

Le mobilier et l'équipement sont :	Satisfaisant				Insatisfaisant	
1. disposés de manière à assurer la protection maximale de l'utilisateur et des élèves.	4	3	2	1	0	S/O
2. réglés correctement et fixés au plancher, à un établi ou à un chariot.	4	3	2	1	0	S/O
3. protégés de tous les côtés dégagés.	4	3	2	1	0	S/O
4. facilement commandés (accessibilité des commutateurs et leviers).	4	3	2	1	0	S/O
5. munis, s'il y a lieu, d'un système de dépoussiérage ou de ventilation.	4	3	2	1	0	S/O
6. complétés d'une surface de travail adéquate pour les tâches à exécuter (ex. : Les travaux d'électricité ne devraient pas se faire sur une surface métallique.)	4	3	2	1	0	S/O
7. soumis à un entretien régulier.	4	3	2	1	0	S/O
8. pourvus, s'il y a lieu, de commutateurs électromagnétiques (ex. : perceuse à colonne, scie circulaire à table, tours à bois et à métaux).	4	3	2	1	0	S/O
9. homologués par l'Association canadienne de normalisation ou CSA. (Cette exigence vise tout l'équipement électrique.)	4	3	2	1	0	S/O
10. de type antichoc ou correctement mis à la masse.	4	3	2	1	0	S/O
11. autre : _____	4	3	2	1	0	S/O

Observations (préoccupations, mesures requises, recommandations) :

_____

_____

© Alberta Education, Canada, 2005

B. Protection contre les incendies

Évaluer les éléments suivants :	Satisfaisant				Insatisfaisant	
1. sorties de secours et signalisation s'y rapportant	4	3	2	1	0	S/O
2. type, emplacement et dossier d'entretien des extincteurs	4	3	2	1	0	S/O
3. type et utilisation de coussins ignifuges sous les fers électriques, réchauds et autres dispositifs chauffants portatifs	4	3	2	1	0	S/O
4. type de rangement des produits chimiques et matières inflammables	4	3	2	1	0	S/O
5. rangement des chiffons gras et autres matières combustibles	4	3	2	1	0	S/O
6. emplacement et état des détecteurs de fumée et détecteurs thermiques	4	3	2	1	0	S/O
7. état et utilisation de coupe-circuits thermiques (ex. : avec un système extincteur et le couvercle de bacs à dégraissage)	4	3	2	1	0	S/O
8. autre : _____	4	3	2	1	0	S/O

Observations (préoccupations, mesures requises, recommandations) :

_____

_____

_____

_____

C. Équipement de protection individuelle

Déterminer l'existence et l'état des éléments suivants :	Satisfaisant				Insatisfaisant	
1. accessoires adéquats de protection des yeux (ex. : écran facial, lunettes à coques étanches et lunettes de sécurité)	4	3	2	1	0	S/O
2. protection des mains (ex. : gants de caoutchouc, gants à crispin et gants haute température)	4	3	2	1	0	S/O
3. protection des pieds (ex. : chaussures de sécurité et embouts protecteurs)	4	3	2	1	0	S/O
4. couvre-chef et protection de la tête (ex. : chapeau, résille, casques de sécurité ou casques antichoc)	4	3	2	1	0	S/O
5. protection de l'appareil respiratoire (ex. : masques antipoussières et antivapeurs)	4	3	2	1	0	S/O
6. vêtements protecteurs (ex. : tabliers, blouses, couvre-tout et jambières)	4	3	2	1	0	S/O
7. protection de l'ouïe (ex. : bouchons et serre-tête antibruit)	4	3	2	1	0	S/O
8. autre : _____	4	3	2	1	0	S/O

Observations (préoccupations, mesures requises, recommandations) :

_____

_____

_____

_____

© Alberta Education, Canada, 2005

D. Équipement de secourisme

Déterminer l'accessibilité et l'état des éléments suivants :	Satisfaisant				Insatisfaisant	
1. trousse de premiers secours	4	3	2	1	0	S/O
2. bassin oculaire	4	3	2	1	0	S/O
3. douche d'urgence	4	3	2	1	0	S/O
4. renseignements sur les premiers secours	4	3	2	1	0	S/O
5. couverture ignifuge	4	3	2	1	0	S/O
6. autre : _____	4	3	2	1	0	S/O

Observations (préoccupations, mesures requises, recommandations) :

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Section III : Programme d'enseignement

A. Renseignements affichés

Évaluer les aspects suivants :	Satisfaisant				Insatisfaisant	
1. emploi de tableaux d'affichage, d'affiches sur la santé et la sécurité et de comptes rendus des élèves	4	3	2	1	0	S/O
2. genre et pertinence des conseils de sécurité affichés près de chaque appareil	4	3	2	1	0	S/O
3. nature et affichage de la procédure d'intervention d'urgence	4	3	2	1	0	S/O
4. accessibilité des numéros de téléphone importants et des personnes avec qui communiquer en cas d'accident ou de blessure	4	3	2	1	0	S/O
5. autre : _____	4	3	2	1	0	S/O

Observations (préoccupations, mesures requises, recommandations) :

_____

_____

_____

_____

_____

_____

© Alberta Education, Canada, 2005

B. Manutention des matières et produits

Évaluer les éléments suivants :	Satisfaisant				Insatisfaisant	
1. indications d'emploi de matières dangereuses (SIMDUT)	4	3	2	1	0	S/O
2. accessibilité et actualité des fiches signalétiques	4	3	2	1	0	S/O
3. étiquettes apposées sur les contenants de produits contrôlés	4	3	2	1	0	S/O
4. méthodes employées pour l'élimination des matières dangereuses	4	3	2	1	0	S/O
5. instructions et méthodes de manutention et de levage du matériel	4	3	2	1	0	S/O
6. modalités de transport des marchandises dangereuses	4	3	2	1	0	S/O
7. hygiène personnelle dans le cadre de la prestation d'un service à la clientèle (ex. : port d'une résille et de gants en plastique et lavage des mains)	4	3	2	1	0	S/O
8. autre : _____	4	3	2	1	0	S/O

Observations (préoccupations, mesures requises, recommandations) :

_____

_____

_____

C. Tenue de dossiers

Évaluer les éléments suivants :	Satisfaisant				Insatisfaisant	
1. documentation des plans de leçon et présentations se rapportant à la sécurité	4	3	2	1	0	S/O
2. dossiers de présence des élèves	4	3	2	1	0	S/O
3. dossiers des épreuves sur la sécurité administrées aux élèves et de leurs résultats	4	3	2	1	0	S/O
4. mécanismes de rapport des accidents et blessures	4	3	2	1	0	S/O
5. dossiers des mesures de suivi	4	3	2	1	0	S/O
6. dossiers d'inspection de l'installation et du programme	4	3	2	1	0	S/O
7. dossiers des demandes d'amélioration des installations ou de l'équipement	4	3	2	1	0	S/O
8. autre : _____	4	3	2	1	0	S/O

Observations (préoccupations, mesures requises, recommandations) :

_____

_____

_____

© Alberta Education, Canada, 2005

Sommaire des recommandations

Indiquer, en les classant par ordre de priorité, les préoccupations qui peuvent présenter un danger imminent pour les élèves et les enseignants.

Il faudrait s'efforcer de corriger d'abord les choses qui ont les conséquences les plus graves et sont les plus susceptibles de se produire et passer ensuite à celles qui sont moins dangereuses.

N°	Préoccupation	Mesures requises

Signature : _____

Date : _____

© Alberta Education, Canada, 2005

Mesures d'ingénierie

Ventilation

Conformément aux règlements établis par le gouvernement, il doit y avoir en place, là où il y a raisonnablement lieu de croire que la production ou la propagation d'un contaminant en suspension dans l'air peut poser un danger pour la santé ou la sécurité, un système de ventilation propre à limiter ce danger.

Pour déterminer la nécessité d'un système de ventilation, il faut tenir compte des points suivants :

- la concentration des contaminants en suspension dans l'air comparativement aux maximums permis par le Chemical Hazards Regulation administré par Human Resources and Employment;
- les propriétés physiques, chimiques et toxicologiques des contaminants;
- l'inflammabilité et l'explosibilité des contaminants;
- l'emplacement des élèves ou du personnel par rapport aux sources;
- la teneur en oxygène de l'air ambiant;
- la durée de l'exposition des travailleurs;
- les sources et concentrations de contaminants (ex. : poussières et fumées).

Évacuation des poussières et des fumées

L'équipement d'évacuation des poussières et des fumées devrait être conçu de manière à faire le moins de bruit et à vibrer le moins possible.

L'évacuation des poussières et des fumées doit se faire aussi près de la source que possible, afin d'éviter la propagation des contaminants ou des fumées dans le lieu de travail. Les procédés qui exigent généralement l'extraction de poussières et de fumées sont, entre autres :

- la cuisson;
- la fonderie;
- le soudage et le brasage tendre;
- le travail du bois.

Dispositifs de protection

Un dispositif de protection bien conçu ne gêne pas le fonctionnement sûr de l'équipement.

Il faut pourvoir l'équipement d'un dispositif qui protégera l'utilisateur des pièces en mouvement, des éclats projetés, des étincelles, des températures élevées et du point de fonctionnement. Il ne faut en aucun cas enlever les dispositifs fixes ni désarmer les mécanismes de sécurité. Ces dispositifs et mécanismes se présentent sous diverses formes :

- carter enveloppant poulies et courroies;
- capot mobile du genre de celui que comporte une scie circulaire à table ou un dresseur de chant;
- protecteur fixe autour d'une meule;
- couvercle en place au point de fonctionnement;
- dispositif de verrouillage supposant l'emploi des deux mains comme dans le cas d'un massicot;
- interrupteur automatique dont est muni le couvercle d'une laveuse ou la porte d'une sécheuse ou encore le couvercle d'un tour ou d'une fraiseuse à commande numérique par ordinateur (CNC).

© Alberta Education, Canada, 2005

Équipement de protection individuelle

Souvent, la seule façon pratique de limiter le risque de maladie ou de blessure est d'avoir recours à un équipement de protection individuelle.

Vêtements

Les vêtements peuvent assurer une certaine protection contre les blessures. Les élèves doivent porter un tablier, une blouse ou un couvre-tout par-dessus leurs vêtements ordinaires pour de nombreux travaux de laboratoire. Lorsqu'il y a possibilité qu'un vêtement se coince dans des pièces en mouvement ou prenne feu, les élèves **ne devraient pas** être autorisés à porter :

- un vêtement ample ou déchiré;
- des vêtements faits de tissu inflammable;
- des bijoux par-dessus leurs vêtements;
- les cheveux longs et libres.

Protection des yeux et du visage

Pour plus d'information, se reporter à *Eye Injury Prevention in Industry*, distribué par Human Resources and Employment.

Il faut, pour tout travail présentant un risque de blessure aux yeux ou au visage, avoir recours à des accessoires de protection approuvés. Ces accessoires sont destinés à protéger la personne contre :

- les projectiles, les étincelles et les particules;
- les éclaboussures de liquide et de métal en fusion;
- la chaleur intense;
- les rayonnements ultraviolets, infrarouges et visibles.

Ils se présentent sous différents modèles, dont les suivants :

- lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux assurant une protection contre les impacts;
- lunettes à coques protégeant les yeux et une partie du visage;
- lunettes à coques étanches offrant une protection contre les impacts et les éclaboussures de produits chimiques;
- lunettes de soudeur protégeant les yeux contre les rayonnements et les impacts;
- casques de soudeur protégeant les yeux et le visage contre les rayonnements et les impacts;
- écrans faciaux protégeant le visage entier (et devant se porter avec des lunettes de sécurité).

Protection de l'ouïe

Pour plus d'information, se reporter à la norme CSA Z94.2-94 : *Protecteurs auditifs*.

Le bruit accompagnant certaines activités peut causer une perte auditive.

Les élèves et les enseignants ne devraient pas être exposés à un niveau sonore supérieur à 85 dB en moyenne au cours d'une journée de huit heures, à moins de porter une forme quelconque de protecteur auditif. Les possibilités de perte auditive causée par le bruit commence à augmenter à partir de 85 dB. Le tableau qui suit donne une idée du niveau sonore d'outils courants et des limites d'exposition recommandées en milieu de travail.

© Alberta Education, Canada, 2005

	Niveau sonore ★	
Appareil	Décibels (dB)	Exposition maximale (heures par jour)
Scie à ruban	95	2
Scie à chaîne	100	1
Scie circulaire	105	½
Dépoussiéreur	95	2
Dresseur de chant	90	4
Tondeuse à gazon	95	2
Tour à métaux	80	16
Toupie	105	1/2
Raboteuse	105	1/2

★ Le niveau sonore réel peut varier selon la conception de l'équipement. Par exemple, un appareil à courroie tend à être moins bruyant qu'un appareil à engrenages.

Pour réduire ou éliminer le risque de blessure causée par un niveau sonore soudain ou continu, il faut prendre les précautions de mise, en employant des protecteurs auditifs et limitant le temps d'exposition. Les types les plus courants de protecteurs auditifs employés dans le programme des ÉPT sont les bouchons et le serre-tête antibruit.

Protection de la tête

Pour plus d'information, se reporter à la norme CSAZ94.1-92, Casques de sécurité pour l'industrie.

Sur bien des chantiers et pour bien des activités, il faut porter un couvre-chef pour se protéger la tête des objets qui tombent, des coups, des éclaboussures et des projectiles. Ce couvre-chef doit satisfaire aux exigences de l'Association canadienne de normalisation (CSA) et aux recommandations particulières au chantier. Il est à noter que les casques antichocs ne sont pas considérés comme des casques de sécurité et ne peuvent être portés que là où il y a peu de risque de chute d'objets.

Protection des pieds

Les chaussures de sécurité sont conçues pour protéger des blessures résultant d'un impact, d'une compression ou d'une perforation. Elles sont de styles variés et offrent divers degrés de protection qui sont indiqués par des symboles et des étiquettes de couleur. La couleur de l'étiquette indique la résistance de l'embout protecteur à l'impact d'objets de différents poids tombant de différentes hauteurs. Une botte à triangle vert, offrant un bon support à la cheville, est recommandée dans le domaine de la construction.

© Alberta Education, Canada, 2005

Protection des mains

Consulter la fiche signalétique des matières dangereuses manipulées pour connaître la protection recommandée.

Il faut souvent se protéger les mains contre la chaleur ou le froid, les abrasions, des produits chimiques ou la possibilité d'un choc électrique. Il existe des accessoires de protection contre chacun de ces dangers. En voici quelques-uns :

- doigtiers;
- dés;
- maniques;
- moufles;
- gants.

Les gants et tout autre dispositif de protection jugés nécessaires doivent être bien ajustés et remplir la fonction à laquelle ils sont destinés. Dans certains cas, particulièrement à proximité de machines en mouvement, il n'est pas recommandé d'employer des gants ni aucune autre forme de protection des mains, parce qu'ils peuvent se coincer dans le mécanisme et être la cause d'un accident pour leur utilisateur.

Protection de l'appareil respiratoire

Il y a deux grands types de respirateurs. Le plus courant dans les classes d'ÉPT est l'appareil respiratoire filtrant destiné à protéger de la poussière, de la fumée et du brouillard. Il existe en modèle jetable ou réutilisable. Le second type, plus spécialisé, est le respirateur à adduction d'air, qui comprend l'appareil respiratoire autonome employé pour la peinture de carrosserie, par exemple.

L'efficacité de l'appareil respiratoire filtrant dépend de l'étanchéité de sa garniture et de sa capacité de bloquer les contaminants pour lesquels il est conçu.

Le choix de respirateur dépend du type de danger et de l'intensité d'emploi prévue. Par exemple :

- le masque en fibre jetable est un modèle simple de purificateur d'air qui couvre le nez et la bouche. Il convient en milieu à faible concentration de poussières, de brouillard et de fumées. Il faut en disposer, en observant les précautions d'usage, lorsque les fibres de papier sont saturées;
- le respirateur réutilisable couvrant la moitié ou l'ensemble du visage est d'ordinaire fait de caoutchouc et protège contre certains types de poussières, de brouillard, de gaz et de vapeurs grâce à des cartouches jetables ou rechargeables.

Dans tous les cas, il importe de maintenir l'équipement en bon état et d'assurer son étanchéité sur le pourtour du visage pendant l'emploi.

© Alberta Education, Canada, 2005

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Les paragraphes qui suivent donnent un aperçu du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail, ou SIMDUT, et de son application aux écoles. La description qu'on y trouve n'est pas complète. Il faudrait communiquer avec le service responsable de la santé et de la sécurité au travail au sein du conseil scolaire ou avec Human Resources and Employment pour toute question se rapportant à un aspect précis du SIMDUT.

Le SIMDUT est un système qui vise à assurer que les travailleurs se voient remettre des renseignements complets et exacts sur les produits dangereux qu'ils emploient et que ces renseignements servent à garantir un milieu de travail sûr. Il s'agit d'un système pancanadien qui vise les fournisseurs, les employeurs et les travailleurs.

Les fournisseurs sont tenus d'informer les acheteurs des propriétés et des dangers des matières que ceux-ci se procurent et de la façon d'employer ces matières sans risque.

Il incombe par ailleurs aux employeurs et aux travailleurs d'étudier les renseignements qui leur sont communiqués et de les utiliser de manière à assurer un emploi sûr des matières visées, en temps normal et en cas d'urgence.

Pourquoi le SIMDUT?

Le SIMDUT est destiné à résoudre plusieurs problèmes existant à l'heure actuelle dans certains lieux de travail, notamment dans les écoles. Parmi ceux-ci :

- la présence de substances non étiquetées ou mal étiquetées;
- l'insuffisance des renseignements en main concernant les dangers particuliers à certaines matières et les précautions à prendre en conséquence;
- le manque de connaissances des employeurs et des travailleurs à propos des matières qu'ils emploient;
- le mauvais emploi de matières dangereuses.

Ces problèmes sont la source d'un nombre inacceptable de blessures, de maladies et d'allergies liées à l'exposition à des substances dangereuses et entraînent une perte d'activité, d'argent et de qualité de vie.

Nature juridique du SIMDUT

Le SIMDUT est mis en œuvre par le biais de lois fédérales, provinciales et territoriales, et ses prescriptions **doivent** être observées.

Les administrateurs scolaires, les enseignants et les autres travailleurs rémunérés à l'école occupent des postes appartenant à des « professions désignées » selon la loi. Par conséquent, tous les travailleurs du milieu scolaire, sans exception, sont assujettis aux exigences du SIMDUT dans leur travail. Bien que l'élève ne soit pas membre d'une profession désignée selon la loi, il importe qu'il se familiarise, lui aussi, avec les dispositions du SIMDUT et qu'il les observe.

© Alberta Education, Canada, 2005

Éléments du SIMDUT

Le SIMDUT comporte trois éléments essentiels :

- l'étiquette de précaution;
- la fiche signalétique;
- le programme de formation des travailleurs.

Étiquettes

Il y a deux étiquettes du SIMDUT qui peuvent être apposées sur un produit contrôlé : l'étiquette du fournisseur et celle de l'employeur.

L'étiquette du fournisseur indique le nom du produit, les dangers qu'il présente pour la santé, les précautions de manutention qui s'imposent, les premiers soins et l'identité du fabricant ou fournisseur. Elle doit en outre comporter les symboles applicables du SIMDUT et faire renvoi à la fiche signalétique du produit. Tous les contenants originels des produits contrôlés de fabricants et fournisseurs doivent porter cette étiquette.

Produits de consommation

Beaucoup de produits employés à l'école appartiennent à la catégorie des « produits de consommation » et sont, en conséquence, partiellement exemptés des exigences du SIMDUT. Ainsi, il n'est pas nécessaire d'apposer l'étiquette de l'employeur sur ces produits dans la mesure où leur étiquette originelle est lisible et où ils sont rangés dans leur contenant originel et tirés de ce contenant au moment de leur emploi. Toutefois, dès qu'on les transvase ou qu'on remplace l'étiquette originelle, ils passent dans la catégorie des produits contrôlés et sont assujettis à toutes les exigences relatives à l'étiquetage par l'employeur et aux fiches signalétiques.

Fiches signalétiques

La fiche signalétique (FS) de tout produit contrôlé employé ou disponible doit être facilement accessible dans le lieu de travail.

Cette fiche comporte des renseignements importants, désignés par les rubriques suivantes :

- renseignements sur le produit;
- ingrédients dangereux;
- caractéristiques physiques;
- risques d'incendie ou d'explosion;
- réactivité;
- propriétés toxicologiques;
- mesures préventives;
- premiers soins;
- renseignements sur la préparation.

CE N'EST PAS :

- un énoncé de tous les renseignements nécessaires pour assurer l'emploi sans risque d'un produit dans tous les cas;
- un document qu'on peut mettre de côté après en avoir pris connaissance.

© Alberta Education, Canada, 2005

On devrait garder un classeur des fiches signalétiques de tous les produits employés à l'endroit où on en fait usage. Il faudrait revoir la fiche de chaque produit avant d'utiliser celui-ci ou de renseigner quelqu'un sur son emploi. Aucune fiche ne doit dater de plus de trois ans (à compter de la date indiquée sous la rubrique « renseignements sur la préparation »). Toute fiche plus ancienne est périmée et doit être remplacée le plus tôt possible par une édition à jour. On peut, d'ordinaire, se procurer celle-ci sans difficulté auprès du fournisseur. Il ne faudrait employer aucun produit contrôlé assujetti au SIMDUT, à moins d'avoir la fiche signalétique correspondante sur les lieux.

Formation des travailleurs

L'employeur doit s'assurer que chaque travailleur a ou reçoit la formation nécessaire pour être en mesure d'employer sans risque, dans des conditions normales et en cas d'urgence, chacun des produits contrôlés qu'il est appelé à utiliser. Ainsi, il faut vérifier qui, au sein du personnel, emploie des produits contrôlés assujettis au SIMDUT ou est exposé à de tels produits et participe au transport de marchandises dangereuses et déterminer ses besoins de formation (voir appendice 7). Il faut fournir la formation initiale et offrir un recyclage périodique. Il faut en outre évaluer régulièrement la pertinence et l'efficacité de la formation donnée.

© Alberta Education, Canada, 2005

Transport des marchandises dangereuses

Dans les paragraphes qui suivent, le terme « marchandises dangereuses » comprend des matières ou substances explosives, inflammables, toxiques, infectieuses, radioactives ou corrosives. La *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* vise à protéger les gens, l'environnement et les biens lorsque des marchandises dangereuses sont transportées par véhicule routier, véhicule ferroviaire, navire ou aéronef. Elle concerne uniquement le transport et ne s'étend pas au lieu de travail. Seul le SIMDUT s'applique à ce dernier. Les expéditeurs, transporteurs et destinataires sont tous responsables de veiller à ce que les envois de marchandises dangereuses soient conformes aux règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux, de même qu'aux arrêtés municipaux.

Réglementation du transport des marchandises dangereuses

La *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* et ses règlements d'application ont été adoptés pour promouvoir la sécurité du public lorsqu'il y a manutention, demande de transport ou transport de marchandises dangereuses au Canada. La réglementation précise les normes et les exigences de sécurité pertinentes et établit un mécanisme pour communiquer la nature et l'importance relative du danger.

Cadre juridique

Le transport de marchandises dangereuses par la route est réglementé à l'échelon provincial par des mesures qui s'harmonisent avec la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses*. En Alberta, cette responsabilité appartient à Alberta Transportation. Des inspecteurs peuvent produire des contraventions pour les manquements relevés sur la route. Typiquement, la plupart des contraventions tiennent à un manque de formation, ou à une anomalie des documents d'expédition ou de l'étiquetage.

Qui sont les intéressés?

Toute personne intervenant dans la manutention, le transport ou la demande de transport de marchandises dangereuses doit respecter les exigences du *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses*. Les marchandises de ce genre les plus susceptibles d'être transportées par les véhicules ou le personnel d'un système scolaire sont les produits chimiques employés dans le cadre de l'enseignement, les nettoyants et autres produits d'entretien, des solvants, des produits pétroliers, des peintures et divers résidus chimiques. Le personnel scolaire indiqué ci-dessous devrait, en conséquence, bien connaître le *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses* :

- administrateurs scolaires;
- enseignants responsables de secteurs techniques;
- techniciens de laboratoire;
- exploitants des installations.

Ce règlement comporte trois grands volets :

- formation;
- documents d'expédition;
- étiquetage.

© Alberta Education, Canada, 2005

Formation

Personne ne peut participer à la manutention, à la demande de transport ni au transport de marchandises dangereuses à moins d'avoir reçu la formation nécessaire ou de relever directement d'une personne qui a reçu cette formation. Personne ne peut diriger un autre individu dans l'exécution de telles tâches à moins d'avoir reçu la formation appropriée. Le conseil scolaire doit s'assurer que tout le personnel responsable de la manutention, de la demande de transport ou du transport de marchandises dangereuses a reçu cette formation. Il doit en outre lui délivrer un certificat de formation (valable pour trois ans) et s'assurer que celui-ci est toujours valable. Cette exigence s'applique aux producteurs de marchandises dangereuses, à savoir les écoles, et aux transporteurs de ces marchandises, à savoir le service d'expédition du conseil scolaire.

Documents d'expédition

Tous les envois de marchandises dangereuses doivent s'accompagner d'un document d'expédition nommant les marchandises, l'expéditeur, le transporteur et le destinataire et précisant les quantités en cause, les précautions de manutention et les mesures d'urgence. L'expéditeur, le transporteur et le destinataire conservent tous une copie de ce document et de tout autre document pertinent après la livraison du contingent. *Ils doivent mettre ces documents à la disposition de tout inspecteur gouvernemental moins de 15 jours après en avoir reçu la demande par écrit et les conserver pendant deux ans.*

Étiquettes

Il n'est pas nécessaire d'apposer des affiches sur les véhicules de l'autorité scolaire transportant des marchandises dangereuses parce que la plupart des matières transportées le sont en petites quantités. Il y a toutefois des exceptions. Les contenants renfermant différentes classes de marchandises dangereuses doivent être étiquetés en fonction de la classe primaire. Ils doivent également porter un autocollant indiquant le sens dans lequel les poser s'ils renferment des liquides, ainsi que toute autre précaution de manutention pertinente. Les contenants individuels de marchandises dangereuses doivent, s'ils sont expédiés séparément, porter une étiquette conforme au *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses* sur laquelle sont indiqués l'appellation réglementaire du produit, le numéro UN, la classe primaire et la classe subsidiaire. Dans ce cas également, il faut mettre sur chaque contenant un autocollant indiquant le sens dans lequel le poser s'il renferme un liquide, ainsi que toute autre précaution de manutention pertinente.

© Alberta Education, Canada, 2005

Aperçu de la législation et des principaux intervenants en matière de santé et de sécurité dans le programme des ÉPT

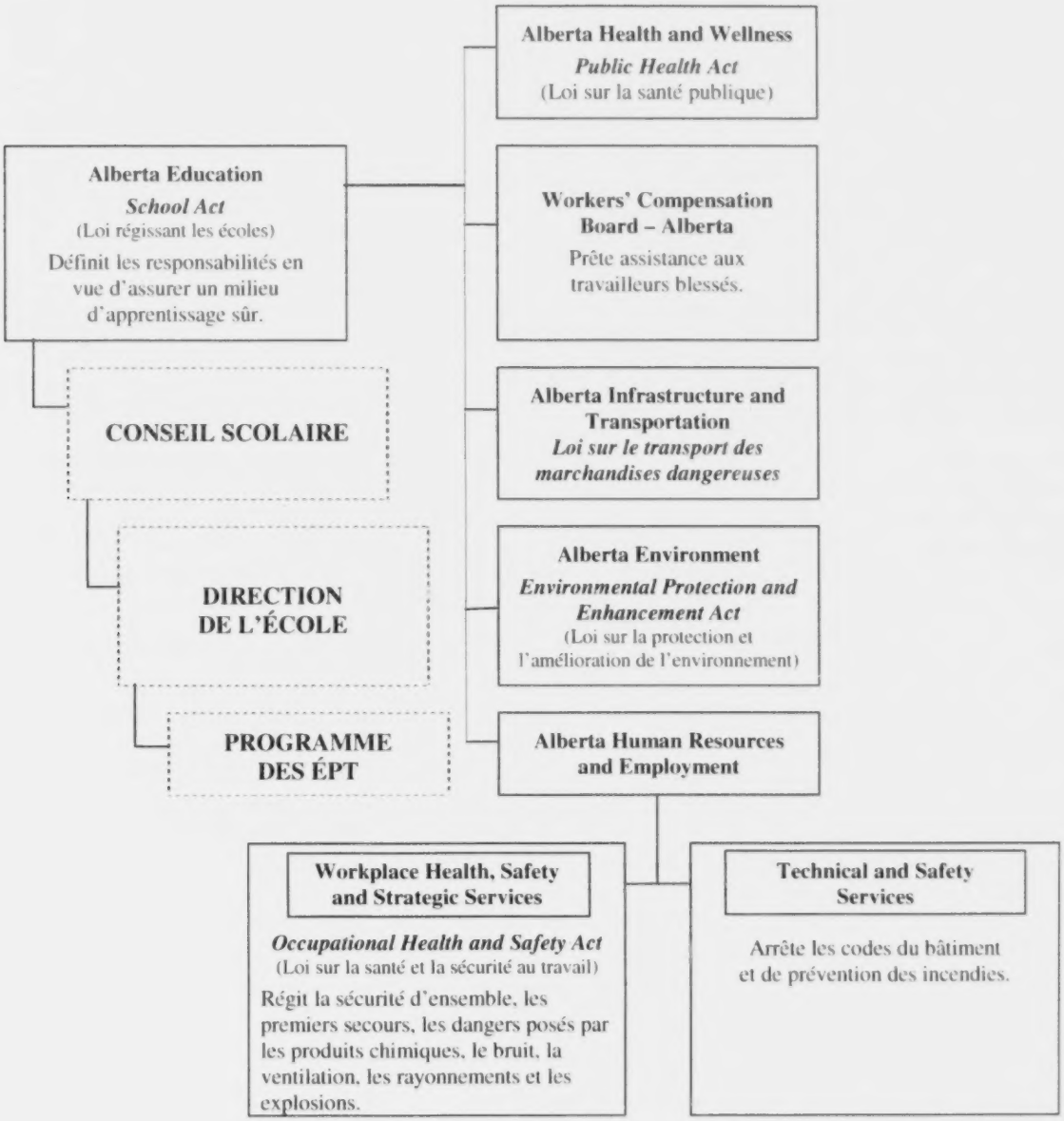

© Alberta Education, Canada, 2005

Diligence raisonnable dans une classe d'ÉPT : Création d'un milieu de travail sûr

A. Milieu physique

- Maintenir un milieu de travail propre et ordonné.
- S'assurer que tous les outils, toutes les machines et tout l'équipement de sécurité et d'autre nature sont bien entretenus, sûrs et en bon état de fonctionnement.
- Être capable d'employer tous les outils, toutes les machines et tout l'équipement de sécurité et d'autre nature avec compétence et sans risque.
- Savoir quels dispositifs de sécurité sont nécessaires; être familiarisé avec l'emploi de ceux dont s'assortissent les outils, les machines et l'équipement de son secteur et être mesure de s'en servir.
- Connaître l'emplacement des extincteurs et savoir utiliser ceux-ci.
- Veiller à ce que les extincteurs soient toujours en bon état.
- Assurer le bon rangement de tout le matériel et de toutes les fournitures.
- Savoir faire fonctionner l'interrupteur général.
- S'assurer que la plomberie et les systèmes d'éclairage, de chauffage, de climatisation et de ventilation fonctionnent bien et sont adéquats. Signaler toute lacune ou anomalie à l'administrateur.

B. Programme

- Servir de modèle de la façon d'agir en toute sécurité dans le milieu de travail.
- Offrir aux élèves un programme de formation à la sécurité pour tous les outils, toutes les machines et tout l'équipement de sécurité et d'autre nature, en s'assurant d'y inclure les éléments suivants :
  - démonstration et explication;
  - observation et conseils jusqu'à ce que l'élève devienne compétent;
  - confirmation du moment où la compétence recherchée est acquise;
  - reconnaissance officielle de la compétence;
  - surveillance continue du rendement.
- Veiller à ce que tous les élèves connaissent les mesures d'urgence qui ont été établies dans le cadre du programme de sécurité et soient capables de les mettre en œuvre.
- S'assurer que les élèves signalent tous les accidents survenus ou évités de justesse.
- Veiller à ce que tous les élèves emploient l'équipement de sécurité qui convient, selon les besoins.
- Maintenir l'ordre et une discipline rigoureuse.
- Ne pas tolérer de comportement dangereux. Retirer tout élève qui agit dangereusement et s'assurer qu'il sait se comporter correctement pour éviter les dangers, avant de le réintégrer au groupe.
- S'assurer que tous les élèves manient tout le matériel et toutes les fournitures de façon sûre.
- S'assurer que la tenue vestimentaire des élèves ne les expose à aucun danger.
- Surveiller continuellement le milieu d'apprentissage des élèves.

© Alberta Education, Canada, 2005

C. Intervention d'urgence

- Connaître le plan d'intervention d'urgence de l'école.
- Connaître son rôle dans la mise en œuvre de ce plan.
- Faire partie de l'équipe d'intervention.
- Prendre les mesures indiquées en cas d'urgence.
- Savoir employer la trousse de secours.
- Obtenir un certificat de secourisme et RCR.

D. Enquête sur les accidents et incidents

- Connaître la marche à suivre pour faire rapport des accidents et incidents.
- Savoir quels accidents et incidents signaler.
- Savoir préparer un rapport complet et exact.
- Savoir à qui remettre le rapport.
- Traiter comme il se doit les renseignements relatifs aux accidents évités de justesse.
- Se servir des renseignements recueillis au sujet des accidents survenus ou évités de justesse pour améliorer constamment la sécurité du milieu de travail.

© Alberta Education, Canada, 2005

© Alberta Education, Canada, 2005

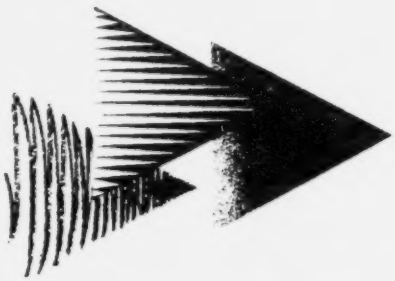

Manuel à l'intention
des administrateurs, conseillers et
enseignants —

ÉTUDES PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES

Annexe D

Stratégies d'enseignement pour les ÉPT

2005

TABLE DES MATIÈRES

OBJET D-3

APPRENDRE PAR LA PRATIQUE : L'APPRENTISSAGE ACTIF D-4

FAIRE DES LIENS : L'APPRENTISSAGE APPLIQUÉ D-7

Faire des liens avec d'autres domaines et cours des ÉPT D-8

Faire des liens avec d'autres matières du programme d'études D-9

TRAVAILLER EN ÉQUIPE : L'APPRENTISSAGE COOPÉRATIF D-10

Former des équipes d'apprentissage D-10

Faciliter l'apprentissage coopératif D-11

TRANSITION DU PIFP AUX ÉPT D-13

Prestation parallèle des programmes D-13

Planification d'une transition réussie D-14

APPENDICES

Appendice 1 : Possibilités de liens avec d'autres domaines et cours des ÉPT D-15

Appendice 2 : Concepts intégrateurs dans les ÉPT D-16

Appendice 3 : Possibilités de liens avec d'autres matières du programme d'études D-18

Appendice 4 : Caractéristiques d'un groupe efficace D-19

Appendice 5 : Comparaison du PIFP et des ÉPT D-20

Appendice 6 : Liens entre le PIFP et les ÉPT D-22

Les renseignements fournis dans la présente annexe peuvent servir de base à des discussions et à des activités de collaboration locales en vue de la planification d'un enseignement efficace pour les ÉPT.

© Alberta Education, Canada, 2005

OBJET

La présente annexe met l'accent sur diverses stratégies d'enseignement dont on pourrait se servir pour la prestation des cours des ÉPT. Les enseignants peuvent employer les renseignements fournis pour :

- planifier un apprentissage actif et expérientiel, en assumant le rôle de facilitateur et de moniteur de la démarche d'apprentissage;
- repérer les possibilités de faire des liens, dans le contexte de l'apprentissage,
  - parmi les 22 domaines des ÉPT,
  - avec d'autres matières du programme d'études;
- faciliter les initiatives individuelles et collectives par le travail d'équipe et l'apprentissage coopératif;
- gérer la prestation du programme et le classement des élèves dans des circonstances particulières où :
  - les cours des ÉPT et du Programme d'intégration et de formation professionnelle (PIFP) sont donnés parallèlement,
  - les élèves souhaitent passer des cours du PIFP à des cours des ÉPT.

© Alberta Education, Canada, 2005

APPRENDRE PAR LA PRATIQUE : L'APPRENTISSAGE ACTIF

Il y a apprentissage actif lorsque l'élève apprend par la pratique et réfléchit sur les procédés ou les méthodes employés. L'apprentissage actif suppose que l'élève ne se contente pas d'absorber l'information, mais qu'il acquière aussi la capacité de mettre ce qu'il apprend en application.

Se reporter au tableau 3 du manuel même : *Pour une ambiance propice à l'apprentissage en classe.*

Les ÉPT mettent l'accent sur l'apprentissage par la pratique. Dans ce contexte, le rôle de l'enseignant est essentiellement celui d'un facilitateur, d'un guide, d'un moniteur. Il faut du temps pour créer une ambiance propice à l'apprentissage actif. Il doit régner dans la classe une atmosphère amicale, où personne n'est intimidé et tous se sentent en confiance et font preuve de souplesse et de respect envers les autres. Les stratégies décrites ci-après peuvent contribuer à faciliter un apprentissage actif pour les ÉPT.

Liste de tâches

Il faut encourager les élèves à dresser une liste des tâches à accomplir. Idéalement, cette liste est établie en collaboration et constitue une assise valable pour les activités subséquentes.

Plan d'action

Comme on parvient en général à de meilleurs résultats en agissant de façon délibérée plutôt qu'au hasard, il est avantageux pour les élèves de dresser un plan des diverses étapes à franchir pour accomplir chaque tâche. L'établissement de ce plan d'action peut se faire dans le cadre de séances de planification en petits groupes et être guidé par des questions pertinentes, comme :

- Que souhaitons-nous accomplir?
- Comment parviendrons-nous aux résultats visés?
- Quand la tâche sera-t-elle achevée?
- De quelles ressources avons-nous besoin?

Motivation

L'apprentissage actif dépend du désir de participation de l'élève, lequel peut tenir à une idée dont ce dernier est l'auteur, aux possibilités de choix qui lui sont offertes ou à l'esprit d'équipe de l'élève, à sa loyauté envers le groupe et à ses intérêts. On motive l'élève en stimulant son intérêt, en facilitant sa participation et en l'encourageant à assumer la responsabilité de son apprentissage.

© Alberta Education, Canada, 2005

Écoute active

Les élèves et les enseignants sont encouragés à pratiquer l'écoute active. Cela exige beaucoup de concentration, car il faut prêter attention à la personne qui parle, éviter de l'interrompre, être réceptif, écouter plutôt que simplement entendre ce qu'elle dit, demander des éclaircissements, des détails et des exemples précis et se réserver de porter un jugement.

Discussion

La discussion est un aspect important de l'apprentissage actif. Elle peut avoir lieu de façon spontanée, dans le contexte de la tâche à accomplir, ou être plus structurée et devenir en soi une tâche. Idéalement, tout le monde devrait participer, et personne ne devrait dominer l'échange d'idées.

Le facilitateur efficace peut « rompre la glace » par une activité qui aidera les membres du groupe nouvellement constitué à faire connaissance. Il peut aussi devoir rappeler aux participants de ne pas s'éloigner du sujet.

Il devrait être attentif aux besoins du groupe et y répondre comme il convient, sans toutefois s'imposer. En posant des questions comme « Et si vous essayiez…? », l'enseignant peut aider les élèves à comprendre l'essence du problème et stimuler l'apport d'idées prometteuses.

Négociation

La négociation vise la conclusion d'une entente sur le but recherché, la façon d'y parvenir et les délais dans lesquels y parvenir. Il peut y avoir négociation entre l'enseignant et les élèves, et entre les élèves eux-mêmes. Les habiletés entrant en jeu dans la négociation s'améliorent à l'usage.

Réseautage

Le réseautage ou maillage suppose le groupement d'individus ayant un intérêt ou un besoin commun. Il peut soutenir l'apprentissage, lorsque les intéressés communiquent ouvertement et librement pour échanger leurs connaissances et leurs compétences. Les enseignants sont encouragés à établir des réseaux de soutien pour aider à répondre aux besoins de leurs élèves. Il peut s'agir de :

- réseaux internes mettant en cause la direction de l'école, les conseillers, les orienteurs, les bibliothécaires, d'autres enseignants et des chefs de bureau;
- réseaux communautaires supposant le concours des parents, d'entreprises et d'industries locales, ainsi que de représentants de la collectivité.

© Alberta Education, Canada, 2005

Réflexion

La réflexion suppose qu'on se penche sur une activité achevée peu de temps auparavant pour résumer, renforcer et évaluer l'apprentissage fait. C'est un exercice qu'on fait seul ou en groupe et qui peut être structuré ou non. Les expressions qui suivent peuvent servir à amorcer la réflexion sur les tâches accomplies.

- Avant d'entreprendre ce cours…
- Une des découvertes que j'ai faites…
- J'ai eu plus de facilité à faire mon travail dans ce cours, parce que…
- J'ai eu de la difficulté à… dans ce cours, parce que…
- Si j'avais à recommencer, je m'y prendrais différemment pour…
- Là où j'ai appris le plus dans ce cours, c'est…
- Je voudrais en savoir plus sur…
- Maintenant que je sais…, je pourrai…

© Alberta Education, Canada, 2005

FAIRE DES LIENS : L'APPRENTISSAGE APPLIQUÉ

Les cours des ÉPT permettent à l'élève d'approfondir ce qu'il a appris dans d'autres programmes obligatoires et facultatifs, en lui donnant l'occasion de l'appliquer dans des contextes propres à différents secteurs professionnels. À mesure que l'élève prend conscience de la pertinence de ses acquis pour son avenir, il devient plus motivé à augmenter ses compétences.

La planification des cours devrait être centrée sur les moyens d'aider l'élève à faire des liens entre les concepts abstraits étudiés dans d'autres matières et leur application dans un contexte pratique. L'enseignant peut aiguiser la capacité de l'élève à faire ces liens :

- en le sensibilisant à la teneur des cours donnés dans d'autres matières et en élaborant avec ses collègues des cours, des leçons et des activités qui renforcent ces liens;
- en cernant les apprentissages faits dans d'autres matières qui ont des applications pratiques dans le cadre des ÉPT et en passant en revue ou, s'il y a lieu, en enseignant des concepts et des habiletés de base avant leur emploi dans un cours des ÉPT donné;
- en élaborant des projets et des travaux où l'on fait délibérément des liens entre les apprentissages de diverses matières ou disciplines et en collaborant avec les enseignants chargés de celles-ci pour aider l'élève à faire les liens pertinents;
- en se familiarisant avec les méthodes d'enquête, de recherche, de compte rendu et de prise de décisions employées dans d'autres disciplines et en offrant à l'élève la possibilité d'employer une terminologie et des procédés semblables dans des contextes propres aux ÉPT.

Le personnel scolaire est encouragé à tabler sur la planification et l'horaire des cours pour faire ressortir les liens entre les diverses matières, afin de renforcer l'apprentissage des élèves. L'horaire et l'enseignement de tous les cours du secondaire 2e cycle offerts aux élèves, l'évaluation du rendement des élèves et la communication des résultats à Alberta Education doivent être conformes aux exigences établies.

© Alberta Education, Canada, 2005

FAIRE DES LIENS AVEC D'AUTRES DOMAINES ET COURS DES ÉPT

Chaque domaine des ÉPT offre à l'élève des occasions d'acquérir des compétences qui sont liées à ce qu'il apprend dans d'autres domaines ou le mettent en valeur. Les stratégies décrites ci-après sont des moyens suggérés d'accentuer les liens entre les 22 domaines des ÉPT.

Se reporter à l'appendice 1 : *Possibilités de liens avec d'autres domaines et cours des ÉPT.*

Blocs de domaines

Se reporter à la section H du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : Enchaînements/Transitions.

Il serait utile pour les enseignants de se familiariser avec les cours de divers « blocs » de domaines des ÉPT, telles les études commerciales, l'économie domestique, la formation industrielle et les ressources naturelles. Cela pourrait les amener à combiner des cours de différents domaines ou à en partager la prestation avec des collègues.

Domaines axés sur les procédés

Il leur sera également plus facile de faire ressortir les liens existants, s'ils connaissent la portée et l'objet des domaines axés sur les procédés (ex. : Entreprise et innovation, Design, Traitement de l'information, et Gestion et marketing). Ces domaines offrent un apprentissage qui peut être contextualisé avantageusement par la combinaison des cours qu'ils comportent avec ceux de domaines plus spécialisés.

Méthodes d'évaluation

Se reporter à la section G du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : Matériel d'évaluation.

Il existe divers outils d'évaluation, généraux et particuliers, qui aideront les enseignants à mesurer les progrès des élèves dans chaque domaine des ÉPT. Ce matériel fixe des repères auxquels comparer le rendement de l'élève et aide à évaluer celui-ci de façon juste et équitable. L'élève saisit mieux comment les habiletés acquises dans un cours se transposent dans les autres domaines d'apprentissage, à mesure qu'il se familiarise avec les critères d'évaluation définis.

Concepts intégrateurs

Se reporter à l'appendice 2 : *Concepts intégrateurs dans les ÉPT.*

D'autre part, on aborde et renforce dans les domaines des ÉPT un certain nombre de concepts intégrateurs, à savoir :

- carrière
- technologie
- design
- entreprise
- environnement
- famille
- législation
- sécurité
- service

En centrant l'attention sur ces concepts lorsqu'il y a lieu dans le cadre des différents cours, l'enseignant amène l'élève à prendre davantage conscience de leur importance dans diverses situations personnelles et professionnelles.

© Alberta Education, Canada, 2005

FAIRE DES LIENS AVEC D'AUTRES MATIÈRES DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Se reporter à l'appendice 3 : *Possibilités de liens avec d'autres matières du programme d'études.*

Comme on l'a dit précédemment, les cours des ÉPT permettent à l'élève d'approfondir ce qu'il a appris dans d'autres programmes obligatoires et facultatifs, en lui donnant l'occasion de l'appliquer dans des contextes propres à différents secteurs professionnels. La planification des cours peut aider l'élève à faire des liens entre des concepts abstraits étudiés dans d'autres disciplines et leur application dans des contextes pratiques. Les stratégies décrites ci-après sont des moyens suggérés d'accentuer les liens entre les diverses matières du programme d'études.

Schématisation des concepts

Se reporter à la section H du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : Enchaînements/Transitions.

Les sciences et les mathématiques sont deux matières obligatoires où il est fréquent que l'élève apprenne des concepts et habiletés de base avant d'être appelé à les mettre en application dans des contextes pratiques des ÉPT. Les enseignants sont encouragés à se familiariser avec le contenu et les procédés abordés dans d'autres matières obligatoires et facultatives, afin :

- d'assurer la cohérence des attentes et des exigences touchant les élèves;
- de déterminer les acquis, de même que les cours préalables et les cours d'accompagnement nécessaires pour assurer la réussite dans les cours des ÉPT;
- d'éviter les chevauchement ou les répétitions entre les cours des ÉPT et d'autres cours obligatoires ou facultatifs.

Mise en application des procédés

Se reporter à la section G du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : Matériel d'évaluation.

Les élèves inscrits au programme des ÉPT sont également appelés à se servir de procédés appris dans des cours obligatoires. La documentation du programme offre des cadres d'élaboration d'essais en laboratoire, de projets de recherche, de rapports, de présentations, d'analyses, de négociations et de débats à l'appui de ce genre de transfert de connaissances. Chaque cadre reflète l'emploi des procédés en cause dans les autres disciplines – sciences, arts du langage, études sociales, et peut servir à guider les élèves dans l'application de ces procédés à des contextes professionnels particuliers.

Intégration verticale

On appelle « intégration verticale » un enchaînement de l'enseignement de diverses matières qui assure la compréhension de concepts particuliers et l'acquisition d'habiletés données avant leur utilisation dans les contextes pratiques offerts par les ÉPT. Les enseignants sont encouragés à se reporter aux ouvrages pertinents pour :

- cerner les concepts et habiletés utilisés dans le cadre des ÉPT qui sont enseignés dans les disciplines obligatoires, telles les mathématiques et les sciences, et déterminer s'il y a lieu de les revoir avant leur emploi dans des cours des ÉPT;
- définir les acquis nécessaires pour réussir les cours des ÉPT et déterminer s'il leur faudra enseigner des concepts et des habiletés de base avant le moment où ils le seront dans une discipline obligatoire, afin de satisfaire aux exigences d'un cours des ÉPT.

© Alberta Education, Canada, 2005

TRAVAILLER EN ÉQUIPE : L'APPRENTISSAGE COOPÉRATIF

La capacité de travailler en équipe est un incontournable sur le marché du travail. L'évolution vers une société infoculturelle et technicisée oblige les travailleurs d'aujourd'hui à mettre leurs compétences en commun. Il faut en outre s'attendre à une accentuation de cette tendance dans l'avenir.

Se reporter à l'appendice 4 : *Caractéristiques d'un groupe efficace.*

L'apprentissage coopératif favorise l'apprentissage actif et encourage l'initiative individuelle et collective. Il peut aider l'élève à acquérir de l'autonomie et un sens des responsabilités face à son apprentissage et, ainsi, à devenir plus discipliné.

Les ÉPT offrent de nombreuses occasions de travail en équipe, dans un cadre structuré ou non. Le rôle de l'enseignant, dans le contexte de l'apprentissage coopératif, consiste à :

- indiquer les objectifs, les travaux et les tâches;
- déterminer la taille et la composition des groupes;
- organiser les installations, l'équipement et le matériel nécessaires;
- informer le groupe du comportement qu'on attend de lui;
- informer les chefs et les membres des équipes de leurs rôles respectifs et s'assurer que tous comprennent bien les tâches d'apprentissage;
- tenir lieu de personne-ressource, de guide et de moniteur;
- évaluer le produit du groupe et le rendement de chacun de ses membres.

Se reporter au formulaire 1, compris dans le manuel même : *Efficacité de la participation au groupe.*

FORMER DES ÉQUIPES D'APPRENTISSAGE

Les élèves sont souvent motivés par leurs relations avec les autres membres de leur équipe et peuvent ainsi devenir plus déterminés à apprendre. Pour que le travail d'équipe soit efficace, il faut apparier la taille et le type des groupes constitués à la nature de la tâche.

- Le groupe de discussion encourage les élèves à échanger avec leurs pairs. Il leur donne l'occasion d'examiner des questions touchant la classe, la collectivité ou le pays entier lorsqu'on leur fournit l'information de base et qu'on leur explique les objectifs.
- Le groupe remue-méninges encourage la pensée créatrice et la résolution de problèmes. Il exige des élèves qu'ils apportent autant d'idées et de suggestions que possible dans un délai donné. Il faut avancer plusieurs idées, et il est permis de faire des associations d'idées. On se garde de porter un jugement jusqu'à la fin de l'activité, et il n'est pas permis de critiquer.

© Alberta Education, Canada, 2005

- La cellule de travail suppose un petit groupe d'élèves qui, pendant une courte période, cherchent la solution à un problème ou à une question donnée. Les élèves cherchent différentes solutions et tiennent compte du pour et du contre de chaque proposition, puis font le consensus et choisissent la solution qui convient.
- Le groupe de laboratoire peut être constitué pour mener un projet à bien, faire un essai ou s'exercer à employer une habileté démontrée par l'enseignant. Les questions ou recherches qui lui sont assignées peuvent être intégrées ensuite au groupe d'ensemble.
- Le groupe d'enseignement particulier peut être constitué pour aider des élèves qui ont besoin d'explications supplémentaires ou de plus d'exercices ou encore, pour des élèves qui bénéficieraient d'un enrichissement. Il est dirigé par l'enseignant ou par un élève et vise à répondre à des besoins individuels.
- Le groupe de simulation aide les élèves à comprendre le point de vue et les sentiments des autres à propos d'un sujet controversé. Chaque membre du groupe se voit attribuer un rôle qu'il doit défendre, indépendamment de ce qu'il croit vraiment.

FACILITER L'APPRENTISSAGE COOPÉRATIF

Les lignes directrices qui suivent peuvent contribuer à faciliter le travail d'équipe et l'apprentissage coopératif dans le programme des ÉPT.

Établir les règles de base

Les règles de base sont les conventions explicitant ce qui est attendu des divers intéressés. Idéalement, l'influence du groupe suffit à les faire respecter. Certaines règles de base peuvent être négociées; mais d'autres, comme celles qui ont trait à la sécurité, à la présence au cours et aux respect des autres, sont imposées d'emblée.

Observer le fonctionnement de l'équipe

La réalisation d'activités d'équipe est tributaire de l'interaction des individus en cause. L'enseignant devrait observer cette interaction, en s'attachant à sa nature et à ses effets. L'observation du fonctionnement de l'équipe permet à l'enseignant de cerner les moyens par lesquels celle-ci atteint ses objectifs, et les commentaires qu'il fait à ce propos aident l'équipe à analyser sa façon de travailler et à voir comment elle pourrait accroître son efficacité. Les questions qui suivent suggèrent une approche possible de l'observation du fonctionnement d'une équipe.

- Comment le groupe a-t-il abordé la tâche?
- A-t-on désigné un chef? Si oui, qui l'a désigné?
- Quelle méthode a-t-on employée pour le désigner? Y avait-il dans le groupe quelqu'un qui faisait naturellement figure de chef?
- Est-on parvenu à des décisions? Si oui, comment? Sinon, pourquoi?
- Les membres du groupe ont-ils négocié, se sont-ils affrontés ou ont-ils collaboré?

© Alberta Education, Canada, 2005

- Comment a-t-on fait le consensus? A-t-on eu recours à la règle de la majorité?
- Qui a parlé le plus? Le moins?
- A-t-on laissé certains membres à l'écart? Si oui, pourquoi?

Gérer la dynamique de groupe

On peut souvent prévoir et guider l'interaction des membres d'une équipe. La gestion de la dynamique de groupe suppose qu'on ajuste le nombre et la composition du groupe de travail de façon efficace.

Résoudre les conflits

Il peut survenir un conflit entre des membres d'une équipe pendant une activité. La résolution du conflit devrait, dans la mesure du possible, relever des membres de l'équipe même. Ce genre de situation constitue pour les élèves une occasion d'acquérir des habiletés de négociateur et de médiateur, qui sont essentielles.

Les élèves et l'enseignant peuvent s'attendre à faire des compromis, non seulement dans un contexte de négociation et de médiation, mais aussi par suite de contraintes organisationnelles. Il est cependant des principes à propos desquels il ne peut y avoir aucun compromis. (Voir ci-haut la rubrique « Établir les règles de base ».)

Prévoir une séance-bilan

Une bonne séance-bilan permet de résumer l'apprentissage, de le renforcer et d'en faire l'évaluation. Elle peut se tenir au sein de l'équipe même et être orientée par des questions clés. Il faudrait y allouer assez de temps pour permettre aux élèves de réfléchir sur ce qui s'est produit et sur ce qu'ils ont appris. L'enseignant peut en faciliter la tenue :

- en lui réservant du temps dans son plan à long terme;
- en répartissant les élèves dans des groupes moins nombreux pour donner à chacun la possibilité de s'exprimer;
- en posant des questions ouvertes;
- en résumant les réalisations de l'équipe, les connaissances et les habiletés acquises et les modes de fonctionnement en équipe qu'il a observés.

© Alberta Education, Canada, 2005

Se reporter à l'appendice 5 : *Comparaison du PIFP et des ÉPT.*

Le Programme d'intégration et de formation professionnelle (PIFP) est conçu expressément pour des élèves qui ont besoin de mécanismes de soutien didactique particuliers, tels un apprentissage pratique et des classes de rattrapage en mathématiques, en sciences, en études sociales et en français/FLA. En général, les cours et les milieux d'apprentissage du PIFP se caractérisent comme suit :

- proportion accrue d'apprentissage pratique et renvoi minimal à la théorie sous-jacente;
- accentuation des compétences de base soutenant l'autonomie fonctionnelle plutôt que de compétences professionnelles précises;
- classes plus petites permettant l'apport de plus d'aide individuelle à l'acquisition des compétences faisant l'objet du cours.

Même si plusieurs domaines et cours des ÉPT peuvent s'inscrire dans le prolongement de cours de formation professionnelle des niveaux 16, 26 et 36 du PIFP, ces corrélations ne mènent pas à des équivalences de cours. Les normes du programme d'études et les normes d'évaluation définies pour les cours des ÉPT diffèrent de celles qui ont été définies pour les cours de formation professionnelle du PIFP.

PRESTATION PARALLÈLE DES PROGRAMMES

Se reporter à l'appendice 6 : *Liens entre le PIFP et les ÉPT.*

Certaines écoles peuvent prévoir l'utilisation d'une installation par des élèves du PIFP et des ÉPT au cours de la même tranche de temps. Le cas échéant, les enseignants pourraient gérer la prestation parallèle de cours des ÉPT et du PIFP :

- en tirant parti des liens entre les cours des ÉPT et le contenu des cours de formation professionnelle et des cahiers d'exercices du PIFP;
- en expliquant clairement aux élèves des deux groupes le rendement qu'on attend d'eux;
- en se servant d'un assortiment de matériel pédagogique du PIFP et des ÉPT pour l'enseignement des compétences de base définies dans le PIFP;
- en aidant les élèves du PIFP à acquérir la formation générale nécessaire (ex. : mathématiques, arts du langage) et à la mettre en pratique;
- en jumelant des élèves du PIFP et des ÉPT;
- en allouant le plus de temps de mise en pratique possible aux élèves du PIFP.

L'élève inscrit au PIFP qui souhaite obtenir le crédit d'un cours des ÉPT doit atteindre la norme arrêtée dans le cadre de ce cours pour tous les résultats d'apprentissage définis.

© Alberta Education, Canada, 2005

PLANIFICATION D'UNE TRANSITION RÉUSSIE

Certains élèves peuvent être en mesure de passer à des domaines et cours des ÉPT après avoir terminé des cours de formation professionnelle connexes dans le cadre du PIFP. Ceux qui ont de bonnes notes en mathématiques, sciences, arts du langage et études sociales dans le contexte du PIFP – cours des niveaux 16, 26 et 36 – sont les plus susceptibles de pouvoir :

- satisfaire aux exigences plus grandes du programme des ÉPT en matière de lecture, d'écriture, de calcul et de mesure;
- comprendre et mettre en pratique la théorie sous-jacente aux procédés techniques.

Se reporter à l'appendice 6 : *Liens entre le PIFP et les ÉPT.*

Une évaluation des acquis aidera à cerner les compétences qu'ils ont développées plus tôt dans le cadre du PIFP et la corrélation de ces compétences et des résultats d'apprentissage de cours des ÉPT particuliers. Au moment de déterminer les domaines et cours des ÉPT qui conviennent à des élèves du PIFP, il faudrait prendre soin de choisir parmi ceux qui :

- présentent un lien avec les concepts et habiletés auxquels l'élève a été initié dans des cours de formation professionnelle et des cahiers d'exercices du PIFP et qui élaborent ces concepts et habiletés;
- comportent beaucoup d'apprentissage pratique et peu de théorie;
- favorisent l'entrée sur le marché du travail.

On trouvera une liste des cours qui peuvent convenir à des élèves du PIFP souhaitant transférer aux ÉPT à l'appendice 6 : *Liens entre le PIFP et les ÉPT.*

© Alberta Education, Canada, 2005

Possibilités de liens avec d'autres domaines et cours des ÉPT

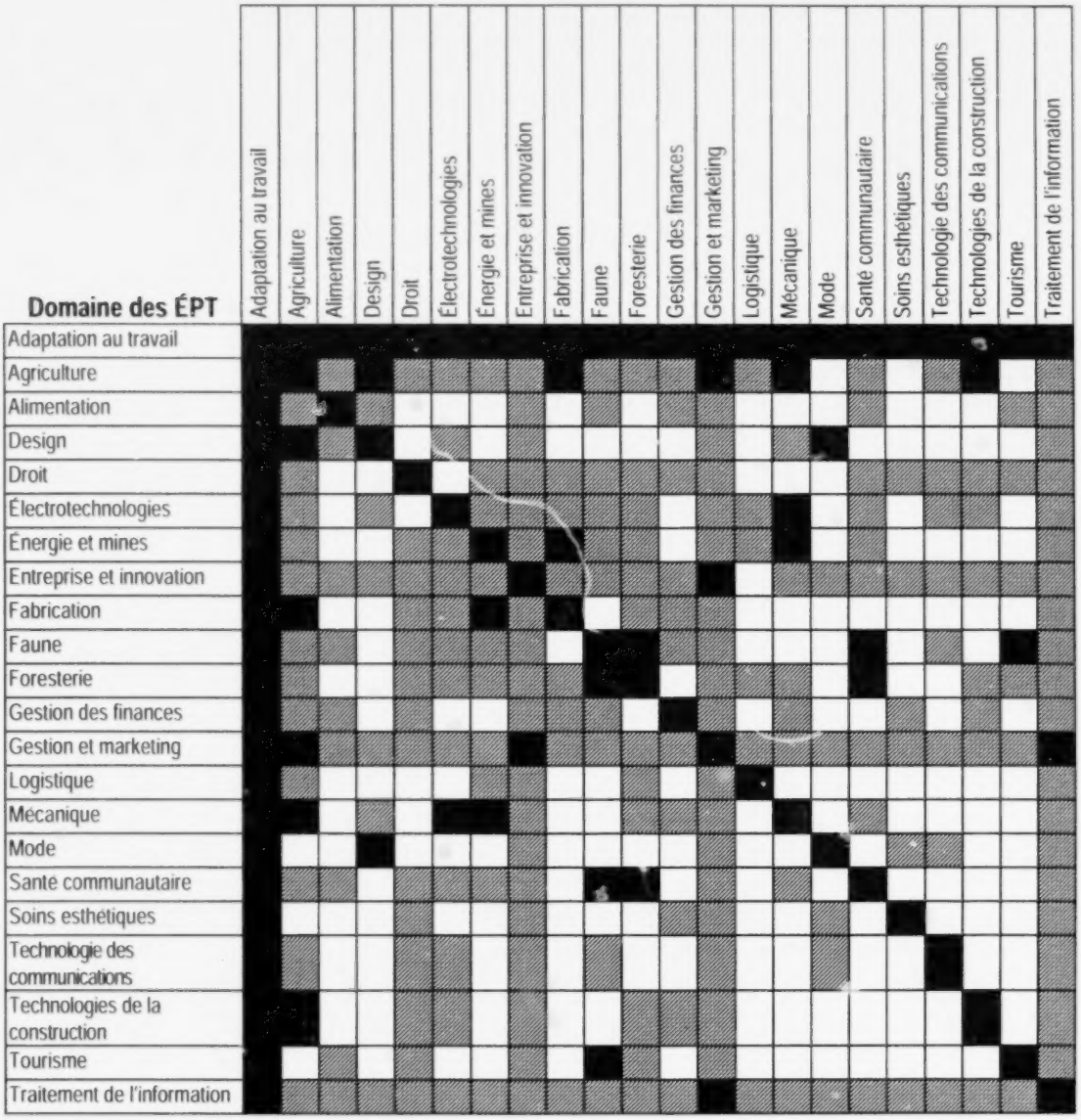

Comporte plusieurs liens directs avec les compétences de ce domaine. L'élève approfondit et augmente ses connaissances, et affine ses habiletés à de nombreux égards en les mettant en application dans des contextes pratiques.

Comporte certains liens avec des compétences acquises dans ce domaine, habituellement par la mise en application de techniques ou de procédés connexes.

© Alberta Education, Canada, 2005

Concepts intégrateurs dans les ÉPT

Concept intégrateur	Adaptation au travail	Agriculture	Alimentation	Design	Droit	Électrotechnologies	Énergie et mines	Entreprise et innovation	Fabrication	Faune	Foresterie	Gestion des finances	Gestion et marketing	Logistique	Mécanique	Mode	Santé communautaire	Soins esthétiques	Technologie des communications	Technologies de la construction	Tourisme	Traitement de l'information
Carrière	■	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Design		X	X	■		X		X	X				X		X	X		X	X	X		X
Environnement		■		X	X	X	■	X		■	■	X			X		X				X	
Famille			X		X							X				X	■	X				
Initiative		X	X		X			■				X	X			X	X	X			X	
Législation		X			X	X	X			X	X	X	X	X	X		X					
Sécurité	■	■	■	X	X	■	■	X	■	X	■		X	X	■	X	■	■	■	■	X	X
Service		X	X		X	X							X		X		X				X	
Technologie	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

■ – apprentissage initial X – mise en application et renforcement

Carrière : Offre à l'élève la possibilité de cerner et d'évaluer différentes perspectives d'avenir sur le plan personnel et professionnel. L'élève se renseigne sur les titres et qualités escomptés dans diverses professions et sur les débouchés qui sont offerts.

Design : Présente le design comme une stratégie générale, utile dans tous les domaines des ÉPT pour résoudre des problèmes. La solution recherchée peut prendre la forme d'un objet à deux ou à trois dimensions et mettre en cause des plans, des systèmes, des matériaux, etc.

Environnement : Touche diverses questions environnementales pertinentes, en mettant l'accent sur le pouvoir de décision du citoyen et du travailleur, l'élaboration de stratégies de résolution de problèmes par l'établissement d'objectifs, la planification, la négociation et la formation d'un consensus.

Famille : Applique les concepts connexes dans des contextes touchant le rôle de l'individu au sein de la famille et la nature changeante de la famille comme système de soutien et comme unité économique.

Initiative : Développe la capacité des élèves de repérer les défis et les possibilités, d'user d'ingéniosité pour relever les uns et tirer parti des autres et, par conséquent, de s'adapter aux changements avec efficacité.

Législation : Permet à l'élève de comprendre les moyens employés pour établir et modifier les lois, en faisant des renvois précis à des lois et des renvois d'ordre général à des règlements, des politiques et des normes issus de ces lois.

© Alberta Education, Canada, 2005

Sécurité :	Définit ce qui constitue un comportement responsable et prudent dans des situations supposant l'emploi d'outils, d'équipement, de matériel et d'installations.
Service :	Met l'accent sur les stratégies servant à déterminer les besoins du client et à y répondre de façon positive; aborde le choix de carrières existant dans le secteur des services.
Technologie :	Porte sur l'emploi de différentes formes de technologie, de simples outils manuels à des techniques complexes comme l'informatique et les télécommunications. L'élève apprend à faire un choix et à gérer la technologie pour relever des défis.

© Alberta Education, Canada, 2005

Possibilités de liens avec d'autres matières du programme d'études

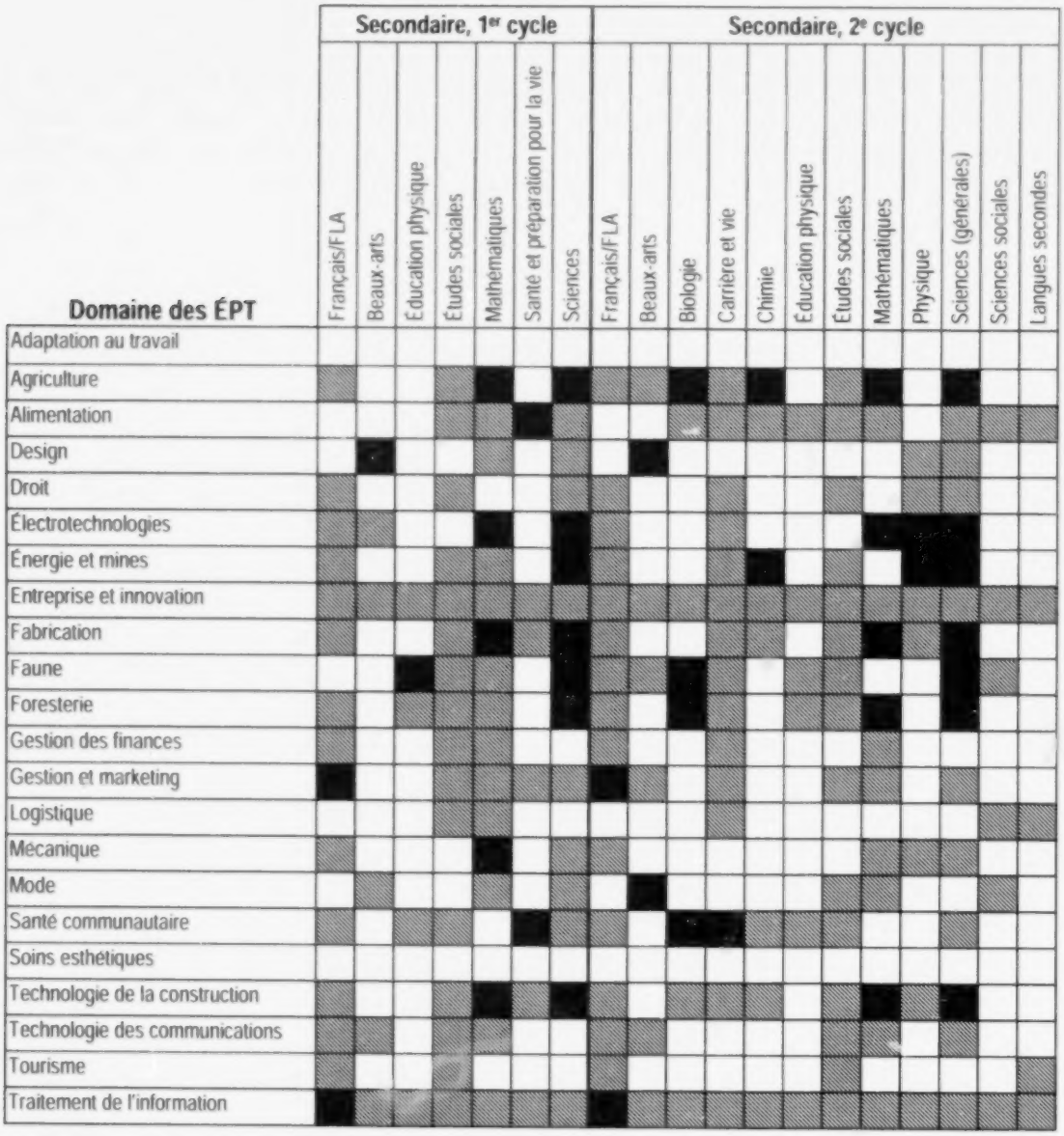

Comporte plusieurs liens directs avec le contenu de ce cours. L'élève approfondit et augmente ses connaissances, et affine ses habiletés à de nombreux égards en les mettant en application dans des contextes pratiques.

Comporte certains liens avec le contenu de ce cours, habituellement par la mise en application de techniques ou de procédés connexes.

© Alberta Education, Canada, 2005

Caractéristiques d'un groupe efficace

Chacun des membres devrait :

- ☐ être à temps et assister à toutes les séances;
- ☐ participer activement, en apportant des renseignements, des idées et le fruit de son expérience;
- ☐ démontrer une attitude positive, plutôt que négative ou critique;
- ☐ respecter les idées et les opinions des autres;
- ☐ prêter attention à la personne qui parle, s'identifier à elle et l'écouter jusqu'à la fin;
- ☐ respecter les autres membres et échanger des idées avec eux;
- ☐ respecter les particularités de chacun;
- ☐ éviter les préjugés;
- ☐ demander les idées et les suggestions des autres et y être réceptif;
- ☐ encourager la participation de ceux qui jusque-là ont été passifs;
- ☐ accepter la responsabilité des conséquences de son comportement;
- ☐ se montrer sensible aux sentiments et préoccupations des autres;
- ☐ éviter d'agir de façon intéressée, de critiquer, de faire des reproches et de poser ou parler pour la galerie;
- ☐ concentrer son attention sur le sujet;
- ☐ être sincère et franc;
- ☐ appuyer les autres et les aider à exprimer leurs idées;
- ☐ aider à formuler des idées et des déclarations;
- ☐ aider le groupe, en éclaircissant les choses, en agissant comme médiateur, et en félicitant et encourageant les autres;
- ☐ aider à résumer les délibérations et à tirer une conclusion;
- ☐ éviter de distraire le groupe;
- ☐ avoir recours à des cadres de référence établis pour la résolution de problèmes, la prise de décisions et la résolution des conflits;
- ☐ s'en tenir aux idées discutées et ne pas faire de critiques personnelles;
- ☐ agir, selon les besoins, comme chef de groupe, rapporteur, évaluateur de la discussion ou observateur de l'efficacité du groupe.

Le chef devrait :

- ☐ éclaircir le problème ou la question;
- ☐ amorcer la discussion;
- ☐ faire avancer la discussion;
- ☐ voir à ce que le groupe discute de tous les aspects du problème;
- ☐ éviter autant que possible qu'on s'éloigne du sujet;
- ☐ encourager la participation de tous les membres;
- ☐ être objectif;
- ☐ reformuler et éclaircir les déclarations ou demander à quelqu'un d'autre de le faire;
- ☐ s'assurer qu'on résume les délibérations et qu'on tire une conclusion;
- ☐ veiller à ce que tous les membres soient traités avec respect;
- ☐ ne pas abuser de la confiance du groupe;
- ☐ résumer la pensée du groupe de façon exacte.

© Alberta Education, Canada, 2005

Comparaison du PIFP et des ÉPT

Classement de l'élève

ÉLÈVES VISÉS	PIFP	ÉPT
Groupe cible	Le Programme d'intégration et de formation professionnelle (PIFP) est destiné aux élèves de 12 ans et plus, dont le rendement en littératie et en numération est inférieur à celui d'élèves du même âge. Les élèves du PIFP requièrent un apprentissage intégré (école-travail) pour améliorer leurs compétences scolaires et pratiques, et leurs habiletés afin d'intégrer le marché du travail ou d'accéder aux études postsecondaires.	Tous les élèves du secondaire (1er et 2^{e} cycles)
Années	Programme d'études conçu expressément pour la 8^{e}, la 9^{e}, la 10^{e}, la 11^{e} et la 12^{e} année.	Conçu en fonction de niveaux de compétence plutôt que des études – introduction, intermédiaire, avancé (7^{e} à 12^{e} année).
Proportion de l'effectif	De 4 % à 8 % de l'effectif du secondaire, 1er cycle et 2^{e} cycle.	La plupart des élèves du secondaire 1er cycle ou 2^{e} cycle obtiennent trois crédits ou plus en ÉPT.
Style d'apprentissage	Expériences d'apprentissage concrètes.	Du concret à l'abstrait.
Attentes relatives au rendement de l'élève	L'élève devra démontrer qu'il peut appliquer les connaissances acquises et les habiletés développées dans des situations concrètes reliées à la vie courante et au monde du travail. La notation se fonde sur l'ensemble des forces de l'élève : les habiletés scolaires, les habiletés personnelles, les habiletés de travail et les habiletés sociales.	L'élève est censé démontrer un ensemble de compétences selon une norme précise, établie d'après les attentes du marché du travail et du secteur de l'enseignement postsecondaire. L'élève est noté seulement après avoir acquis les compétences minimales.
Possibilités d'accréditation	Un Certificat de réussite est remis à l'élève qui obtient **80 crédits**, soit au moins 27 crédits pour des cours de formation générale, 13 crédits pour des cours facultatifs et 40 crédits pour des cours de formation professionnelle du PIFP.	Un Diplôme d'études secondaires est remis à l'élève qui a accumulé **100 crédits** et répond aux autres exigences précisées. Certains cours des ÉPT offrent par ailleurs des possibilités d'accréditation par d'autres organismes.

© Alberta Education, Canada, 2005

Prestation du programme

ÉLÈVES VISÉS	PIFP	ÉPT
Apprentissage à l'école	On a recours à l'*apprentissage à l'école* (en classe ou en laboratoire) pour les matières de base surtout, et des éléments sélectionnés des cours de formation professionnelle.	La majeure partie du programme se donne *à l'école*, selon les champs d'intérêt de l'élève, des installations de l'école et les compétences des enseignants.
Apprentissage hors campus	Le *partenariat communautaire* est une composante **fondamentale** pour assurer la prestation des cours de formation professionnelle, qui peuvent faire appel à une formation par stages, à l'observation au poste de travail et à des stages dirigés par un mentor.	On peut avoir recours à l'*apprentissage hors campus* pour permettre à l'élève d'acquérir les compétences définies dans le programme d'études. On fait rapport du rendement de l'élève à l'aide du matériel d'évaluation des cours des ÉPT.

© Alberta Education, Canada, 2005

Liens entre le PIFP et les ÉPT

Le tableau qui suit indique les liens existant entre les domaines des ÉPT et des cours de formation professionnelle des niveaux 16, 26 et 36 du PIFP. Ces corrélations ne mènent pas à des équivalences de cours. **L'élève inscrit au PIFP qui souhaite obtenir le crédit d'un cours des ÉPT doit atteindre la norme arrêtée dans le cadre de ce cours pour tous les résultats d'apprentissage définis.**

	Thèmes prof. Sec. 1er cycle			Séquence des cours de formation professionnelle du PIFP – Secondaire 2e cycle																				
DOMAINE DES ÉPT	Études commerciales	Services aux individus et au public	Techniques et métiers	Mécanique agricole	Production agricole	Services horticoles	Services de bureau	Services commerciaux	Arts et métiers	Arts techniques	Ressources immobiliers	Services de construction	Services naturelles	Coiffure	Esthésiologie	Modes et tissus	Puériculture et soins de santé	Préparation commerciale des aliments	Services alimentaires	Services d'entretien et d'hébergement	Services aux stations services	Services d'entrepôt	Services mécaniques
Adaptation au travail	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Agriculture			■		■			■															
Alimentation																		■	■				
Design			■						■	■													
Électrotechnologies																					■		■
Énergie et mines			■								■												
Entreprise et innovation																							
Fabrication			■	■								■											
Foresterie			■								■												
Gestion et marketing	■					■	■																
Logistique																						■	
Mécanique			■	■																	■		■
Mode									■							■							
Santé communautaire		■															■						
Soins esthétiques														■	■								
Technologie des communications			■						■	■													
Technologies de la construction			■	■								■	■										
Tourisme																				■			
Traitement de l'information	■						■																

■ Certains des cours de ce domaine présentent des liens avec le contenu du cahier d'exercices de l'élève du PIFP.

© Alberta Education, Canada, 2005

Les cours indiqués ci-dessous peuvent convenir à l'élève du PIFP qui transfère aux ÉPT parce qu'ils :

- portent sur des concepts et habiletés auxquels l'élève a été initié dans des cours de formation professionnelle et des cahiers d'exercices du PIFP et qu'ils développent ces concepts et habiletés;
- supposent une forte proportion d'apprentissage pratique et mettent peu l'accent sur la théorie;
- conviennent à un apprentissage en milieu de travail.

Adaptation au travail

- CTR1010 – Préparation à l'emploi
- CTR1210 – Sécurité personnelle

Agriculture

- AGR1010 – Agriculture : Vue d'ensemble
- AGR1030 – Principes de base de la production agricole
- AGR1060 – Produits et services de consommation
- AGR1070 – Paysagisme de base et entretien de pelouses
- AGR1080 – Composition florale de base

Alimentation

- FOD1010 – Notions de base en alimentation
- FOD1020 – Introduction à la pâtisserie
- FOD1050 – Le prêt-à-manger

Design

- DES1010 – Esquisses/dessins/maquettes
- DES1020 – Processus du design
- DES1030 – Fondements du design 2D

Électrotechnologies

- ELT1010 – Montages électroniques 1

Énergie et mines

- ENM1010 – Géologie de l'Alberta – Introduction
- ENM1020 – Ressources non renouvelables

Fabrication

- FAB1040 – Soudage oxyacétylénique
- FAB1050 – Soudage électrique de base
- FAB1100 – Principes de fabrication

Foresterie

- FOR1010 – Pourquoi la foresterie?
- FOR1020 – Canada, régions forestières
- FOR1050 – Cartes et photos aériennes
- FOR1060 – Mesurer la forêt 1

Gestion et marketing

- MAM1010 – Introduction à la gestion et au marketing
- MAM1020 – Service de qualité à la clientèle
- MAM1030 – Stratégies de communication 1

Logistique

- LOG1010 – Logistique
- LOG1020 – Entreposage/distribution 1

Mécanique

- MEC1010 – Modes et mécanismes
- MEC1020 – Entretien de véhicules et mesures préventives
- MEC1040 – Moteur : Notions de base
- MEC1090 – Électricité : Notions de base
- MEC1110 – Systèmes pneumatiques et hydrauliques
- MEC1150 – Systèmes de conduite et de contrôle
- MEC1160 – Structures et matériaux
- MEC1170 – Métal : Formage et apprêtage
- MEC1190 – Préparation de surfaces 1

Mode

- FAS1050 – Retoucher et recycler
- FAS1070 – Créations originales

Santé communautaire

- CMH1040 – Puériculture
- CMH1050 – Développement de l'enfant
- CMH1060 – Soins à domicile 1

© Alberta Education, Canada, 2005

Soins esthétiques

- COS1010 – Image personnelle
- COS1020 – Création de coiffures 1
- COS1030 – Soins capillaires 1
- COS1040 – Mise en plis et finition 1
- COS1050 – Permanente 1
- COS1060 – Soins de la peau 1
- COS1070 – Manucure 1
- COS1080 – Maquillage de théâtre 1

Technologie des communications

- COM1020 – Les médias et toi
- COM1030 – Photographie 1
- COM1050 – Impression 1

Technologies de la construction

- CON1010 – Matériaux/outils de base
- CON1070 – Construction de bâtiments
- CON1120 – Gestion d'un projet
- CON1130 – Construction en bois massif
- CON1160 – Matières transformées

Tourisme

- TOU1030 – Service de qualité à la clientèle
- TOU1040 – Secteur de l'alimentation

Traitement de l'information

- INF1020 – Saisie sur clavier 1
- INF1030 – Traitement de texte 1

© Alberta Education, Canada, 2005

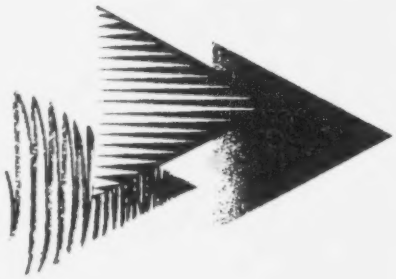

Manuel à l'intention
des administrateurs, conseillers et
enseignants —

ÉTUDES PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES

Annexe E

Planification de la transition des ÉPT vers des études postsecondaires et vers le marché du travail

2005

TABLE DES MATIÈRES

OBJET E-3

PLANIFICATION DE CARRIÈRE ET PRÉPARATION À LA VIE ACTIVE E-4

Classification nationale des professions E-4

Adaptation au travail E-4

Aptitudes à l'emploi E-5

ACCÈS AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES E-6

Reconnaissance des acquis E-6

Articulation avec des métiers désignés en Alberta E-7

RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL E-8

APPRENTISSAGE HORS CAMPUS E-9

Programme de formation par stages E-9

Programme enregistré d'apprentissage E-9

APPENDICES

Appendice 1 : Aperçu de la Classification nationale des professions E-11

Appendice 2 : Accords d'articulation visant le programme d'apprentissage E-12

Appendice 3 : Répertoire des Alberta Career Development Centres E-22

Certains des renseignements fournis dans la présente annexe peuvent changer. Il est donc recommandé aux enseignants, conseillers et orienteurs et administrateurs de se reporter régulièrement à l'édition la plus récente du Guide de l'éducation : Maternelle – 12e année *et du* Funding Manual for School Authorities *pour se tenir au courant des principes et lignes directrices de la prestation des cours des ÉPT.*

© Alberta Education, Canada, 2005

OBJET

La présente annexe est, en quelque sorte, un ouvrage de référence qui aidera à bien planifier la transition de l'élève des ÉPT vers un programme d'études postsecondaires ou vers le marché du travail. Elle traite :

- des professions auxquelles les 22 domaines des ÉPT peuvent mener;
- des programmes d'études et de formation offerts dans les collèges, les instituts techniques et les universités, auxquels divers domaines des ÉPT peuvent donner accès;
- de la reconnaissance des acquis issus des ÉPT dans le contexte d'études postsecondaires et d'accords d'articulation relatifs à des métiers où, en Alberta, les travailleurs doivent avoir reçu une formation d'apprenti;
- des titres de compétences reconnus sur le marché du travail qui peuvent être attribués grâce à des partenariats avec l'entreprise, la collectivité et des organismes gouvernementaux;
- des programmes d'éducation hors campus qui étendent les possibilités d'apprentissage au-delà des murs de l'école.

© Alberta Education, Canada, 2005

PLANIFICATION DE CARRIÈRE ET PRÉPARATION À LA VIE ACTIVE

Se reporter aux sites Web pertinents, notamment aux suivants :

- OCCINFO <www.aecd.gov.ab.ca/occinfo>
- CAREER INFORMATION HOTLINE <www.aecd.gov.ab.ca/hotline>
- DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA <http://roe- ab.hrdc-drhc.gc.ca>.

Les ÉPT sont destinées à aider tous les élèves, qu'ils projettent de faire des études à l'université, au collège ou dans un institut technique ou qu'ils comptent passer directement au marché du travail, à effectuer cette transition en douceur. Chaque niveau d'apprentissage des ÉPT devrait procurer à l'élève des habiletés utiles pour la planification d'une carrière et lui permettre d'explorer plus à fond les nombreux débouchés liés aux divers domaines, le préparant ainsi à faire des choix, à court et à long terme, en prévision de sa vie professionnelle.

On encourage les écoles à se servir de l'information disponible sur le marché du travail pour éveiller les élèves des 1er et 2e cycles aux possibilités de carrière sur lesquelles débouchent les domaines et cours des ÉPT. Les résultats d'apprentissage définis pour chaque domaine soulignent les compétences pertinentes dans chaque cas.

Les normes et le matériel d'évaluation offrent d'autres repères utiles pour déterminer le niveau de sensibilisation qui convient dans le cadre de cours des ÉPT précis.

CLASSIFICATION NATIONALE DES PROFESSIONS

Se reporter à l'appendice 1 : *Aperçu de la Classification nationale des professions.*

Il existe pour chaque domaine des ÉPT une longue liste de métiers ou professions et de possibilités de carrière dont la description correspond à celle que fournit la Classification nationale des professions (CNP). Quelque 800 liens avec le marché du travail, tous accompagnés d'une description plus complète des études et de la formation requises, sont indiqués pour les 22 domaines des ÉPT.

ADAPTATION AU TRAVAIL

Se reporter à la section B du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT – Adaptation au travail* : Raison d'être du domaine.

Le domaine Adaptation au travail offre à l'élève de nombreuses possibilités de se préparer à la vie de travailleur, par divers cours sur les thèmes « Préparation au monde du travail », « Leadership », « Enjeux de l'emploi », « Accréditations professionnelles » et « Sécurité au travail ».

Les cours centrés sur le thème « Préparation au monde du travail » sont particulièrement pertinents sous ce rapport. Ces cours sont les suivants :

- CTR1010 – Préparation à l'emploi
- CTR2010 – Maintien de l'emploi
- CTR3010 – Emploi et transition.

© Alberta Education, Canada, 2005

Les écoles peuvent élaborer des cours qui préparent les élèves à des champs professionnels particuliers, en combinant des cours du domaine Adaptation au travail à d'autres de niveau intermédiaire ou avancé de domaines axés sur les affaires ou sur un secteur de l'industrie.

APTITUDES À L'EMPLOI

Se reporter à la section A du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : Raison d'être et philosophie du programme.

L'intégration d'un ensemble de compétences de base ou d'aptitudes à l'emploi aux divers domaines et cours des ÉPT aidera l'élève à mieux se préparer à la vie active. Les compétences de base enseignées s'harmonisent avec les habiletés indiquées par le Conference Board du Canada comme essentielles pour rendre une personne apte à l'emploi et définissent des normes de rendement en ce qui concerne :

- la gestion de l'apprentissage;
- la gestion des ressources;
- la résolution de problèmes et l'innovation;
- une communication efficace;
- le travail en collaboration;
- la démonstration d'un sens des responsabilités.

S'articulant autour de quatre stades de développement qui correspondent aux besoins d'apprentissage des élèves du 1er et du 2e cycle du secondaire, ces compétences de base sont incluses, selon ce qui convient, dans les normes du programme d'études et les normes d'évaluation définies pour chaque cours des ÉPT.

© Alberta Education, Canada, 2005

ACCÈS AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES

La participation du secteur des affaires, de l'industrie, d'associations professionnelles et d'établissements d'enseignement postsecondaire à l'élaboration du programme des ÉPT a accru sa pertinence et sa valeur dans divers contextes professionnels. Beaucoup d'élèves qui suivent des cours de niveau intermédiaire et avancé d'un ou plusieurs domaines des ÉPT acquièrent des compétences correspondant aux conditions d'admission imposées par des établissements d'enseignement postsecondaire.

Se reporter à la section H du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : Enchaînements/Transitions.

Alberta Education publie périodiquement un sommaire des programmes d'études postsecondaires offerts dans les collèges, les instituts techniques et les universités, de même que par l'intermédiaire de l'Apprenticeship and Industry Training Division, dans *It's About Time to Choose a Post-secondary Education Program* 2003-2004, qu'on peut acheter au Learning Resources Centre (LRC N° 455275).

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Les acquis issus des ÉPT peuvent être reconnus de diverses façons au niveau postsecondaire, notamment par les moyens suivants :

- recommandation de placement;
- priorité d'admission;
- exemption;
- crédit de temps;
- crédit partiel;
- reclassement ou équivalence de cours.

Se reporter à la section H du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : Enchaînements/Transitions.

Bien que la reconnaissance des acquis issus des ÉPT varie selon l'accord passé avec l'établissement d'enseignement postsecondaire, le plus souvent, celui-ci accorde la priorité d'admission ou une forme quelconque de reclassement ou d'équivalence de cours à l'élève inscrit au programme des ÉPT qui réussit des cours ou des séquences de cours précis. Les écoles et les autorités scolaires sont invitées à consulter les établissements d'enseignement postsecondaire locaux à propos :

- des accords d'articulation en vigueur à l'échelle provinciale;
- des autres moyens de faire reconnaître par ces établissements les cours des ÉPT élaborés localement.

Les écoles et les enseignants pourraient collaborer avec les établissements d'enseignement postsecondaire locaux à la définition de critères de reconnaissance des acquis issus de cours des ÉPT élaborés localement.

© Alberta Education, Canada, 2005

ARTICULATION AVEC DES MÉTIERS DÉSIGNÉS EN ALBERTA

Il existe des accords d'articulation entre des domaines des ÉPT et des métiers désignés en Alberta. Grâce à ces accords, l'élève qui suit les cours des ÉPT spécifiés et qui réussit les examens de défi théorique et pratique d'un métier faisant l'objet d'un accord peut se voir créditer :

- une partie du programme de formation scolaire préparatoire au métier;
- la formation en cours d'emploi qu'il a reçue dans le métier pendant ses études secondaires.

Le tableau qui suit offre un sommaire des accords d'articulation existant à l'heure actuelle à propos de métiers désignés en Alberta.

Métier	*Durée du programme*	*Cours des ÉPT d'un crédit requis*	*Crédit de formation scolaire*	*Crédit de formation en cours d'emploi*
Technicien d'entretien automobile	4 ans	25 35	1re session 1re et 2e sessions	Aucun 525 h
Ébéniste	4 ans	30	Nul	408 h
Menuisier	4 ans	25	1re session	Aucun
Chef cuisinier	3 ans	17 30	1re session 1re et 2e sessions	Aucun 450 h
Électricien	4 ans	25	1re session	Aucun
Technicien en électronique	4 ans	25	1re session	Aucun
Coiffeur	2 ans	35 55	1re session 1re et 2e sessions	525 h 700 h
Technicien d'appareils motorisés de plein air (tous les secteurs)	4 ans	20	1re session	Aucun
Mise en entrepôt - niveau de base - niveau intermédiaire - technicien	 12 mois 12 mois 12 mois	 4 3 5	Partiel	Aucun
Soudeur	3 ans	28	1re session	Aucun

Se reporter à l'appendice 2 : *Accords d'articulation visant le programme d'apprentissage.*

On trouvera en appendice un exposé plus détaillé de chaque accord d'articulation en vigueur, ainsi que les corrélations existant avec les domaines et cours des ÉPT.

Se reporter à l'appendice 3 : *Répertoire des Alberta Career Development Centres.*

Pour plus de renseignements, communiquer avec l'Apprenticeship and Industry Training Division ou voir son site Web, à www.tradesecrets.org. On trouvera également en appendice un répertoire complet des Alberta Career Development Centres.

© Alberta Education, Canada, 2005

RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Les compétences que l'élève acquiert par son travail dans des domaines et cours particuliers des ÉPT peuvent être reconnues, en tout ou en partie, sur le marché du travail et par les établissements d'enseignement postsecondaire. Ces titres de compétence augmentent la valeur de l'apprentissage en fournissant une attestation écrite des qualifications de l'élève à l'égard de compétences définies par des organismes indépendants de l'école.

L'élève peut obtenir ce genre de reconnaissance lorsqu'il satisfait aux normes du programme et aux normes d'évaluation établies pour :

- des cours précis menant à un titre de compétence;
- des cours généraux du domaine Adaptation au travail qui comportent un stage offrant les apprentissages nécessaires pour obtenir un titre de compétence donné.

Se reporter à la section H du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : Enchaînements/Transitions.

La documentation relative aux divers domaines des ÉPT offre des renseignements sur les possibilités d'accréditation existantes. Les écoles peuvent se servir de ces informations pour faire des recherches plus poussées et planifier leur programme des ÉPT autour de titres de compétence viables dans leur collectivité. Les enseignants sont encouragés à intégrer ces occasions d'apprentissage dans leur planification de cours là où cela convient.

© Alberta Education, Canada, 2005

Divers modes d'apprentissage hors campus sont suggérés dans le programme d'études des ÉPT – travail-études, formation par stages, observation au poste de travail, stages dirigés par un mentor. Chacun offre aux élèves et aux écoles des occasions précieuses de resserrer leurs liens avec les gens d'affaires et les industriels, les associations professionnelles, les établissements d'enseignement postsecondaire et divers groupes communautaires.

PROGRAMME DE FORMATION PAR STAGES

Se reporter au :
- *Off-campus Education Guide for Administrators, Counsellors & Teachers*, 2000.
- *Policy, Regulations and Forms Manual*.

La formation par stages déborde les murs de l'école et transpose l'apprentissage dans la communauté grâce à des partenariats avec l'entreprise. Ces cours se donnent sous la supervision d'un partenaire dans la communauté. Ils permettent aux élèves :

- de mieux saisir les attentes du marché du travail;
- d'acquérir des connaissances et des habiletés pertinentes pour une profession donnée.

Les élèves peuvent passer de 75 à 250 heures par année dans des cours de formation par stages en 10e, 11e et 12e années. Bien que la formation par stages constitue un programme distinct de celui des ÉPT, le cours CTR1010 – Préparation à l'emploi – est un préalable pour tous les cours qu'elle comporte. Les élèves peuvent être inscrits simultanément à des cours des ÉPT et de formation par stages.

PROGRAMME ENREGISTRÉ D'APPRENTISSAGE

Le Programme enregistré d'apprentissage (RAP) s'adresse à l'élève du secondaire, 2e cycle qui souhaite commencer l'apprentissage d'un métier parallèlement à ses études de diplôme. L'élève doit subir et réussir le « Trade entrance examination » ou doit répondre les exigences minimales d'entrée du métier. L'apprenti inscrit au programme accumule des heures de formation en cours d'emploi admissibles au certificat de compagnon et à son diplôme d'études secondaires. Après avoir obtenu son diplôme, il peut devenir apprenti à temps plein.

Se reporter au *Registered Apprenticeship Program: Information Manual* ou communiquer avec le bureau local de l'Apprenticeship and Industry Training Division d'Alberta Education.

Les cours des niveaux 15, 25 et 35 du programme se donnent hors campus, en milieu de travail, sous la supervision commune d'un enseignant breveté et d'un travailleur qualifié (d'ordinaire désigné par le vocable « compagnon »). L'horaire de travail est souple et déterminé de concert par l'employeur, l'élève et l'école. Ainsi, l'élève peut :

- travailler comme apprenti reconnu pendant une session et aller à l'école pendant la suivante;

© Alberta Education, Canada, 2005

- travailler comme apprenti reconnu la moitié de la journée et fréquenter l'école le reste du temps;
- travailler comme apprenti reconnu durant l'été, les congés et les fins de semaine et fréquenter l'école pendant l'année scolaire régulière;
- travailler comme apprenti reconnu un ou deux jours par semaine et fréquenter l'école les autres jours.

Bien que le Programme enregistré d'apprentissage et les ÉPT soient distincts, leurs cours peuvent se compléter. L'élève peut s'inscrire à des cours connexes des deux programmes pendant la même année scolaire, dans la mesure où le plan des cours du Programme enregistré d'apprentissage comporte des apprentissages nouveaux qui sont passablement différents de ceux que comprennent les cours des ÉPT et que ces apprentissages supposent 125 heures de formation en cours d'emploi.

© Alberta Education, Canada, 2005

Aperçu de la Classification nationale des professions

La *Classification nationale des professions : Description des professions* (CNP), publiée en 1993 par Emploi et Immigration Canada et Approvisionnements et Services Canada, offre une taxonomie des professions que l'on retrouve sur le marché du travail canadien. La CNP se fonde sur des critères établis d'après le genre de compétence et le niveau de compétence.

CRITÈRES BASÉS SUR LE NIVEAU DE COMPÉTENCE		
NIVEAU DE COMPÉTENCE	**SCOLARITÉ/FORMATION**	**AUTRE**
A	• Diplôme universitaire : baccalauréat, maîtrise ou études de 3e cycle	
B	• Deux à trois ans d'éducation postsecondaire dans un collège communautaire, un institut de technologie ou un CEGEP; ou • Deux à quatre ans de stage d'apprentissage; ou • Trois à quatre ans d'école secondaire et plus de deux ans de formation en cours d'emploi, de cours de formation spécialisée ou d'expérience précise de travail.	• Les professions comportant des responsabilités de supervision se voient attribuer le niveau de compétences B. • Les professions dans lesquelles on est exposé à des responsabilités importantes en matière de santé et de sécurité (ex. : pompiers, policiers, infirmières auxiliaires autorisées) se voient également attribuer le niveau de compétences B.
C	• Un à quatre ans d'études secondaires; • Jusqu'à deux ans de formation en cours d'emploi, de cours de formation spécialisée ou d'expérience précise de travail.	
D	• Jusqu'à deux ans d'études secondaires et une brève démonstration du travail ou une formation en cours d'emploi.	

CRITÈRES BASÉS SUR LE GENRE DE COMPÉTENCE	
Le genre de compétence définit le genre de travail exécuté et est représenté dans la CNP par le premier chiffre du code de domaine professionnel.	
0 = Gestion 1 = Affaires, finances et administration 2 = Sciences naturelles et appliquées et professions apparentées 3 = Secteur de la santé 4 = Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	5 = Arts, culture, sports et loisirs 6 = Vente et services 7 = Professions, transport et machinerie 8 = Secteur primaire 9 = Transformation, fabrication et services d'utilités publiques.

Se reporter à la section H du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* : Enchaînements/Transitions pour voir la liste des professions apparentées à chaque domaine des ÉPT qu'on trouve sur le marché du travail canadien. Cette liste est disponible sur le site ÉPT (version anglaise).

© Alberta Education, Canada, 2005

Accord d'articulation visant le programme d'apprentissage du métier de mécanicien de véhicules automobiles
Fiche de l'élève et attestation d'études

Selon l'accord d'articulation établi avec la Apprenticeship and Industry Training Division :

- l'élève qui réussit 25 cours des ÉPT requis pour le métier de technicien d'entretien automobile peut se voir créditer la première session de formation scolaire, lorsqu'il réussit l'examen de défi théorique pertinent. Les heures passées à travailler dans le métier peuvent aussi être créditées sur la recommandation de l'employeur;
- l'élève qui réussit 35 cours des ÉPT requis pour le métier de technicien d'entretien automobile peut se voir créditer les première et deuxième sessions de formation scolaire et 525 heures de formation en cours d'emploi (375 heures pour la première session et 150 heures pour la deuxième session), lorsqu'il réussit l'examen de défi théorique pertinent. Les heures cumulées en sus dans le métier peuvent également être créditées sur la recommandation de l'employeur.

De plus :

- les cours des ÉPT ci-contre qui sont marqués d'un ■ doivent être donnés par un compagnon mécanicien de véhicules automobiles, également responsable de l'évaluation du rendement de l'élève;
- la note communiquée à Alberta Education pour chaque cours du tableau ci-contre que l'élève a réussi doit être reportée en regard du cours, dans le tableau, à la fin de chaque session ou étape scolaire;
- le conseiller pédagogique, le compagnon agissant comme instructeur et le directeur de l'école doivent remplir la partie B de la présente fiche à la fin du programme des ÉPT convenu, pour attester la réussite de tous les cours requis.

On n'accordera une équivalence de cours à l'égard du programme d'apprentissage du métier de mécanicien de véhicules automobiles que si toutes les exigences de prestation du programme, de communication du rendement et d'attestation d'études indiquées ci-dessus sont respectées. L'élève admissible à une équivalence de cours selon le présent accord doit produire la présente fiche avec sa demande de contrat d'apprentissage.

Cours des ÉPT requis en mécanique et dans des domaines connexes★

Code	Titre	Note
	PREMIÈRE SESSION	
MEC1020	Entretien de véhicules et mesures préventives	
MEC1040	Notions élémentaires sur les moteurs	
MEC1090	Notions élémentaires sur l'électricité	
MEC1110	Systèmes pneumatiques et hydrauliques	
MEC1130	Systèmes mécaniques	
MEC1150	Systèmes de conduite et de contrôle	
MEC1160	Structures et matériaux	
FAB1040	Soudage oxyacétylénique	
FAB1130	Principes d'usinage	
MEC2020	Entretien de véhicules■	
MEC2030	Systèmes de lubrification et de refroidissement■	
MEC2060	Systèmes d'allumage■	
MEC2090	Composants électriques■	
MEC2100	Accessoires assistés■	
MEC2110	Systèmes de freinage■	
MEC2120	Accessoires hydrauliques■	
CTR2110	Projet 2A (Freins)■	
MEC2130	Groupes motopropulseurs■	
CTR2120	Projet 2B (Électricité)■	
MEC2150	Systèmes de suspension■	
MEC2160	Systèmes de direction■	
MEC3040	Mise au point du moteur■	
MEC3100	Systèmes de sécurité■	
MEC3150	Réglage du parallélisme■	
CTR3120	Projet 3B (Réglage du parallélisme)■	
	DEUXIÈME SESSION	
MEC2040	Syst. d'alimentation en carburant et d'échappement■	
MEC2050	Moteurs à carburant de remplacement■	
MEC2070	Dispositifs antipollution■	
MEC3030	Diagnostics de panne de moteur■	
MEC3050	Démontage et installation de moteurs■	
MEC3060	Reconstruction de moteurs 1■	
MEC3070	Reconstruction de moteurs 2■	
CTR3130	Projet 3C (Composants du moteur)■	
MEC3140	Réparation des groupes motopropulseurs■	
CTR3140	Projet 3D (Essieu arrière et différentiel)■	

■ Cours devant être donnés par un compagnon technicien d'entretien automobile, également responsable de l'évaluation du rendement de l'élève.

Partie A : Coordonnées de l'élève et de l'école

Élève : _____

École : _____

Téléphone (école) : _____

Conseiller pédagogique : _____

Instructeur : _____

Partie B : Attestation d'études

N^bre de cours réussis : _____

Date de l'attestation : _____

Signature de l'instructeur : _____

N° du certificat de l'instructeur : _____

Signature du conseiller pédagogique : _____

Signature du directeur de l'école : _____

★Pour une description détaillée des cours des ÉPT, se reporter à l'édition pertinente du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT*, qu'on peut acheter au Learning Resources Centre ou télécharger du site Web réservé aux ÉPT.

© Alberta Education, Canada, 2005

Accord d'articulation visant le programme d'apprentissage du métier d'ébéniste
Fiche de l'élève et attestation d'études

Selon l'accord d'articulation établi avec la Apprenticeship and Industry Training Division :

- l'élève qui, au cours de chaque année du secondaire, 2e cycle, réussit au moins 10 cours des ÉPT requis pour le métier d'ébéniste peut se voir créditer 136 heures de formation en cours d'emploi à la fin de chaque année, jusqu'à concurrence de 408 heures, en prévision de son apprentissage dans ce métier. Les heures cumulées en sus dans le métier peuvent également être créditées sur la recommandation de l'employeur.

De plus :

- les cours des ÉPT ci-contre qui sont marqués d'un ■ doivent être donnés par un compagnon ébéniste, également responsable de l'évaluation du rendement de l'élève;
- l'élève doit obtenir une note finale de 70 % ou plus dans chaque cours des ÉPT;
- la note communiquée à Alberta Education pour chaque cours du tableau ci-contre que l'élève a réussi doit être reportée en regard du cours, dans le tableau, à la fin de chaque session ou étape scolaire;
- le conseiller pédagogique, le compagnon agissant comme instructeur et le directeur de l'école doivent remplir la partie B de la présente fiche à la fin du programme des ÉPT convenu, pour attester la réussite de tous les cours requis.

On n'accordera une équivalence de cours à l'égard du programme d'apprentissage du métier d'ébéniste que si toutes les exigences de prestation du programme, de communication du rendement et d'attestation d'études indiquées ci-dessus sont respectées. L'élève admissible à une équivalence de cours selon le présent accord doit produire la présente fiche avec sa demande de contrat d'apprentissage.

Partie A : Coordonnées de l'élève et de l'école

Élève : _____
École : _____
Téléphone (école) : _____
Conseiller pédagogique : _____
Instructeur : _____

Cours des ÉPT requis en technologies de la construction et dans des domaines connexes★

Code	Titre	Note
	PREMIÈRE SESSION	
CON1010	Matériaux et outils de base	
DES1010	Esquisses, dessins et maquettes	
CON1120	Gestion d'un projet	
CON1130	Construction en bois massif	
FAB1090	Fabrication 1	
CTR1210	Sécurité personnelle	
FOR2070	L'exploitation forestière et les produits de la forêt	
CON1160	Matières transformées	
CON2120	Utilisation de différents matériaux	
FAB2020	Lecture de plans	
CON2130	Ébénisterie 1■	
CON2140	Ébénisterie 2■	
CON2160	Menuiserie 1■	
CON2170	Menuiserie 2■	
CTR2130	Projet 2C (Développement d'habiletés pratiques)■	
CTR2140	Projet 2D (Développement d'habiletés pratiques)■	
CTR2150	Projet 2E (Développement d'habiletés pratiques)■	
CON2190	Système de fabrication■	
CON2200	Mise au point d'un produit■	
CON3190	Planification de la production■	
CON3200	Gestion de la production■	
CON3120	Entretien des outils et de l'équipement■	
CTR3130	Projet 3C (Développement d'habiletés pratiques)■	
CTR3140	Projet 3D (Développement d'habiletés pratiques)■	
CTR3040	Stage A (Fixateurs à cartouches)■	
	DEUXIÈME SESSION	
CON1140	Méthodes de tournage	
CON2150	Finition et rénovation des meubles■	
CON2180	Façonnage du bois■	
DES2050	Dessin technique■	
CON3060	Portes intérieures et boiseries■	
CON3130	Ébénisterie 3■	
CON3140	Ébénisterie 4■	
CON3160	Menuiserie 3■	
CON3150	Réparation et rénovation des meubles■	
CTR3150	Projet 3E (Développement d'habiletés pratiques)■	

■ Cours devant être donnés par un compagnon ébéniste, également responsable de l'évaluation du rendement de l'élève.

Partie B : Attestation d'études

N^bre de cours réussis : _____
Date de l'attestation : _____
Signature de l'instructeur : _____
N° certificat de l'instructeur : _____
Signature du conseiller pédagogique : _____
Signature du directeur de l'école : _____

★Pour une description détaillée des cours des ÉPT, se reporter à l'édition pertinente du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT*, qu'on peut acheter au Learning Resources Centre ou télécharger du site Web réservé aux ÉPT.

© Alberta Education, Canada, 2005

Accord d'articulation visant le programme d'apprentissage du métier de menuisier
Fiche de l'élève et attestation d'études

Selon l'accord d'articulation établi avec la Apprenticeship and Industry Training Division :

- l'élève qui réussit 25 cours des ÉPT requis pour le métier de menuisier peut se voir créditer la première session de formation scolaire, lorsqu'il réussit les examens de défi théorique et pratique pertinents. Les heures passées à travailler dans le métier peuvent aussi être créditées sur la recommandation de l'employeur.

De plus :

- les cours des ÉPT ci-contre qui sont marqués d'un ■ doivent être donnés par un compagnon menuisier, également responsable de l'évaluation du rendement de l'élève;
- la note communiquée à Alberta Education pour chaque cours du tableau ci-contre que l'élève a réussi doit être reportée en regard du cours, dans le tableau, à la fin de chaque session ou étape scolaire;
- le conseiller pédagogique, le compagnon agissant comme instructeur et le directeur de l'école doivent remplir la partie B de la présente fiche à la fin du programme des ÉPT convenu, pour attester la réussite de tous les cours requis.

On n'accordera une équivalence de cours à l'égard du programme d'apprentissage du métier de menuisier que si toutes les exigences de prestation du programme, de communication du rendement et d'attestation d'études indiquées ci-dessus sont respectées. L'élève admissible à une équivalence de cours selon le présent accord doit produire la présente fiche avec sa demande de contrat d'apprentissage.

Partie A : Coordonnées de l'élève et de l'école

Élève : _____
École : _____
Téléphone (école) : _____
Conseiller pédagogique : _____
Instructeur : _____

Cours des ÉPT requis en technologies de la construction et dans des domaines connexes★

Code	Titre	Note
	PREMIÈRE SESSION	
CON1010	Matériaux et outils de base	
CON1070	Construction de bâtiments	
DES1010	Esquisses, dessins et maquettes	
CON1120	Gestion d'un projet	
CON1130	Construction en bois massif	
CON1160	Matières transformées	
CON2120	Utilisation de différents matériaux	
CON2130	Ébénisterie 1■	
CON2160	Menuiserie 1■	
CON2170	Menuiserie 2■	
FAB2010	Techniques de construction	
FAB2020	Lecture de plans	
CON2010	Travaux de préparation et d'excavation d'un terrain■	
CON2020	Coffrage■	
CTR2110	Projet 2A (Coffrage et mise en place)■	
CON2040	Systèmes de charpente 1■	
CON2050	Charpente du toit 1 ■	
CON3080	Bâtiments à faible consommation d'énergie■	
CON3010	Travail du béton■	
CON3100	Édifices commerciaux■	
CON3110	Gestion du chantier■	
CON3120	Entretien des outils et de l'équipement■	
CTR2120	Projet 2B (Travail pratique)■	
CTR3110	Projet 3A (Travail pratique)■	
CTR3040	Stage A (Fixateurs à cartouches)■	

■ Cours devant être donnés par un compagnon menuisier, également responsable de l'évaluation du rendement de l'élève.

Partie B : Attestation d'études

N^bre de cours réussis : _____
Date de l'attestation : _____
Signature de l'instructeur : _____
N° de certificat de l'instructeur : _____
Signature du conseiller pédagogique : _____
Signature du directeur de l'école : _____

★Pour une description détaillée des cours des ÉPT, se reporter à l'édition pertinente du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT*, qu'on peut acheter au Learning Resources Centre ou télécharger du site Web réservé aux ÉPT.

© Alberta Education, Canada, 2005

Accord d'articulation visant le programme d'apprentissage du métier de chef cuisinier
Fiche de l'élève et attestation d'études

Selon l'accord d'articulation établi avec la Apprenticeship and Industry Training Division :

- l'élève qui réussit 17 cours des ÉPT requis pour le métier de chef cuisinier peut se voir créditer la première session de formation scolaire, lorsqu'il réussit l'examen de défi théorique pertinent. Les heures rémunérées passées à travailler dans le métier peuvent aussi être créditées sur la recommandation de l'employeur;
- l'élève qui réussit 30 cours des ÉPT requis pour le métier de chef cuisinier peut se voir créditer les première et deuxième sessions de formation scolaire et 450 heures de formation en cours d'emploi, lorsqu'il réussit l'examen de défi théorique pertinent. Les heures cumulées en sus dans le métier peuvent également être créditées sur la recommandation de l'employeur.

De plus :

- tous les cours des ÉPT requis doivent être donnés par un compagnon chef cuisinier, également responsable de l'évaluation du rendement de l'élève;
- l'élève doit détenir un certificat provincial « Food Safe », pour être admissible à l'examen de défi théorique de la première session;
- la note communiquée à Alberta Education pour chaque cours du tableau ci-contre que l'élève a réussi doit être reportée en regard du cours, dans le tableau, à la fin de chaque session ou étape scolaire;
- le conseiller pédagogique, le compagnon agissant comme instructeur et le directeur de l'école doivent remplir la partie B de la présente fiche à la fin du programme des ÉPT convenu, pour attester la réussite de tous les cours requis.

On n'accordera une équivalence de cours à l'égard du programme d'apprentissage du métier de chef cuisinier que si toutes les exigences de prestation du programme, de communication du rendement et d'attestation d'études indiquées ci-dessus sont respectées. L'élève admissible à une équivalence de cours selon le présent accord doit produire la présente fiche avec sa demande de contrat d'apprentissage.

Partie A : Coordonnées de l'élève et de l'école

Élève : _____
École : _____
Téléphone (école) : _____
Conseiller pédagogique : _____
Instructeur : _____

Cours des ÉPT requis en alimentation et dans des domaines connexes★

Code	Titre	Note
	PREMIÈRE SESSION	
FOD1010	Notions de base en alimentation	
FOD1020	Introduction à la pâtisserie	
FOD1050	Le prêt-à-manger	
FOD1060	L'alimentation canadienne : notre héritage	
FOD2010	Au delà du *Guide alimentaire canadien*	
FOD2040	Gâteaux et pâtisseries	
FOD2050	Pains et petits pains à la levure 1	
FOD2060	Produits laitiers et œufs	
FOD2070	Consommés, soupes et sauces	
FOD2080	Fruits, légumes et produits céréaliers	
FOD2090	Mets froids et créativité	
FOD2100	Préparation et cuisson des viandes	
FOD2110	Poisson et volaille	
FOD2130	La cuisine végétarienne	
FOD2150	Hygiène alimentaire◆	
FOD2170	La cuisine internationale 1	
FOD3090	Coupes simples des viandes	
	DEUXIÈME SESSION	
CTR2110	Projet 2A (L'alimentation canadienne : notre héritage)	
CTR2120	Projet 2B (Au delà du *Guide alimentaire canadien*)	
CTR3110	Projet 3A (Fruits, légumes et produits céréaliers)	
CTR3120	Projet 3B (Poisson et volaille)	
FOD3030	Pâtisserie et créativité	
FOD3040	Autres produits à la levure – Niveau avancé	
FOD3050	Soupes et sauces – Niveau avancé	
FOD3060	Présentation des aliments	
FOD3070	La restauration rapide	
FOD3080	La cuisson des viandes – Niveau avancé	
FOD3100	Comment recevoir	
FOD3110	Transformation des aliments	
FOD3140	La cuisine internationale 2	

◆ Condition de l'obtention du certificat.

Partie B : Attestation d'études

N^bre de cours réussis : _____
Date de l'attestation : _____
Signature de l'instructeur : _____
N° de certificat de l'instructeur : _____
Signature du conseiller pédagogique : _____
Signature du directeur de l'école : _____

★Pour une description détaillée des cours des ÉPT, se reporter à l'édition pertinente du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT*, qu'on peut acheter au Learning Resources Centre ou télécharger du site Web réservé aux ÉPT.

© Alberta Education, Canada, 2005

Accord d'articulation visant le programme d'apprentissage du métier d'électricien
Fiche de l'élève et attestation d'études

Selon l'accord d'articulation établi avec la Apprenticeship and Industry Training Division :

- l'élève qui réussit les 25 cours des ÉPT ci-contre peut se voir créditer la première session de formation scolaire du programme d'apprentissage du métier d'électricien, lorsqu'il réussit les examens de défi théorique et pratique pertinents. Les heures passées à travailler dans le métier peuvent aussi être créditées sur la recommandation de l'employeur.

De plus :

- les cours des ÉPT ci-contre qui sont marqués d'un ■ doivent être donnés par un compagnon électricien, également responsable de l'évaluation du rendement de l'élève;
- la note communiquée à Alberta Education pour chaque cours du tableau ci-contre que l'élève a réussi doit être reportée en regard du cours, dans le tableau, à la fin de chaque session ou étape scolaire;
- le conseiller pédagogique, le compagnon agissant comme instructeur et le directeur de l'école doivent remplir la partie B de la présente fiche à la fin du programme des ÉPT convenu, pour attester la réussite de tous les cours requis.

On n'accordera une équivalence de cours à l'égard du programme d'apprentissage du métier d'électricien que si toutes les exigences de prestation du programme, de communication du rendement et d'attestation d'études indiquées ci-dessus sont respectées. L'élève admissible à une équivalence de cours selon le présent accord doit produire la présente fiche avec sa demande de contrat d'apprentissage.

Partie A : Coordonnées de l'élève et de l'école

Élève : _____
École : _____
Téléphone (école) : _____
Conseiller pédagogique : _____
Instructeur : _____

Cours des ÉPT requis en électrotechnologies et dans des domaines connexes★

Code	Titre	Note
	PREMIÈRE SESSION	
MEC1090	Électricité : notions de base	
ELT1010	Montages électroniques 1	
ELT1030	Conversion et distribution	
ELT1080	Systèmes de commande 1	
ELT1110	Systèmes de sécurité 1	
CTR1110	Projet 1A (Travail pratique et développement des habiletés)	
FAB2020	Lecture de plans	
CON2070	Installations électriques■	
ELT2010	Montages électroniques 2■	
ELT2020	Entretien électrique■	
ELT2030	Circuits de dérivation■	
DES2050	Dessin technique■	
ELT2080	Systèmes de commande 2■	
MEC2090	Composants électriques■	
ELT2110	Systèmes de sécurité 2■	
ELT2120	Électro-optique■	
ELT2130	Dispositifs électromagnétiques■	
CTR2110	Projet 2A (Travail pratique et développement des habiletés)■	
ELT3030	Réseaux/services électriques■	
ELT3040	Production/transformation■	
ELT3140	Moteurs■	
ELT3160	Fonctions de commande■	
CTR3040	Stage A (Fixateurs à cartouches)■	
CTR3110	Projet 3A (Travail pratique et développement des habiletés)■	
CTR3120	Projet 3B (Travail pratique et développement des habiletés)■	

■ Cours devant être donnés par un compagnon électricien, également responsable de l'évaluation du rendement de l'élève.

Partie B : Attestation d'études

N^bre de cours réussis : _____
Date de l'attestation : _____
Signature de l'instructeur : _____
N° de certificat de l'instructeur : _____
Signature du conseiller pédagogique : _____
Signature du directeur de l'école : _____

★Pour une description détaillée des cours des ÉPT, se reporter à l'édition pertinente du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT*, qu'on peut acheter au Learning Resources Centre ou télécharger du site Web réservé aux ÉPT.

© Alberta Education, Canada, 2005

Accord d'articulation visant le programme d'apprentissage du métier de technicien en électronique
Fiche de l'élève et attestation d'études

Selon l'accord d'articulation établi avec la Apprenticeship and Industry Training Division :

- l'élève qui réussit les 25 cours des ÉPT ci-contre et obtient au moins trois crédits pour des cours de formation par stages ou du Programme enregistré d'apprentissage se rapportant au métier de technicien en électronique peut se voir créditer la première session de formation scolaire et au moins 75 heures de formation en cours d'emploi (25 heures par crédit de formation par stages obtenu), lorsqu'il réussit les examens de défi théorique et pratique pertinents. Les heures cumulées en sus dans le métier peuvent également être créditées sur la recommandation de l'employeur.

De plus :

- les cours des ÉPT ci-contre qui sont marqués d'un ■ doivent être donnés par un compagnon électrotechnicien ou par un technicien-spécialiste en génie électronique qualifié, également responsable de l'évaluation du rendement de l'élève;
- les cours des ÉPT ci-contre qui sont marqués d'un ◆ doivent être donnés en milieu de travail réel ou simulé par un compagnon électrotechnicien, également responsable de l'évaluation du rendement de l'élève;
- les heures travaillées dans le cadre du Programme enregistré d'apprentissage sont automatiquement reconnues dans le cadre de l'apprentissage du métier et ne sont créditées qu'une fois;
- la note communiquée à Alberta Education pour chaque cours du tableau ci-contre que l'élève a réussi doit être reportée en regard du cours, dans le tableau, à la fin de chaque session ou étape scolaire;
- le conseiller pédagogique, le compagnon agissant comme instructeur et le directeur de l'école doivent remplir la partie B de la présente fiche à la fin du programme des ÉPT convenu, pour attester la réussite de tous les cours requis.

On n'accordera une équivalence de cours à l'égard du programme d'apprentissage du métier de technicien en électronique que si toutes les exigences de prestation du programme, de communication du rendement et d'attestation d'études indiquées ci-dessus sont respectées. L'élève admissible à une équivalence de cours selon le présent accord doit produire la présente fiche avec sa demande de contrat d'apprentissage.

Partie A : Coordonnées de l'élève et de l'école

Élève : _____
École : _____
Téléphone (école) : _____
Conseiller pédagogique : _____
Instructeur : _____

Cours des ÉPT requis en électrotechnologies et dans des domaines connexes★

Code	Titre	Note
	PREMIÈRE SESSION	
MEC1090	Notions élémentaires sur l'électricité	
ELT1010	Montages électroniques 1	
ELT1030	Conversion et distribution	
ELT1050	Alimentation électronique 1■	
ELT1080	Systèmes de commande 1■	
ELT1090	Communication analogique 1■	
ELT1100	Communication électronique■	
ELT1110	Systèmes de sécurité 1■	
ELT2010	Montages électroniques 2■	
ELT2020	Entretien électrique◆	
ELT2050	Alimentation électronique 2■	
ELT2080	Systèmes de commande 2■	
ELT2090	Communication analogique 2■	
ELT2100	Radiocommunication■	
CTR2110	Projet 2A (Laboratoire d'électronique de base)■	
CTR2120	Projet 2B (Laboratoire d'électronique de base)■	
CTR2130	Projet 2C (Laboratoire d'électronique de base)■	
ELT3010	Montages électroniques 3◆	
ELT3020	Entretien électronique◆	
ELT3100	Communication analogique 3■	
ELT3110	Amplificateurs■	
ELT3140	Moteurs■	
CTR3110	Projet 3A (Laboratoire d'électronique de base)■	
CTR3120	Projet 3B (Laboratoire d'électronique de base)■	
CTR3130	Projet 3C (Laboratoire d'électronique de base)■	

■ Cours devant être donnés par un compagnon électrotechnicien ou par un technicien en génie électronique qualifié, également responsable de l'évaluation du rendement de l'élève.

◆ Cours devant être donnés en milieu de travail réel ou simulé par un compagnon électrotechnicien, également responsable de l'évaluation du rendement de l'élève.

Partie B : Attestation d'études

N^bre de cours réussis : _____
Date de l'attestation : _____
Signature de l'instructeur : _____
N° de certificat de l'instructeur : _____
Signature du conseiller pédagogique : _____
Signature du directeur d'école : _____

★Pour une description détaillée des cours d'ÉPT, se reporter à l'édition pertinente du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT*, qu'on peut acheter au Learning Resources Centre ou télécharger du site Web réservé aux ÉPT.

© Alberta Education, Canada, 2005

Accord d'articulation visant le programme d'apprentissage du métier de coiffeur
Fiche de l'élève et attestation d'études

Selon l'accord d'articulation établi avec la Apprenticeship and Industry Training Division :

- l'élève qui réussit 35 cours des ÉPT requis pour le métier de coiffeur peut se voir créditer la première session de formation scolaire et 525 heures de formation en cours d'emploi pour la première session d'apprentissage, lorsqu'il réussit l'examen de défi théorique pertinent;
- l'élève qui réussit 55 cours des ÉPT requis pour le métier de coiffeur peut se voir créditer les première et deuxième sessions de formation scolaire et 700 heures de formation en cours d'emploi pour la première session d'apprentissage, lorsqu'il réussit les examens de défi théorique et pratique pertinents.

De plus :

- la formation doit être donnée par un compagnon lorsque les paramètres de cours, indiqués dans l'édition pertinente du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT*, le précisent;
- la note communiquée à Alberta Education pour chaque cours du tableau ci-contre que l'élève a réussi doit être reportée en regard du cours, dans le tableau, à la fin de chaque session ou étape scolaire;
- le conseiller pédagogique, le compagnon agissant comme instructeur et le directeur de l'école doivent remplir la partie B de la présente fiche à la fin du programme des ÉPT convenu, pour attester la réussite de tous les cours requis.

On n'accordera une équivalence de cours à l'égard du programme d'apprentissage du métier de coiffeur que si toutes les exigences de prestation du programme, de communication du rendement et d'attestation d'études indiquées ci-dessus sont respectées. L'élève admissible à une équivalence de cours selon le présent accord doit produire la présente fiche avec sa demande de contrat d'apprentissage.

Partie A : Coordonnées de l'élève et de l'école

Élève : _____
École : _____
Téléphone (école) : _____
Conseiller pédagogique : _____
Instructeur : _____

Partie B : Attestation d'études

N^bre de cours réussis : _____
Date de l'attestation : _____
Signature de l'instructeur : _____
N° de certificat de l'instructeur : _____
Signature du conseiller pédagogique : _____
Signature du directeur de l'école : _____

Cours des ÉPT requis en soins esthétiques et dans des domaines connexes★

Code	Titre	Note
COS1010	Image personnelle◆	
COS1020	Création de coiffures 1◆	
COS1030	Soins capillaires 1◆	
COS1040	Mise en plis et finition 1◆	
COS1050	Permanente 1◆	
COS1060	Soins de la peau 1◆	
COS1070	Manucure 1◆	
COS2010	Création de coiffures 2◆	
COS2020	Soins capillaires 2◆	
COS2030	Mise en plis et finition 2◆	
COS2040	Coupe de cheveux 1◆	
COS2050	Soins capillaires et coupe de cheveux 1◆	
COS2060	Permanente 2◆	
COS2070	Permanente 3◆	
COS2080	Permanente 4◆	
COS2090	Coloration 1◆	
COS2100	Décoloration 1	
COS2110	Coloration et décoloration 1	
COS2120	Soins du visage et maquillage 1◆	
COS2130	Soins du visage et maquillage 2◆	
COS2140	Soins de la peau 2	
COS2150	Manucure 2◆	
COS2170	Manucure 3◆	
COS2180	Postiches et rallonges◆	
COS2210	Vente et service 1◆	
DES1020	Processus du design◆	
COS3010	Pratiques professionnelles◆	
COS3020	Coiffures pour cheveux longs◆	
COS3030	Soins capillaires 3◆	
COS3040	Soins capillaires 4◆	
COS3050	Coupe de cheveux 2◆	
COS3060	Coupe de cheveux 3◆	
COS3070	Soins capillaires et coupe de cheveux 2◆	
COS3080	Permanente 5	
COS3090	Relaxation et défrisage◆	
COS3100	Ondulation, relaxation, défrisage◆	
COS3110	Coloration 2◆	
COS3120	Décoloration 2	
COS3130	Coloration et décoloration 2	
COS3140	Massages thérapeutiques	
COS3150	Épilation	
COS3160	Soins de la peau 3	
COS3170	Soins du visage pour les hommes 1◆	
COS3180	Soins du visage pour les hommes 2	
COS3190	Techniques de manucure	
COS3200	La pédicurie	
COS3220	Perruques et toupets	
COS3230	Matériel de perruquerie	
COS3260	Ornements du visage et du corps	
COS3270	Soins esthétiques et créativité	
ENT1010	Défis et possibilités◆	
ENT1020	Planification d'une entreprise	
ENT2010	Analyse d'entreprises	
ENT2040	Réalisation d'une idée	
ENT3010	Gestion de l'entreprise	

★Pour une description détaillée des cours d'ÉPT, se reporter à l'édition pertinente du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT*, qu'on peut acheter au Learning Resources Centre ou télécharger du site Web réservé aux ÉPT.

◆ Cours requis (35) pour être dispensé de la première session de formation scolaire. Il faut suivre les 55 cours énumérés pour être dispensé des deux premières sessions de formation scolaire.

© Alberta Education, Canada, 2005

Accord d'articulation visant le programme d'apprentissage du métier de technicien d'appareils motorisés de plein air (matériel nautique, véhicules de plaisance, matériel électrique de plein air, matériel de gazon) Fiche de l'élève et attestation d'études

Selon l'accord d'articulation établi avec la Apprenticeship and Industry Training Division :

- l'élève qui réussit 20 cours des ÉPT requis portant sur la mécanique du matériel de plein air à moteur à combustion interne peut se voir créditer la première session de formation scolaire du programme d'apprentissage de technicien d'appareils motorisés de plein air, lorsqu'il réussit l'examen de défi théorique pertinent. Les heures passées à travailler dans le métier peuvent aussi être créditées sur la recommandation de l'employeur.

De plus :

- les cours des ÉPT requis doivent être donnés par un instructeur qualifié ou encore un technicien agricole, technicien d'entretien automobile, technicien de matériel lourd, mécanicien de motocyclettes ou technicien d'appareils motorisés de plein air titulaire d'un certificat de compagnon, qui est également responsable de l'évaluation du rendement de l'élève;
- l'enseignant breveté agissant comme conseiller pédagogique, l'instructeur qualifié et le directeur de l'école offrant le programme doivent attester la réussite de tous les cours requis, indiqués ci-contre.
- l'élève est admissible à l'examen de défi théorique de la première session et peut être admis au programme d'apprentissage sur présentation de la présente fiche, dûment remplie, et de la preuve qu'il satisfait aux exigences d'admission du métier.
- toute recommandation de reconnaissance des acquis issus des ÉPT, telle la présente fiche, est soumise à l'approbation finale de l'employeur qui signe le contrat d'apprentissage.

On n'accordera une équivalence de cours à l'égard du programme d'apprentissage du métier de technicien d'appareils motorisés de plein air que si toutes les exigences de prestation du programme, de communication du rendement et d'attestation d'études indiquées ci-dessus sont respectées. L'élève admissible à une équivalence de cours selon le présent accord doit produire la présente fiche avec sa demande de contrat d'apprentissage.

Cours des ÉPT requis en mécanique*

Code	Titre	Note
	PREMIÈRE SESSION	
MEC2030	Systèmes de lubrification et de refroidissement	
MEC2040	Syst. d'alimentation en carburant et d'échappement	
MEC2050	Moteurs à carburant de remplacement	
MEC2060	Systèmes d'allumage	
MEC2070	Dispositifs antipollution	
MEC2090	Composants électriques	
MEC2100	Accessoires assistés	
MEC2110	Systèmes de freinage	
MEC2120	Accessoires hydrauliques	
MEC2130	Groupes motopropulseurs	
MEC2140	Transmissions manuelles et boîtes-ponts	
MEC2150	Systèmes de suspension	
MEC2160	Systèmes de direction	
MEC3030	Diagnostics de panne de moteur	
MEC3040	Mise au point du moteur	
MEC3060	Reconstruction de moteurs 1	
MEC3070	Reconstruction de moteurs 2	
MEC3120	Systèmes assistés	
MEC3140	Réparation des groupes motopropulseurs	
MEC3150	Réglage du parallélisme	

Partie A : Coordonnées de l'élève et de l'école

Élève : _____
École : _____
Téléphone (école) : _____
Instructeur : _____
Conseiller pédagogique (si autre que l'instructeur) :
_____

Partie B : Attestation d'études

N^bre de cours réussis : _____
Date de l'attestation : _____
Signature de l'instructeur : _____
N° de certificat de l'instructeur : _____
Signature du conseiller pédagogique : _____
Signature du directeur d'école : _____

★Pour une description détaillée des cours des ÉPT, se reporter à l'édition pertinente du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT*, qu'on peut acheter au Learning Resources Centre ou télécharger du site Web réservé aux ÉPT.

© Alberta Education, Canada, 2005

Accord d'articulation avec le programme d'apprentissage du métier de mise en entrepôt Options offertes à l'élève des ÉPT

D'après les accords d'articulation établis avec la Apprenticeship and Industry Training Division, les options décrites ci-après sont à la disposition de l'élève des ÉPT qui souhaite obtenir un certificat de compétence de base en mise en entrepôt, de compétence intermédiaire en mise en entrepôt ou de technicien de mise en entrepôt.

Certificat de compétence de base en mise en entrepôt

Le candidat doit :

- avoir l'équivalent d'une 10e année et être employé dans un poste de ce niveau;
- faire, en fournissant un rendement satisfaisant, un stage de 12 mois lui donnant au moins de 1 500 heures d'expérience à cet échelon;
- réussir les cours de logistique suivants du programme des ÉPT, au lieu du module 1 du niveau de base de mise en entrepôt :
  - LOG1010 – Logistique
  - LOG1020 – Entreposage et distribution 1;
- réussir les cours de logistique suivants du programme des ÉPT, au lieu du module 4 du niveau de base de mise en entrepôt :
  - LOG2010 – Entreposage et distribution 2
  - LOG3010 – Entreposage et distribution 3
- réussir les modules 2, 3, 5, 6 et 7 du niveau de base de mise en entrepôt.

Certificat de compétence intermédiaire en mise en entrepôt

Le candidat doit :

- être admissible au certificat de compétence intermédiaire en mise en entrepôt;
- avoir une 10e année ou l'équivalent et être employé à cet échelon;
- faire, en fournissant un rendement satisfaisant, un stage de 12 mois lui donnant au moins 1 500 heures d'expérience à cet échelon;
- réussir les cours de logistique suivants du programme des ÉPT, au lieu du module 8 du niveau intermédiaire de mise en entrepôt :
  - LOG1030 – Circulation et transport 1
  - LOG2020 – Circulation et transport 2
  - LOG3020 – Circulation et transport 3
- réussir les modules 9, 10, 11, 12 et 13 du niveau intermédiaire de mise en entrepôt.

Certificat de technicien de mise en entrepôt

Le candidat doit :

- être admissible au certificat de compétence intermédiaire en mise en entrepôt;
- avoir une 10e année ou l'équivalent et être employé à cet échelon;
- faire, en fournissant un rendement satisfaisant, un stage de 12 mois lui donnant au moins 1 500 heures d'expérience à cet échelon;
- réussir les cours de logistique suivants du programme des ÉPT, au lieu du module 15 du niveau technicien de mise en entrepôt :
  - LOG1040 – Achat 1
  - LOG2030 – Achat 2
  - LOG3030 – Achat 3
- réussir les cours de logistique suivants du programme des ÉPT, au lieu du module 16 du niveau technicien en mise en entrepôt :
  - LOG2040 – Gestion de l'inventaire 1
  - LOG3040 – Gestion de l'inventaire 2
- réussir les modules 14, 17, 18, 19 et 20 du niveau technicien de mise en entrepôt.

★Pour une description détaillée des cours des ÉPT, se reporter à l'édition pertinente du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT*, qu'on peut acheter au Learning Resources Centre ou télécharger du site Web réservé aux ÉPT.

© Alberta Education, Canada, 2005

Accord d'articulation visant le programme d'apprentissage du métier de soudeur
Fiche de l'élève et attestation d'études

Selon l'accord d'articulation établi avec la Apprenticeship and Industry Training Division :

- l'élève qui réussit 28 cours des ÉPT requis pour le métier de soudeur peut se voir créditer la première session de formation scolaire, lorsqu'il réussit les examens de défi théorique et pratique pertinents. Les heures passées à travailler dans le métier peuvent aussi être créditées sur la recommandation de l'employeur.

De plus :

- les cours des ÉPT ci-contre qui sont marqués d'un ■ doivent être donnés par un compagnon soudeur, également responsable de l'évaluation du rendement de l'élève;
- la note communiquée à Alberta Education pour chaque cours du tableau ci-contre que l'élève a réussi doit être reportée en regard du cours, dans le tableau, à la fin de chaque session ou étape scolaire;
- le conseiller pédagogique, le compagnon agissant comme instructeur et le directeur de l'école doivent remplir la partie B de la présente fiche à la fin du programme des ÉPT convenu, pour attester la réussite de tous les cours requis.

On n'accordera une équivalence de cours à l'égard du programme d'apprentissage du métier de soudeur que si toutes les exigences de prestation du programme, de communication du rendement et d'attestation d'études indiquées ci-dessus sont respectées. L'élève admissible à une équivalence de cours selon le présent accord doit produire la présente fiche avec sa demande de contrat d'apprentissage.

Partie A : Coordonnées de l'élève et de l'école

Élève : _____

École : _____

Téléphone (école) : _____

Conseiller pédagogique : _____

Instructeur : _____

Cours des ÉPT requis en fabrication et dans des domaines connexes★

Code	Titre	Note
	PREMIÈRE SESSION	
CON1010	Matériaux et outils de base	
FAB1040	Soudage oxyacétylénique	
FAB1050	Soudage électrique de base	
FAB1048	Soudage semi-automatique et automatique	
FAB1110	Fabrication de matériaux	
FAB1100	Principes de fabrication	
FAB2020	Lecture de plans	
FAB2030	Soudage au gaz■	
FAB2040	Coupage thermique■	
FAB2050	Soudage à l'arc 1■	
FAB2060	Soudage à l'arc 2■	
FAB2070	Soudage GMAW 1■	
FAB2048	Soudage à l'arc avec fil fourré 1■	
FAB2160	Fabrication sur commande■	
CTR2110	Projet 2A (Travail pratique)■	
CTR2120	Projet 2B (Travail pratique)■	
FAB3020	Métallurgie	
FAB3050	Soudage à l'arc 3■	
FAB3060	Soudage à l'arc 4■	
FAB3170	Soudage GMAW 2■	
FAB3048	Soudage à l'arc avec fil fourré 2■	
FAB3070	Soudage (tubes et tuyaux)■	
FAB3040	Soudage spécialisé■	
FAB3160	Préfabrication■	
CTR3110	Projet 3A (Travail pratique)■	
CTR3120	Projet 3B (Travail pratique)■	
DES1010	Esquisses, dessins et maquettes	
DES2040	Dessin industriel 2	

■ Cours devant être donnés par un compagnon soudeur, également responsable de l'évaluation du rendement de l'élève.

Partie B : Attestation d'études

N^bre^ de cours réussis : _____

Date de l'attestation : _____

Signature de l'instructeur : _____

N° de certificat de l'instructeur : _____

Signature du conseiller pédagogique : _____

Signature du directeur de l'école : _____

★Pour une description détaillée des cours des ÉPT, se reporter à l'édition pertinente du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT*, qu'on peut acheter au Learning Resources Centre ou télécharger du site Web réservé aux ÉPT.

© Alberta Education, Canada, 2005

Répertoire des Alberta Career Development Centres

Athabasca	(780) 675–2243
	Téléc. ..... (780) 675–2655
Bonnyville	(780) 826–4175
	Téléc. ..... (780) 826–1904
Calgary	(403) 297–8523
	Téléc. ..... (403) 297–6365
Edmonton	(780) 427–5659
	Téléc. ..... (780) 427–4778
Edmonton Nord	(780) 422–9440
	Téléc. ..... (780) 422–3683
Grande Prairie	(780) 538–6241
	Téléc. ..... (780) 538–5394
Hinton	(780) 865–8273
	Téléc. ..... (780) 865–8269
Lloydminster	(780) 871–6445
	Téléc. ..... (780) 871–6428
Peace River	(780) 624–6135
	Téléc. ..... (780) 624–6512
Pincher Creek	(403) 627–1125
	Téléc. ..... (403) 627–3375
Red Deer	(403) 340–4947
	Téléc. ..... (403) 340–7086
Rocky Mountain House	(403) 845–8590
	Téléc. ..... (403) 845–8344
Vermillion	(780) 853–8164
	Téléc. ..... (780) 853–8205

Nota : On peut joindre les bureaux du gouvernement de l'Alberta sans frais, partout dans la province, en faisant le 310-0000.

© Alberta Education, Canada, 2005

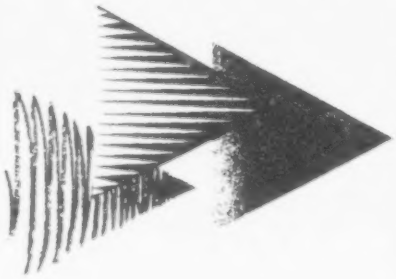

Manuel à l'intention
des administrateurs, conseillers et
enseignants —
ÉTUDES
PROFESSIONNELLES
ET TECHNOLOGIQUES

Annexe F

Principes et lignes directrices de la prestation de cours des ÉPT au secondaire 2e cycle

2005

TABLE DES MATIÈRES

ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT F-3

COURS PRÉALABLES F-4

ACHÈVEMENT DES COURS D'ÉPT F-5

ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DES ÉPT F-6

COMMUNICATION DE L'ACHÈVEMENT DES COURS D'ÉPT F-8

PROGRAMMATION FAVORISANT L'APPLICATION ET LE TRANSFERT DES APPRENTISSAGES F-9

Certains des renseignements fournis dans la présente annexe peuvent changer. Il est donc recommandé aux enseignants, conseillers et orienteurs et administrateurs de se reporter régulièrement à l'édition la plus récente du Guide de l'éducation : Maternelle – 12e année *et du* Funding Manual for School Authorities *pour se tenir au courant des principes et lignes directrices de la prestation des cours des ÉPT.*

© Alberta Education, Canada, 2005

ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT

Se reporter au *Guide de l'éducation : Maternelle – 12e année*, La programmation – Secondaire 2e cycle.

La méthode de prestation choisie doit assurer que l'élève a accès à au moins 25 heures d'enseignement par crédit. On entend par accès à l'enseignement le fait que :

- la prestation ou la supervision de l'enseignement est confiée à des enseignants brevetés;
- l'enseignement et l'évaluation du rendement se fondent sur les résultats d'un programme d'études approuvé;
- les enseignants sont à la disposition des élèves pendant des périodes fixes;
- l'élève sait, avant de s'inscrire à un cours, quand et comment il pourra avoir recours aux compétences pédagogiques d'un enseignant.

Il faut établir l'horaire des services pédagogiques, et pour les élèves et pour les enseignants. Les écoles peuvent inscrire un bloc de trois cours des ÉPT d'un crédit dans une tranche de 62,5 heures, dans la mesure où elles s'assurent que les élèves puissent atteindre tous les résultats d'apprentissage de chaque cours d'un crédit.

© Alberta Education, Canada, 2005

COURS PRÉALABLES

Se reporter au :

- *Guide de l'éducation : Maternelle – 12e année*, Attribution des crédits;
- *Funding Manual for School Authorities*, section 1.2 : Basic Instruction – Grades 1–12.

Dans le contexte des ÉPT, les exigences relatives aux cours préalables visent à assurer le respect des normes de sécurité et le bon enchaînement des cours. Il n'y a donc pas de dispense de préalables, comme il peut y en avoir dans le cas d'autres cours. L'élève doit suivre les cours préalables indiqués ou réussir l'examen de défi s'y rapportant.

Le seul cas où il pourrait y avoir dispense d'un cours des ÉPT d'un crédit (préalable) est celui où le directeur d'une école secondaire, 2e cycle accepterait la recommandation du directeur de l'école secondaire, 1er cycle que fréquentait un élève entrant en 10e année et où il permettrait, en conséquence, à ce dernier de suivre un cours d'un crédit de niveau supérieur pour lequel il y a un préalable. En pareil cas, le reclassement de l'élève dans un cours d'un crédit de niveau supérieur aurait pour effet de le dispenser du cours d'un crédit de niveau inférieur. À l'achèvement du cours de niveau supérieur, avec la note de passage ou une note supérieure, l'élève obtiendrait un crédit pour le cours dont il aurait été dispensé et un crédit, accompagné d'une note, pour le cours d'un crédit suivi. Il s'agit là de la seule possibilité de dispense de préalables dans le contexte des ÉPT.

Se reporter aux exigences relatives aux préalables dans le cadre du programme des ÉPT, sur le site Web d'Alberta Education, à www.education.gov.ab.ca/k_12/curriculum/bySubject/cts/prereq.asp.

Consulter la rubrique des ÉPT sur le site Web d'Alberta Education pour connaître les exigences en vigueur concernant les préalables dans le cadre du programme des ÉPT et celles qui le seront au cours de la prochaine année scolaire.

Aucun financement n'est accordé pour un cours des ÉPT incomplet si le ou les cours préalables n'ont pas été achevés au cours de la même session ou d'une session antérieure.

© Alberta Education, Canada, 2005

ACHÈVEMENT DES COURS DES ÉPT

Se reporter au :
- *Guide de l'éducation : Maternelle – 12e année*, Cours et programmes;
- *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* de chacun des 22 domaines du programme (sections D, E et F);
- *Manuel des administrateurs, conseillers et enseignants – ÉPT* (p. 49 et 50).

Il faut évaluer et noter chaque élève pour chaque cours des ÉPT à 1 crédit qu'il suit.

Au secondaire, 2e cycle, la réussite d'un cours des ÉPT se fonde sur la démonstration du degré de compétence fixé comme norme pour **tous** les résultats d'apprentissage généraux auxquels vise le cours. Il faut donc évaluer l'élève, individuellement, pour chacun des résultats d'apprentissage généraux énoncés pour le cours dans le programme d'études. Lorsque l'élève démontre avoir atteint ou dépassé le degré de compétence voulu pour tous les résultats d'apprentissage généraux escomptés, l'enseignant indique qu'il a réussi le cours et lui attribue une note qui ne peut être inférieure à 50 %.

Il n'est pas recommandé de mettre l'élève dans une situation où il joue le tout pour le tout, en articulant l'évaluation de la réussite du cours autour d'une seule tâche. Toutefois, si les circonstances justifient l'emploi d'une tâche de synthèse comme seul outil d'évaluation d'un cours des ÉPT, il faut veiller à ce que la façon dont la tâche permet de mesurer chacun des résultats d'apprentissage généraux soit bien évidente et à ce que les dossiers tenus établissent que l'élève a été évalué pour chacun de ceux-ci séparément.

Comme les ÉPT sont axées sur les compétences, elles s'assortissent de normes qui déterminent ce que l'élève doit savoir et être en mesure de faire à la fin de son apprentissage (normes du programme), ainsi que les critères et conditions d'évaluation de son rendement (normes d'évaluation). Ces normes, qui sont propres à chaque cours d'un crédit, sont indiquées dans le *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* du domaine auquel appartient le cours. Elles sont énoncées par :
- les résultats d'apprentissage généraux, qui spécifient le type et le degré de compétence que l'élève est censé démontrer pour réussir le cours;
- les critères et conditions d'évaluation, qui précisent les comportements que l'élève doit avoir pour être jugé avoir atteint le degré de compétence escompté à la fin du cours, et les conditions dans lesquelles mesurer les compétences visées;
- l'attribution suggérée, qui indique l'importance relative des divers résultats d'apprentissage – Bien que cette valeur ne soit pas obligatoire, il est recommandé de l'utiliser comme guide pour répartir le temps d'enseignement et déterminer le pourcentage de la note à attribuer aux divers éléments du cours.

Il est de première importance de veiller à l'application uniforme des normes du programme et des normes d'évaluation à toute la démarche d'apprentissage pour maintenir la valeur des cours des ÉPT et préparer les élèves à passer à des études supérieures ou au marché du travail.

© Alberta Education, Canada, 2005

ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT DES ÉPT

Se reporter au :
- *Funding Manual for School Authorities*, section 1.2 : Basic Instruction – Grades 1–12;
- *Guide d'implantation et des normes des ÉPT* de chacun des 22 domaines du programme (sections D, E et F).

L'admissibilité d'une école au financement d'un cours des ÉPT dépend du taux d'achèvement du cours. L'école peut recevoir des fonds pour un cours des ÉPT d'un crédit lorsque l'élève a vu au moins la moitié de la matière du cours et qu'on a évalué son rendement à cet égard. Contrairement au financement des autres programmes, celui des ÉPT s'appuie sur un **seul critère** : le taux d'achèvement des cours.

L'école peut tenir compte de l'attribution suggérée pour chacun des résultats d'apprentissage généraux dans l'édition pertinente du *Guide d'implantation et des normes des ÉPT*, pour déterminer le taux d'achèvement d'un cours. Elle peut déterminer que le taux d'achèvement a atteint 50 %, lorsque l'élève a fait un effort à l'égard de la moitié, au moins, du contenu du cours défini par les résultats d'apprentissage généraux, compte tenu de la valeur relative de chacun de ceux-ci.

Exemple :

Résultat d'apprentissage général	Attribution suggérée
A	50 %
B	30 %
C	20 %
D	Intégrée tout au long du cours

Dans l'exemple qui précède, le taux d'achèvement est réputé avoir atteint 50 %, et donc être conforme aux conditions d'admissibilité au financement, si l'élève a eu accès à l'enseignement et a fait preuve d'effort dans l'exécution des travaux se rapportant à l'une ou l'autre des combinaisons suivantes des résultats d'apprentissage recherchés :

- Résultat d'apprentissage général A
- Résultats d'apprentissage généraux A et B
- Résultats d'apprentissage généraux A et C
- Résultats d'apprentissage généraux B et C
- Résultats d'apprentissage généraux A, B et C

L'école est tenue d'établir et de conserver des documents attestant que chaque élève a satisfait aux conditions de financement. Cette documentation doit comprendre le plan de cours et un dossier détaillé de l'évaluation du travail de l'élève dans chaque cours des ÉPT d'un crédit. Le dossier d'évaluation devrait également démontrer que l'élève a vu au moins la moitié du contenu du cours défini dans le programme d'études et qu'on a évalué son rendement à cet égard.

© Alberta Education, Canada, 2005

L'école qui a indiqué qu'un cours des ÉPT était incomplet mais admissible à du financement à la fin d'une session, devrait, lorsqu'elle signale l'achèvement du cours à la session suivante, supprimer la mention « incomplet » et communiquer la note finale obtenue par l'élève. Si l'enseignement a été donné une fois seulement, il ne peut être financé qu'une fois.

L'école doit conserver pendant sept ans la fiche de présence, les notes finales et le dossier détaillé de l'évaluation des travaux de tous les élèves de la 10e à la 12e année, ainsi qu'une copie des plans de cours pertinents et un relevé des cours qu'ils ont abandonnés.

© Alberta Education, Canada, 2005

COMMUNICATION DE L'ACHÈVEMENT DES COURS DES ÉPT

Se reporter au :
Funding Manual for School Authorities, 2003/2004 School Year, section 1.A.1 : Basic Instruction Funding.

Il faudrait utiliser la mention COM, signifiant « *complete* » ou achevé, pour indiquer que l'élève a réussi un cours des ÉPT, à savoir qu'il a atteint tous les résultats d'apprentissage généraux du cours conformément à la norme définie pour chaque compétence. Cette mention peut servir à signaler l'achèvement tant des cours des ÉPT que de ceux des autres programmes.

On attribue la mention WDR, signifiant « *withdrawal* » ou abandon, lorsque l'élève choisit de ne pas achever un cours et que l'école consent à l'en retirer. En pareil cas, le cours n'apparaît pas sur le relevé de notes de l'élève. Cette mention peut servir pour les cours des ÉPT comme pour ceux des autres programmes.

Il faudrait par ailleurs attribuer la mention INC, signifiant incomplet, lorsque l'élève ne démontre pas le degré de compétence voulu pour tous les résultats d'apprentissage définis dans le programme d'études d'un cours des ÉPT, mais n'a pas abandonné le cours. Cette mention ne s'assortit d'aucune note et ne peut s'employer que dans le cas de cours des ÉPT.

Aucune note n'est communiquée pour les cours portant la mention WDR ou INC. Toutefois, il faut préciser l'admissibilité au financement dans l'un et l'autre cas, si la condition de financement décrite précédemment a été respectée.

Lorsqu'on indique un cours comme admissible à du financement, il faut remplir toutes les conditions de financement et tenir toute la documentation pertinente, indépendamment de l'état précisé.

On ne peut demander le financement d'un cours des ÉPT plus d'une fois, s'il a été donné une fois seulement. Il faut supprimer la mention **incomplet** et y substituer la note obtenue par l'élève à l'achèvement du cours. Le cours sera financé une fois seulement, au taux de financement le plus récent.

© Alberta Education, Canada, 2005

PROGRAMMATION FAVORISANT L'APPLICATION ET LE TRANSFERT DES APPRENTISSAGES

Se reporter au :

- *Guide de l'éducation : Maternelle – 12e année*, La programmation – Secondaire 2e cycle
- *Guide d'implantation et des normes des ÉPT – Adaptation au travail*, sections D, E et F.

La programmation et l'horaire des cours du secondaire, 2e cycle devraient donner à l'élève l'occasion de transférer ses connaissances à d'autres domaines, afin de lui permettre d'enrichir son apprentissage.

Chaque cours permet à l'élève de mettre ses connaissances en pratique. On peut cependant élargir la gamme de ses apprentissages en l'amenant à utiliser les connaissances acquises dans un cours pour atteindre les résultats d'apprentissage escomptés dans un autre. On encourage donc les enseignants à tirer parti de la planification et de l'horaire des cours pour multiplier les occasions de faire des liens à l'intérieur d'un même cours et avec d'autres cours, afin de renforcer l'apprentissage de l'élève.

Les cours des ÉPT du domaine Adaptation au travail qui sont centrés sur le thème « Enjeux de l'emploi » visent à permettre à l'élève d'approfondir et d'accroître les compétences acquises dans d'autres domaines et cours des ÉPT. Les cours-projets ne devraient pas se donner seuls ni être associés à des cours obligatoires.

L'horaire et l'enseignement de tous les cours du secondaire, 2e cycle offerts aux élèves, l'évaluation du rendement des élèves et la communication des résultats à Alberta Education doivent être conformes aux exigences établies.

© Alberta Education, Canada, 2005